



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

LA SOCIÉTÉ

EN QUELQUES

CHIFFRES

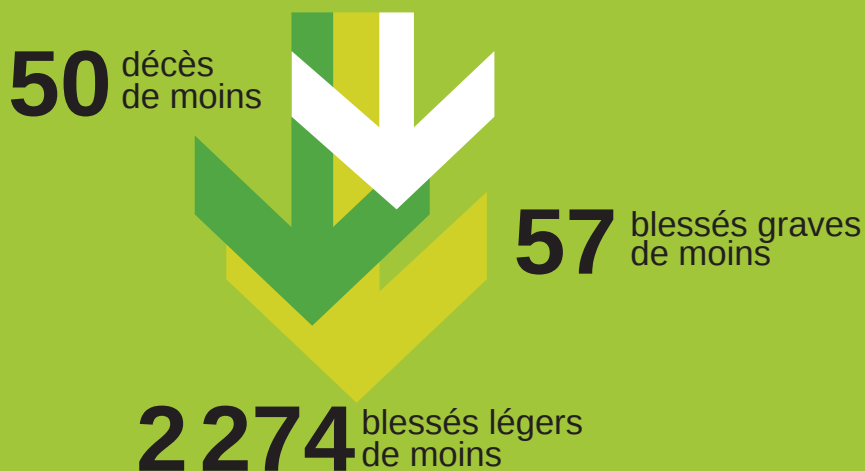
	2012	2011
Nombre d'employés	3 656	3 520
> LE BILAN ROUTIER		
Nombre d'accidentés de la route*	39 541	41 922
Décès	436	486
Blessés graves	1 966	2 023
Blessés légers	37 139	39 413
> LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
Campagnes publicitaires	4 935 025 \$	4 719 635 \$
Subventions pour des initiatives locales	1 183 309 \$	1 474 438 \$
Contributions financières à des organismes à but non lucratif	788 806 \$	847 238 \$
Programmes de recherche	455 000 \$	511 800 \$
> L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER		
Nombre de titulaires de permis de conduire	5 194 760	5 156 353
Nombre de véhicules en circulation	6 082 303	5 985 463
Nombre de transactions	22 183 343	21 704 491
Nombre de transactions Web	4 341 533	3 995 434
> LE CONTRÔLE ROUTIER		
Nombre d'interventions sur route	103 168	90 901
Nombre d'interventions en entreprise	608	548
> LE RÉGIME D'ASSURANCE		
Produit des contributions d'assurance	1 197 M\$	1 164 M\$
Indemnités versées	1 015 M\$	1 001 M\$
Taux de financement	139 %	139 %
Taux de capitalisation	95 %	89 %
Nombre de nouvelles réclamations reçues	23 566	27 579
Nombre de réclamations d'assurance traitées	98 523	101 520

* Données provisoires tirées des rapports d'accident.

LES FAITS SAILLANTS

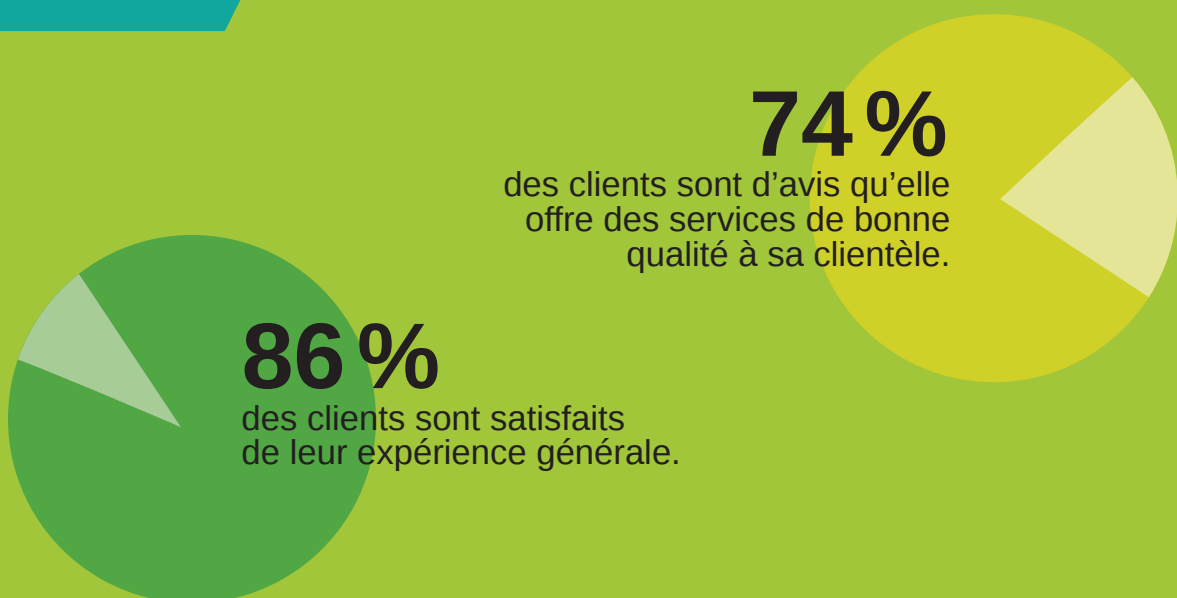
BILAN ROUTIER 2012

Une autre année
de progrès significatifs



SERVICE À LA CLIENTÈLE

Satisfaction de la population
à l'égard de la Société





Déclaration de services aux citoyens améliorée

Cinq nouveaux engagements envers
les accidentés de la route



Innovation technologique

L'application Mode conduite aide
à résister à la tentation de texter
au volant.

Ajout de quatre nouveaux services en ligne pour les entreprises

Ces nouveaux services simplifient
les échanges avec la Société.

SITUATION FINANCIÈRE

Un régime qui respecte ses engagements envers les accidentés



à **89 %**
95 %

Poursuite de la gestion rigoureuse des fonds publics



Croissance de 1,4 %

des frais d'administration, un taux inférieur à l'indice
des prix à la consommation

Québec, le 30 avril 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2012. Il comporte trois sections portant sur les résultats de la Société, sur la gouvernance ainsi que sur l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Transports,



Sylvain Gaudreault

Québec, le 30 avril 2013

Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec


Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2012. Il comporte trois sections portant sur les résultats de la Société, sur la gouvernance ainsi que sur l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

La section qui présente les résultats de la Société fait état, notamment, de ceux obtenus par celle-ci à l'égard de son plan stratégique 2011-2015 ainsi qu'à l'égard de sa déclaration de services aux citoyens. De plus, elle rend compte de l'utilisation de ses ressources et présente les états financiers audités de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente du conseil d'administration,



Marie-Anne Tawil

TABLE

DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION	10
AU CŒUR DU QUOTIDIEN DES QUÉBÉCOIS	13
DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	20
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	21
LES RÉSULTATS 2012	23
Les résultats à l'égard du plan stratégique 2011-2015	24
La satisfaction de la clientèle et la Déclaration de services aux citoyens	40
Nos employés	47
Les ressources	50
Les résultats financiers de la Société	57
Contrôle routier Québec	131
La mesure de la performance et l'étalonnage	144
LA GOUVERNANCE	151
Le conseil d'administration	152
La direction	163
Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents	164
La gestion intégrée des risques	165
L'organigramme au 31 décembre 2012	168
Les honoraires versés au vérificateur externe	171
LES AUTRES EXIGENCES : APPLICATION DES LOIS, POLITIQUES ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	173
L'application de certaines politiques gouvernementales	174
Les lois et règlements appliqués par la Société	189



C'est avec fierté que je désire, aujourd'hui, tracer un portrait des cinq dernières années du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, années au cours desquelles il a su **relever de nombreux défis** et faire face à des enjeux considérables en matière de gouvernance. Les gestes que le conseil d'administration a posés pour structurer son fonctionnement et pour formaliser sa composition en font un exemple dont **nous pouvons être fiers**. Avec l'adoption en 2008 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec, dans la foulée de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, de même qu'avec l'atteinte de la parité hommes-femmes dès 2009, le conseil **a su faire preuve d'avant-gardisme et d'innovation**. En se dotant d'un programme d'accueil des nouveaux administrateurs et de nombreux outils d'aide à la gouvernance, il s'est assuré d'un niveau de performance constant et d'un transfert de connaissances essentiels à la saine gouvernance de la Société.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De plus, le conseil a élaboré un profil de compétences de ses administrateurs au profit d'une gouvernance efficace de la Société. Combinant de précieuses années d'expérience dans leur milieu respectif, toutes ces personnes participent désormais à une évaluation annuelle structurée de l'efficacité et de la performance du conseil dans un objectif d'amélioration continue de son efficacité. Le conseil est également évalué par la haute direction de la Société. Ce processus permet une communication constante entre chacune des parties et a contribué à l'émergence d'un climat de collaboration.

Une des réalisations marquantes du conseil a certainement été la création du comité actif-passif, qui s'est donné un plan d'action ambitieux et couronné de succès considérant la situation financière actuelle du Fonds d'assurance automobile. Ce comité a, notamment, adopté une politique de placement, élaboré une nouvelle politique de capitalisation et participé activement aux récents travaux pour établir les contributions d'assurance. Tout est maintenant en place pour amorcer, aux trois ans, la revue de la situation financière du régime public d'assurance automobile et en assurer ainsi l'équité et la durabilité.

Le conseil a la responsabilité de nommer les vice-présidents et détient un pouvoir de recommandation auprès du gouvernement en ce qui concerne le poste de président et chef de la direction. Pour pouvoir doter ces postes des meilleurs candidats disponibles, il a élaboré un processus de sélection rigoureux appuyé sur de solides profils de compétences qui l'a amené à nommer quatre nouveaux vice-présidents au cours des deux dernières années. De plus, il se félicite du renouvellement, en 2012, du mandat de la présidente et chef de la direction.

Le développement d'une culture de gestion de risques intégrée à la Société est un autre dossier stratégique auquel le conseil a grandement contribué et qui, au cours de la dernière année, a atteint sa pleine maturité. À ce chapitre, nous pouvons dire aujourd'hui « mission accomplie »; la gestion des risques fait dorénavant partie intégrante de la Société. L'attention particulière accordée à la relève en gestion dans le contexte des départs à la retraite en est un bel exemple.

La gouvernance des technologies de l'information occupe aussi une place significative pour le conseil. Cela s'explique par le fait que le niveau d'investissement doit être augmenté pour les dix années à venir afin d'assurer la pérennité des actifs technologiques. Il devenait donc primordial de se munir d'un plan pluriannuel rigoureux et réaliste et de renforcer les mécanismes de gestion et de suivi pour que les projets respectent les budgets et les échéanciers. Ce modèle s'inspire des meilleures pratiques et constitue un appui indéniable pour l'organisation.

Je suis persuadée que le conseil saura poursuivre ses efforts dans tous ces dossiers et appuiera la haute direction dans la réalisation de ses objectifs et la conduite des affaires de la Société. Je suis particulièrement fière du travail accompli au cours des cinq dernières années. La Société peut compter sur une gouvernance forte, compétente et bien outillée, au service des usagers de la route. Je souhaite donc remercier les membres du conseil pour leur engagement et leur dévouement. Ils exercent leur rôle avec rigueur et font preuve d'une constance remarquable. Je désire également souligner l'excellente collaboration des membres de la haute direction. En terminant, je tiens à remercier chacun des employés pour leur professionnalisme et leur implication de tous les instants.

La présidente du conseil d'administration,



Marie-Anne Tawil, LL. L., LL. B., MBA, IAS.A

Québec, avril 2013



2012 – LA PERFORMANCE TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

La plus grande source de fierté et de motivation de tous les employés de la Société de l'assurance automobile du Québec est de voir le bilan routier **continuer de s'améliorer** et de savoir nos clients satisfaits des services que nous leur rendons.

Pour une sixième année consécutive, **le bilan routier progresse**. Au cours de l'année 2012, ce sont 50 personnes de moins qui ont perdu la vie sur nos routes. On compte également 57 blessés graves et 2 274 blessés légers de moins qu'en 2011. Tous les Québécois et tous les partenaires en sécurité routière peuvent s'en féliciter. Cette avancée témoigne d'une volonté commune de faire des routes du Québec les plus sécuritaires au monde.

En matière de services à la clientèle, **la performance est aussi au rendez-vous**. Notons que 86 % des clients se sont dits satisfaits de leur expérience avec la Société.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UN ENJEU CONSTANT

Inciter les usagers de la route à adopter des comportements sécuritaires est un défi de tous les jours et, en ce sens, rien n'est acquis. Nous devons constamment nous renouveler, agir autrement.

En 2012, deux campagnes de sensibilisation ont spécialement attiré l'attention et touché la population de près : celle sur la fatigue et celle sur les textos au volant.

En lançant notre première campagne de masse sur la fatigue au volant, la troisième cause d'accident sur nos routes, nous voulions conscientiser la population à ses dangers et à ses conséquences.

La campagne sur les risques réels de texter au volant s'est distinguée par le fait que la Société y proposait une innovation d'une grande utilité aux conducteurs. Il s'agit d'une application téléchargeable gratuitement qui permet aux propriétaires de téléphones intelligents de bloquer les appels et les textos entrants lorsqu'ils sont au volant. Voilà un exemple de soutien concret aux changements de comportements !

De plus, pour l'industrie du transport de personnes et de biens, nous avons mis en ligne un tout nouveau site Web qui permet à Contrôle routier Québec d'interagir efficacement avec les acteurs de ce milieu et de bien les informer sur l'étendue de sa contribution à la sécurité routière.

DES PRODUITS ET SERVICES AMÉLIORÉS

L'amélioration de notre offre de produits et services a aussi marqué l'année 2012. Parmi les réalisations les plus significatives, mentionnons :

- » la révision des services aux accidentés de la route;
- » l'adaptation du cours de conduite à la réalité du Grand-Nord;
- » l'ajout de nouveaux services électroniques.

Nous avons de plus actualisé nos engagements envers la clientèle. À ce chapitre, sept nouveaux engagements ont été inscrits à notre déclaration de services aux citoyens, démontrant ainsi toute l'importance que nous accordons à toujours mieux les servir.

UN DÉFICIT CUMULÉ PRATIQUEMENT RÉSORBÉ

La capitalisation du Fonds d'assurance automobile atteignait 95 % en fin d'année. Le déficit cumulé est alors passé de 930 millions à 455 millions de dollars. Les assises financières du régime public d'assurance automobile sont manifestement solides et, par le fait même, le paiement des indemnités aux accidentés de la route est assuré à long terme, au meilleur coût possible.

L'ÉTHIQUE, AU CŒUR DES VALEURS DE LA SOCIÉTÉ

L'année 2012 aura également été marquée par l'adoption d'un tout nouveau plan d'action en éthique qui nous permet de renforcer davantage cette culture déjà bien implantée à la Société. Au moyen d'activités de sensibilisation, de formation et de services-conseils, la Société ne vise rien de moins que d'être parmi les chefs de file en matière de gestion éthique.

2013 – UNE VOIE BIEN TRACÉE

Forts de tels résultats, nous pouvons affirmer avoir réussi à relever le défi de la performance une fois de plus. Nous entendons poursuivre notre travail en 2013 en ciblant la réussite et l'excellence comme nous le faisons depuis 35 ans.

L'accent sera mis cette année sur trois grandes priorités :

- » D'abord, nous compléterons l'important chantier de réflexion entamé en 2012 avec nos partenaires en sécurité routière. Notre but est d'en venir à une plus grande complémentarité dans nos actions et nos investissements, pour continuer ensemble d'améliorer le bilan routier du Québec;
- » Une partie importante de notre attention sera accordée, encore cette année, à l'amélioration des services à la clientèle et, particulièrement, à ceux liés au permis et à l'immatriculation, par le plan d'investissement en technologies de l'information. Rappelons que ce plan nous permettra de réduire les coûts de fonctionnement et par conséquent de poursuivre le retour à l'équilibre financier déjà amorcé en 2012 pour ces produits et services;
- » Notre équipe de Contrôle routier Québec se dotera d'un plan d'action afin d'accroître son apport sur nos routes et en entreprise, augmentant ainsi son impact en sécurité routière.

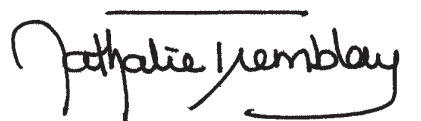
Les résultats générés en 2012 et le plan de travail de l'année 2013 tracent la voie à la progression du plan stratégique 2011-2015 de la Société telle que nous l'avions prévue, et ce, au bénéfice des usagers de la route.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Les défis sont grands et la tâche est exigeante, mais nous réussissons à nous dépasser année après année. Cela, nous le devons à tous les employés qui animent la Société. Ils ont en eux cette flamme qui caractérise les passionnés et ce souci constant de bien répondre aux clients. Ils contribuent au quotidien à faire de notre organisation un endroit où il fait bon travailler. Ils forment une équipe dont je suis fière de faire partie. Je les en remercie chaleureusement.

Je souhaite également souligner le travail des membres du conseil d'administration. Rigoureux et attentifs, ils se consacrent à leurs fonctions avec un engagement remarquable. Leur apport à la gouvernance de la Société est précieux.

La présidente et chef de la direction,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA
Québec, avril 2013

AU CŒUR

DU QUOTIDIEN DES QUÉBÉCOIS

À vélo, en poussette, en camion, en espadrilles, en motocyclette, en automobile ou en autobus, qui n'est pas un usager de la route au Québec ? Que ce soit pour les emplettes, les loisirs ou le travail, chaque jour des millions de Québécois empruntent notre réseau routier. Depuis leur naissance et tout au long de leur vie, ils bénéficient d'une couverture d'assurance unique au monde, celle du régime public d'assurance automobile, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec.



Les campagnes de prévention et de promotion en sécurité routière que la Société mène annuellement s'adressent à différentes clientèles, mais ont toutes un objectif commun : améliorer le bilan routier.

AVEC VOUS DANS TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE

Dans le cadre de sa mission, qui est de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route, la Société mène des actions de prévention et de promotion en sécurité routière sur l'ensemble du territoire. Pensons par exemple aux campagnes de vérification et d'ajustement gratuits des sièges d'auto pour enfants. Réalisées en collaboration avec les 380 membres du Réseau provincial permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants, ces opérations permettent aux parents, voire aux grands-parents, de jeunes enfants d'améliorer leurs connaissances en ce qui a trait à la sécurité de leur famille à bord d'un véhicule. En 2012, plus de 6 700 vérifications ont été effectuées dans tout le Québec.

SAVIEZ-VOUS
QUE lorsqu'il est correctement utilisé, le siège d'auto pour enfants réduit jusqu'à 70 % les probabilités de décès et de blessures graves lors d'un accident ?

Les campagnes de prévention et de promotion en sécurité routière que la Société mène annuellement s'adressent à différentes clientèles, mais ont toutes un objectif commun : améliorer le bilan routier. Puisque les bonnes habitudes se prennent en bas âge, la Société a même pensé aux tout-petits et s'adresse à eux par l'intermédiaire d'une mascotte appelée Baladine. Celle-ci visite les centres de la petite enfance (CPE) pour expliquer aux petits l'importance de bien s'attacher dans leur siège d'auto pour enfants.

La Société ne s'arrête pas uniquement dans les services de garde quand il est question de protéger les enfants contre les risques de la route. Chaque année, plus de 576 000 écoliers se déplacent dans plus de 10 000 véhicules pour se rendre à l'école. C'est pourquoi la Société s'efforce de rappeler aux enfants du préscolaire et du primaire ainsi qu'à leurs parents l'importance des règles de sécurité à bord et autour des autobus scolaires. En 2012, l'Association du transport écolier du Québec, en collaboration avec la Société, a mené la campagne «M'as-tu vu?» pour rappeler aux usagers de la route l'importance de demeurer attentifs à la signalisation et aux arrêts fréquents des autobus scolaires. Le slogan a également rappelé aux enfants qu'ils doivent s'assurer d'être vus par les conducteurs d'autobus en tout temps, surtout au moment de traverser la rue, de monter à bord ou de descendre d'un autobus.

Dès qu'ils sont au secondaire, la Société commence à s'adresser aux jeunes en tant que passagers des véhicules et en tant que conducteurs potentiels. À partir d'un matériel éducatif adapté à leur réalité, ils sont appelés à réfléchir à l'importance des comportements responsables et du port de la ceinture de sécurité.

SAVIEZ-VOUS
QUE les personnes qui ne portent pas la ceinture de sécurité sont surreprésentées dans les accidents mortels? Chaque année, plus de 30 % des conducteurs et des passagers décédés ne portaient pas leur ceinture.

Bien entendu, les enfants grandissent et veulent rapidement devenir conducteurs de leur propre véhicule! Pour y parvenir, ils devront suivre et réussir le cours obligatoire de conduite d'une automobile. Cette mesure s'adresse aux nouveaux conducteurs, jeunes et moins jeunes, mais également à ceux qui désirent conduire des cyclomoteurs ou des motocyclettes. La période de formation d'un conducteur est le moment idéal pour lui de prendre de bonnes habitudes de vigilance et de courtoisie au volant qui contribuent à améliorer le bilan routier à long terme.

SAVIEZ-VOUS
QUE 80 % des nouveaux conducteurs sont des jeunes de 16 à 24 ans et que les statistiques démontrent qu'ils sont surreprésentés en ce qui a trait aux accidents et aux infractions au Code de la sécurité routière?

Tous les nouveaux conducteurs, quel que soit leur âge, sont plus à risque; c'est pourquoi il existe des mesures d'accès graduel à la conduite. Les nouveaux conducteurs obtiennent d'abord un permis d'apprenti conducteur, puis un permis probatoire. Ces deux types de permis ont des conditions plus restrictives pour le conducteur, qui devra prendre de l'expérience avant d'obtenir un permis régulier.

Ce n'est qu'à l'âge de 25 ans que les conducteurs voient leur limite de points d'inaptitude atteindre les 15 points. De plus, il existe des limites plus sévères concernant la consommation d'alcool chez les jeunes conducteurs. Toutes ces mesures ainsi que les cours de conduite visent à permettre aux nouveaux conducteurs de prendre de l'expérience graduellement et les aident à demeurer conscients des responsabilités et des risques liés à la conduite d'un véhicule.

SAVIEZ-VOUS
QU'EN 2012, la Société a délivré plus de 2 039 nouveaux permis de conduire par jour?

SENSIBILISATION, PRÉVENTION ET CONTRÔLE POUR SAUVER DES VIES

La sensibilisation et la prévention sont essentielles à la réalisation des objectifs de la Société. Au fil du temps, les comportements des usagers de la route ont changé et le bilan routier s'est amélioré. Il faut pourtant poursuivre les efforts pour convaincre les nouveaux usagers et faire face aux nouvelles habitudes de vie des conducteurs.

Cette année encore, un effort substantiel a été consacré à la sensibilisation aux risques liés à la conduite avec les facultés affaiblies. Quand on pense «facultés affaiblies», on pense automatiquement à l'alcool, mais trop de conducteurs prennent la route lorsqu'ils sont fatigués. C'est pourquoi la Société a effectué une importante campagne de sensibilisation aux risques liés à la fatigue au volant. Pour la première fois, des messages à ce sujet ont été diffusés à la radio, sur le Web et à la télévision. La Société contribue ainsi à diminuer le nombre d'accidents liés à la conduite avec les facultés affaiblies par la fatigue.

SAVIEZ-VOUS QUE **la fatigue au volant est la troisième cause de décès sur les routes du Québec ?**

Dans le même ordre d'idées, la Société a lancé une importante campagne promotionnelle en 2012 pour contrer le problème grandissant des textos au volant. Axée sur l'évolution des modes de communication et la manière dont ils transforment notre société, la campagne avait pour objectif de démontrer les risques que prennent les conducteurs qui lisent ou envoient des messages textes en conduisant. C'est pour appuyer cette campagne que la Société a créé une application pour téléphones intelligents qui permet à l'utilisateur de désactiver la fonction «textos» sur son appareil. Nommée «Mode conduite», cette application indique à votre interlocuteur que vous êtes présentement sur la route et que vous pourrez prendre connaissance de son message lorsque vous serez arrivé à destination.

SAVIEZ-VOUS QUE **texter en conduisant augmente le risque d'accident, puisque le conducteur quitte la route des yeux de 4 à 6 secondes ? À une vitesse de 90 km/h, c'est comme traverser un terrain de football les yeux fermés.**

Toujours en matière de sensibilisation, les questions de respect et de partage de la route ont fait l'objet d'une campagne à nouveau cette année. En 2012, la Société a choisi le message radio-phonique «Bien conduire, c'est aussi bien se conduire» pour appuyer ses efforts en ce sens. La Société rappelle encore une fois aux Québécois l'importance de la courtoisie sur la route, que

ce soit en signalant aux piétons de respecter les endroits et les moments pour traverser les rues, en mettant l'accent sur les avantages de la conduite respectueuse pour les automobilistes et les conducteurs de véhicules lourds ou encore en sensibilisant les cyclistes aux risques de circuler au milieu de la chaussée.

D'ailleurs, tous les cyclistes sont tenus de respecter le Code de la sécurité routière. De plus, le port du casque demeure leur meilleure protection, puisque les chocs à la tête sont la cause de 60 % des décès et de 30 % des blessés graves lorsqu'un accident survient. Malheureusement, les cyclistes sont encore trop nombreux à ignorer cette statistique. C'est pourquoi, comme chaque année, la Société a participé à plusieurs campagnes de sensibilisation sur le port du casque, notamment en collaboration avec les différents corps policiers du Québec et les patrouilleurs de Vélo-Sécur.

SAVIEZ-VOUS QUE **moins de 2 cyclistes sur 5 portent un casque régulièrement à vélo ?**

L'utilisation du réseau routier n'est pas un droit, mais plutôt un privilège dont chacun bénéficie dans le respect de la sécurité d'autrui. La Société voit notamment à ce que les conducteurs soient suffisamment en santé pour conduire de manière sécuritaire. Pour ce faire, elle peut exiger des évaluations médicales chez les personnes plus âgées ou malades, ajouter des conditions aux permis de certains conducteurs (par exemple le port de lunettes ou de lentilles correctrices), ou restreindre le moment du jour pendant lequel ils ont le droit de conduire (pendant le jour uniquement). Ces mesures visent à permettre aux conducteurs de se déplacer et de travailler le plus longtemps possible sans toutefois mettre leur sécurité et celle des autres en danger.

En 2012, le nombre de blessés graves a diminué de 57 comparativement à l'année précédente.

Lorsque des infractions sont constatées, par exemple lorsqu'une personne conduit avec les facultés affaiblies, elle voit son privilège de conduire suspendu et il peut même être révoqué. Des conditions pourront alors être imposées à cette personne lorsqu'elle retrouvera le droit de conduire.

Contrôle routier Québec joue un rôle important en matière de contrôle du transport des personnes et des biens. Les contrôleurs routiers sont en effet des agents de la paix qui patrouillent sur les routes du Québec et s'assurent du respect des lois et règlements qui touchent le transport. Ils vérifient, entre autres, les heures de conduite, la validité du permis de conduire, l'arrimage, les charges et dimensions, le transport de matières dangereuses ou l'état mécanique du véhicule. Les contrôleurs routiers effectuent également un travail de sensibilisation pendant différentes périodes critiques, notamment la période de dégel, la période des déménagements et la rentrée scolaire.

SAVIEZ-VOUS QU'À titre de constables spéciaux, les contrôleurs routiers peuvent intervenir lorsqu'ils constatent certaines infractions criminelles telles que la conduite dangereuse ou la conduite avec les facultés affaiblies ?

QUAND ARRIVE UN ACCIDENT, LA SOCIÉTÉ VOUS ACCOMPAGNE

Malgré ces efforts, il arrive tout de même que des accidents surviennent. En 2012, le nombre de blessés graves a diminué de 57 comparativement à l'année précédente, tandis qu'on enregistrait une baisse de 2 274 blessés légers. C'est au chapitre du nombre de décès que l'amélioration continue de se faire le plus sentir. Cette année, le nombre de personnes ayant perdu la vie sur les routes du Québec a diminué de 50 par rapport à l'an dernier. Quand on sait que le comportement est en cause dans 80 % des accidents de la route, ces données ont une tout autre signification.

Quand un accident survient, la Société est là pour indemniser les accidentés de la route. Unique et universel, le régime d'assurance automobile administré par la Société est la police d'assurance de tous les Québécois. Dès qu'une personne accidentée contacte le centre d'appel de la Société, elle reçoit les documents dont elle aura besoin pour effectuer sa réclamation et un agent lui est assigné pour l'accompagner pendant tout le processus. La couverture offre des indemnités de remplacement du revenu lorsqu'une personne accidentée est incapable de retourner au travail. Elle offre également le remboursement de différents frais encourus après un accident, par exemple pour obtenir de l'aide personnelle, pour se rendre aux rendez-vous médicaux ou pour obtenir des soins. Lorsque nécessaire, la Société travaille de concert avec la personne accidentée afin de faciliter sa réadaptation et de favoriser un retour à la normale dans les meilleurs délais. Lorsque le pire survient, des indemnités sont prévues pour le conjoint et les personnes à charge de la victime d'un accident mortel.

SAVIEZ-VOUS QUE la Société indemnise les Québécois qui sont blessés dans un accident de la route, même s'ils sont à l'étranger lors de l'accident ?

LA SOCIÉTÉ EST PRÉSENTE PARTOUT OÙ SE TROUVENT LES CITOYENS

Avec ses 146 points de service et ses 16 unités mobiles répartis dans toute la province, la Société est accessible et ses employés sont disponibles pour répondre à tous les besoins des citoyens. C'est en effet à elle que revient la responsabilité de délivrer les permis de conduire, de percevoir les droits d'immatriculation pour les véhicules en circulation et d'indemniser les accidentés de la route. La Société, par le biais de Contrôle routier Québec, assure également une couverture de l'ensemble du réseau routier de la province. De plus, une série de services sont désormais accessibles en ligne. Que ce soit pour prendre un rendez-vous pour un examen de conduite, pour effectuer le paiement d'un permis de conduire ou d'une immatriculation ou encore pour effectuer un changement d'adresse, les services SAAQclic-citoyens sont à la fois flexibles et conviviaux. La Société a également mis en place des services électroniques spécialement conçus pour les entreprises. En 2012, quatre nouveaux services ont été lancés pour simplifier la vie des entrepreneurs.

Plus que jamais, la Société de l'assurance automobile du Québec est présente dans la vie des Québécois : sur nos routes, dans nos régions et sur la place publique. En collaboration avec des partenaires essentiels, ses actions et son engagement à rendre nos routes plus sécuritaires contribuent à améliorer le bilan routier année après année.

SAVIEZ-VOUS QUE la Société compte sur un important réseau de partenaires indispensables qui proviennent de différents secteurs, notamment le réseau de la santé et des services sociaux, les différents corps policiers, l'industrie du transport et le milieu associatif ?

La Société de l'assurance automobile du Québec sera reconnue comme une organisation performante inspirant confiance et faisant preuve d'innovation et d'agilité dans la réalisation de sa mission.

> LA MISSION

La Société a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin :

- » elle mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- » elle fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- » elle gère l'accès au réseau routier;
- » elle surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- » elle indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

> LES MANDATS

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est confié par la loi ou à la suite d'une entente avec le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, tel que :

- » la perception de sommes pour le gouvernement et certaines municipalités;
- » l'adaptation de véhicules et la délivrance de vignettes de stationnement pour les personnes handicapées;
- » la prise de photo pour la carte d'assurance maladie pour la Régie de l'assurance maladie.

> LA VISION

La Société de l'assurance automobile du Québec sera reconnue comme une organisation performante inspirant confiance et faisant preuve d'innovation et d'agilité dans la réalisation de sa mission, grâce à :

- » la force de son équipe;
- » l'apport de ses partenaires;
- » son modèle d'affaires intégré;
- » ses actions et ses services ciblés et adaptés.

> LES VALEURS

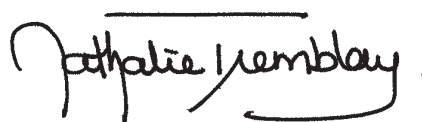
- » Engagement
- » Rigueur
- » Cohérence
- » Respect

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2012 de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

Je déclare que l'information contenue dans ce rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et que cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2012.

La présidente et chef de la direction,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Québec, avril 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans les sections du rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant la Société, le Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi que l'agence Contrôle routier Québec.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2012 concernant la Société de l'assurance automobile du Québec, le Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi que l'agence Contrôle routier Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes,



Hoda Abdel Malak, CPA, CA
Québec, avril 2013



LES, RÉSULTATS 2012

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015	24
LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	40
Les résultats à l'égard de la Déclaration de services aux citoyens	42
NOS EMPLOYÉS	47
L'effectif de la Société	47
Les départs à la retraite	49
Le partenariat en organisation du travail	49
La formation	49
LES RESSOURCES	50
Les ressources informationnelles	50
Les ressources matérielles et immobilières	53
Les ressources financières	54
LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	57
Les états financiers de la Société	57
Le Fonds d'assurance	82
Les états financiers du Fonds d'assurance	87
CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC	131
La mission, la vision et les axes d'intervention prioritaires	131
Les résultats à l'égard du plan d'action 2012	132
La gestion des ressources humaines et financières	141
Le comité consultatif	143
LA MESURE DE LA PERFORMANCE ET L'ÉTALONNAGE	144
L'évolution de la performance	144
L'étalonnage	146

LES RÉSULTATS

À L'ÉGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

ENJEU 1

LE POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Pour réaliser sa mission, la Société doit composer avec une clientèle de plus en plus nombreuse, des mandats qui se diversifient, des besoins grandissants et des attentes toujours aussi élevées. Afin de relever le défi que représente la rareté de la main-d'œuvre et pour assurer une gestion toujours plus rigoureuse de ses dépenses, la Société doit faire preuve d'innovation, questionner chacun des paliers de son organisation et repenser son approche d'affaires. En misant sur la contribution de chacun et en se tournant vers l'avenir, elle sera en mesure de partager sa vision et d'exposer les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour continuer de fournir aux Québécois les services de qualité auxquels ils ont droit.

ORIENTATION 1.1

Repenser notre approche d'affaires

En repensant son approche d'affaires, la Société s'engage dans un important virage organisationnel. Elle entend profiter de cet exercice pour mobiliser ses forces vives et renforcer sa culture d'entreprise. Elle devra s'assurer de faire connaître les objectifs et les étapes de sa démarche et adapter ceux-ci aux besoins évolutifs de sa clientèle.

OBJECTIF 1.1.1

Partager les enjeux et les finalités d'affaires

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012
Nombre d'activités mises en œuvre	2012 et suivantes	54

- » La Société a rencontré des ministères et organismes gouvernementaux, des fédérations, ordres et associations de spécialistes de la santé ainsi que des organismes privés engagés en sécurité routière pour leur exposer les enjeux auxquels elle doit faire face et qui exigent leur contribution.

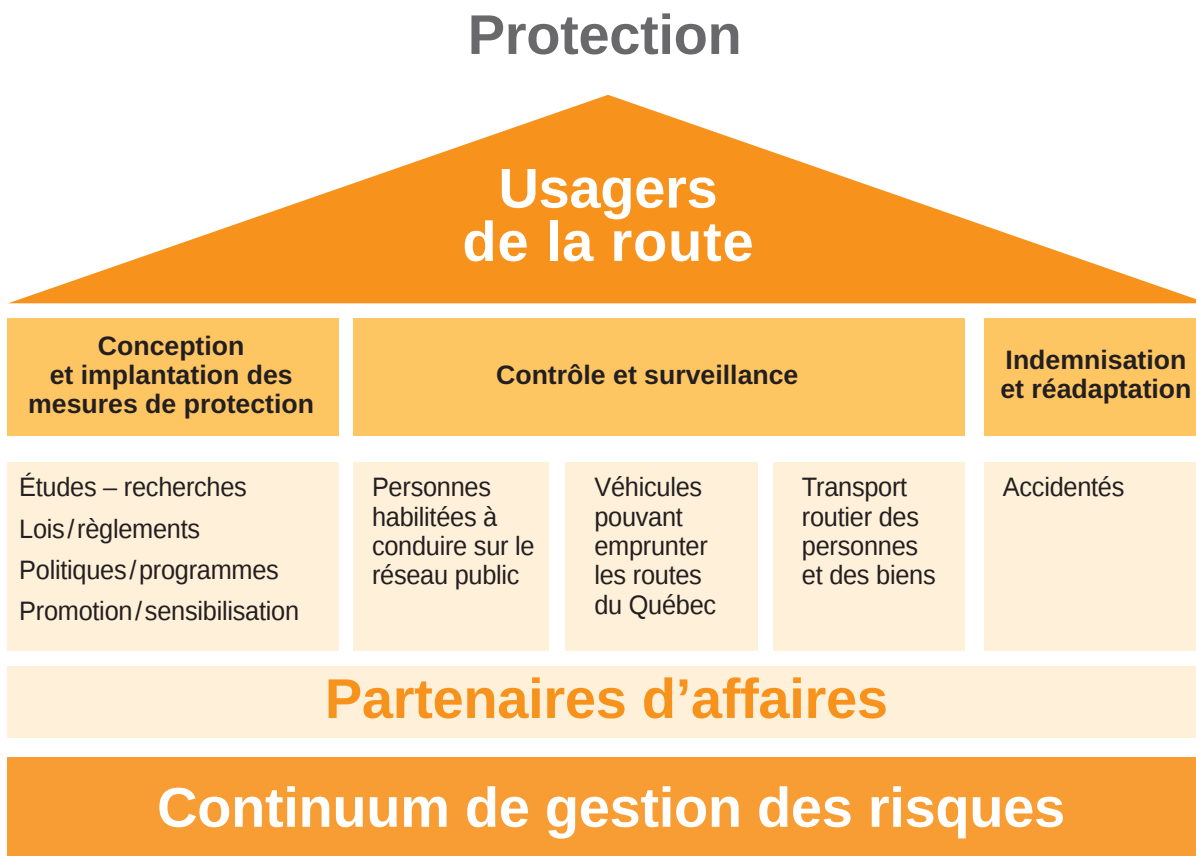
OBJECTIF 1.1.2

Convenir du modèle d'affaires intégré

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012
Nombre de mesures pour faire connaître le modèle	2012 et suivantes	18

- » Le modèle d'affaires intégré de la Société a été présenté lors de plusieurs rencontres à l'externe qui ont été effectuées pour faciliter la compréhension des enjeux. Il s'agit d'un outil privilégié pour illustrer le lien entre tous les partenaires intervenant dans la protection des usagers de la route.

Modèle d'affaires intégré de la Société



OBJECTIF 1.1.3

Développer une culture organisationnelle qui valorise et fait vivre le modèle d'affaires intégré

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012
Pourcentage des employés qui ont été informés du modèle d'affaires intégré	100 % en 2011	89 %

- » Le modèle d'affaires intégré a été présenté aux employés en même temps que la planification stratégique. De plus, il est désormais présenté aux nouveaux employés lors des journées d'accueil organisées à leur intention.

OBJECTIF 1.1.4

Faire évoluer le contenu de l'offre de produits et de services

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2012
Nombre d'opportunités ou de nouvelles mesures ayant donné lieu à une actualisation des produits et des services	2012 et suivantes	13 opportunités ou nouvelles mesures ont mené à l'actualisation de produits et de services

- » La Société a mis en œuvre les nouvelles modifications au Code de la sécurité routière :
 - > Appliquer la règle du zéro alcool aux jeunes conducteurs de 21 ans ou moins;
 - > Imposer des sanctions plus sévères pour les courses de rue et le surf de véhicule (*car surfing*);
 - > Imposer une suspension administrative immédiate de 24 heures du droit de conduire un minibus, un autobus et un taxi aux conducteurs qui ont de l'alcool dans le sang;
 - > Imposer une suspension administrative immédiate de 24 heures du droit de conduire un véhicule lourd effectuant du transport de biens aux conducteurs ayant été interceptés avec un taux d'alcoolémie se situant entre 50 et 80 mg d'alcool par 100 ml de sang;
 - > Saisir sur-le-champ le véhicule, pour une durée de 90 jours, dans le cas de récidivistes et de multirécidivistes de l'alcool au volant;
 - > Porter la saisie du véhicule à 90 jours si le conducteur a déjà été assujéti au retrait du privilège de circuler au cours des 10 dernières années et qu'il commet une nouvelle infraction impliquant la saisie de son véhicule;
 - > Imposer un antidémarréur éthylométrique à vie à la suite d'une troisième déclaration de culpabilité liée à l'alcool ou du refus de fournir un échantillon d'haleine;
 - > Faire faire l'évaluation systématique des conducteurs par l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) lors d'une récidive d'alcool au volant (plus de 80 mg par 100 ml de sang), lors d'une première infraction avec un taux d'alcoolémie de 160 mg ou plus, lors d'un refus de fournir un échantillon d'haleine ou lors d'une première infraction pour alcool si le conducteur a déjà commis un délit de fuite;
 - > Retirer le privilège d'immatriculer et de circuler avec leur véhicule de même que d'acquérir un nouveau véhicule à certains récidivistes de l'alcool au volant ainsi qu'aux multirécidivistes;
 - > Permettre aux contrôleurs routiers de faire passer des alcootests pour s'assurer que les conducteurs ne dépassent pas les taux permis, notamment depuis l'entrée en vigueur de la règle du zéro alcool pour les conducteurs de taxi, d'autobus et de minibus et de la limite de 50 mg d'alcool par 100 ml de sang pour les conducteurs de véhicules lourds;

- » Dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30, les automobilistes de la région métropolitaine peuvent utiliser moyennant un péage une voie de contournement par le sud, disposant ainsi d'un itinéraire de rechange. Le partenaire privé, Nouvelle Autoroute 30 (NA30), a conclu une entente d'échange d'information avec la Société afin de pouvoir facturer les passages non payés;
- » La Société dispose d'une expertise et d'infrastructures en matière d'indemnisation des victimes; c'est pourquoi elle signe des ententes de service avec d'autres organisations pour le versement d'indemnités en leur nom. En 2012, la Société a conclu les ententes suivantes :
 - > Signature d'une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'indemnisation des victimes d'un produit distribué par Héma-Québec;
 - > Bonification de l'entente avec le MSSS pour l'indemnisation des victimes d'une vaccination.

ENJEU 2

LE BILAN ROUTIER

La sécurité routière, une responsabilité partagée

La Société travaille de concert avec la population et ses différents partenaires pour que le nombre d'accidents de la route diminue et que le bilan routier s'améliore. Elle s'efforce de mobiliser les différents acteurs pour mettre en place des stratégies et des actions communes. Toutefois, la sécurité routière ne saurait reposer sur un seul facteur; elle doit être prise en charge par l'ensemble des intervenants de notre société. Par-dessus tout, chaque usager de la route est responsable de sa propre sécurité et de celle d'autrui. En effet, le comportement humain demeure la première cause des accidents de la route en 2012. Dans ce contexte, la Société souhaite inspirer et motiver les différents acteurs de la sécurité routière pour que leurs actions concertées continuent de porter fruit.

ORIENTATION 2.1

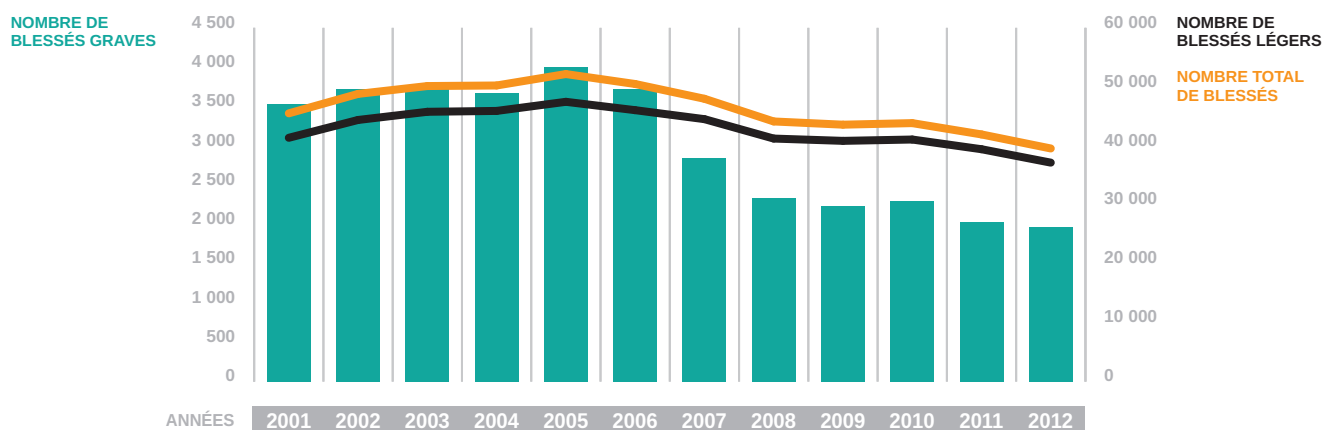
Agir en acteur de premier plan pour améliorer le bilan routier

En 2012, le nombre de décès continue de diminuer sur les routes du Québec et le nombre total d'accidents de la route affiche une baisse marquée comparativement à l'année 2011. En effet, on compte 50 décès de moins et 57 blessés graves de moins cette année par rapport à l'an dernier.

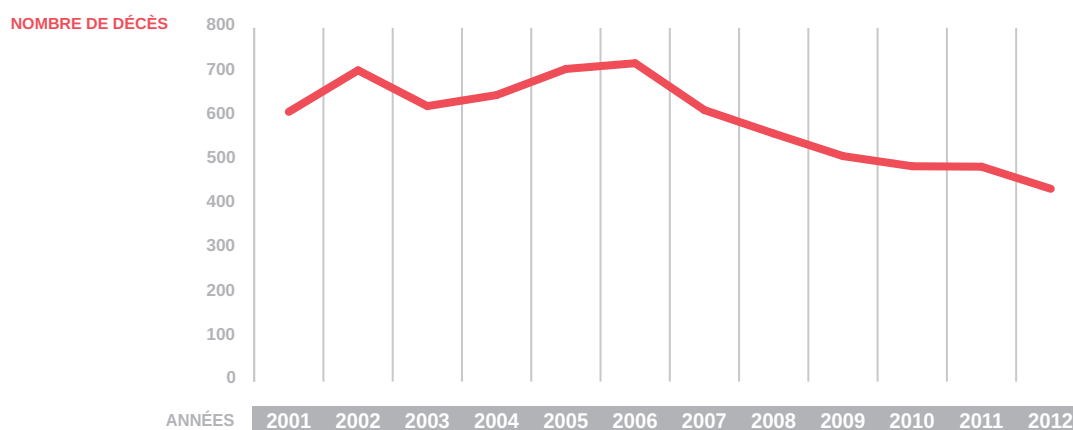
L'amélioration du bilan routier ne peut pas être attribuée à un seul facteur, c'est pourquoi la Société poursuit ses efforts de prévention et de sensibilisation et agit comme catalyseur des actions des différents partenaires. Cette année encore, les différents changements apportés au Code de la sécurité routière et l'amélioration du comportement des usagers ont également contribué à diminuer le nombre d'accidents de la route.

La Société poursuit ses efforts de prévention et de sensibilisation et agit comme catalyseur des actions des différents partenaires.

Évolution du bilan routier de 2001 à 2012¹



■ Nombre de blessés graves	3 536	3 717	3 744	3 667	4 000	3 718	2 843	2 340	2 234	2 296	2 023	1 966
■ Nombre de blessés légers	41 353	44 375	45 761	45 909	47 455	46 037	44 514	41 221	40 832	41 059	39 413	37 139
■ Nombre total de blessés	45 499	48 796	50 128	50 224	52 162	50 475	47 971	44 122	43 576	43 842	41 922	39 541



■ Décès	610	704	623	648	707	720	614	561	510	487	486	436
---------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

1. Les données sur les accidents relatives aux décès pour la période de 2007 à 2011 ont été révisées à partir des données du Fonds d'assurance et du Bureau du coroner. Les données pour l'année 2012 demeurent quant à elles provisoires et seront révisées de la même façon en cours d'année.

OBJECTIF 2.1.1

Contribuer à diminuer le nombre d'accidentés de la route et la gravité des accidents

INDICATEURS ²	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Pourcentage de diminution de la moyenne triennale du nombre d'accidentés avec dommages corporels	- 10 %	- 4,7 %
Pourcentage de diminution de la moyenne triennale du nombre de personnes décédées ou blessées gravement dans des accidents de la route	Décès: - 20 % Blessés graves: - 20 %	Décès: - 9,4 % Blessés graves: - 8,5 %

- » Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été diffusées dans les médias traditionnels et les médias sociaux. Ces campagnes portaient, notamment, sur la vitesse, l'alcool, la distraction au volant, le port de la ceinture et la motocyclette;
- » L'application Mode conduite a été lancée pour permettre aux usagers de téléphones intelligents d'aviser leurs interlocuteurs qu'ils conduisent leur véhicule et ne sont pas en mesure de répondre à leurs textos;
- » Plusieurs activités de sensibilisation ont été tenues dans les localités :
 - > L'opération « Bon pied, bon œil », adressée aux piétons;
 - > Le « Tour du silence », pour sensibiliser à l'importance de partager la route avec les cyclistes;
 - > Des activités de promotion de la sécurité routière tenues par les corps policiers (par exemple : Journée de sensibilisation à la sécurité routière, conférence sur les sièges d'auto, conférence Jeunes conducteurs);
- » La Société a augmenté la présence des contrôleurs routiers et le nombre de vérifications qu'ils effectuent en périodes critiques, notamment en période de déneigement;
- » De nouvelles mesures, énoncées à l'objectif 1.1.4, ont été mises en place pour répondre aux modifications du Code de la sécurité routière.

OBJECTIF 2.1.2

Développer et mettre en œuvre une stratégie mobilisatrice pour accroître l'impact de tous les acteurs en sécurité routière

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012
Élaboration et mise en œuvre de la stratégie	2012 et suivantes	En cours
Nombre de partenaires impliqués	2012 et suivantes	222
Nombre d'activités conjointes avec les partenaires	2012 et suivantes	753

- » La liste des partenaires internes et externes a été constituée;
- » Plusieurs partenaires ont été contactés et mis à contribution pour établir un premier portrait d'ensemble des activités menées au Québec en matière de sécurité routière.

2. L'utilisation des moyennes triennales réduit l'effet de la variation annuelle. Pour l'année 2012, le pourcentage est calculé en comparant la moyenne des années 2010, 2011 et 2012 avec la moyenne des années de référence 2008, 2009 et 2010.

LA PRESTATION DE SERVICES

Les services à la clientèle

La Société doit s'adapter à une clientèle en constante évolution. Celle-ci se caractérise, notamment, par une augmentation du nombre de personnes avançant en âge. Elle comprend également une proportion grandissante de personnes qui utilisent les nouveaux modes de communication et de service à la clientèle. Pour répondre à leurs demandes et pour accroître son efficacité, la Société a choisi d'adopter différents modes de prestation autonome de services. En misant sur les technologies de l'information pour offrir de l'information ou simplifier des transactions, la Société peut affecter son personnel aux services qui demandent un contact direct avec la clientèle.

Par ailleurs, la Société doit composer avec une hausse constante des demandes de services et une diversification des services offerts. Pour y parvenir, elle doit adapter ses modes de prestation de services et déterminer comment elle les offrira avec le même souci d'efficacité. Les modes de prestation de services sont évalués, priorisés et revus dans le but de leur assigner les ressources disponibles et d'offrir à l'organisation et à sa clientèle toute la flexibilité voulue. La Société évalue également les possibilités de développer davantage son partenariat avec les ministères et organismes, et continue de favoriser les occasions d'alliance avec d'autres acteurs.

ORIENTATION 3.1

Adapter les modes de prestation de services aux besoins et à l'évolution de la clientèle et du marché

OBJECTIF 3.1.1

Ajuster les modalités de prestation de services pour en améliorer la qualité pour les clients

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012
Nombre de services révisés	2012 et suivantes	9 services révisés
Taux de satisfaction de la clientèle	2012 et suivantes	86 %³

- » Dans le cas des personnes accidentées de la route qui bénéficient d'une rente à long terme, le suivi de leur dossier a été simplifié;
- » Le délai de versement des indemnités pour séquelles temporaires a été réduit à 20 jours;
- » Lorsqu'une personne accidentée contacte la Société pour signaler son accident, la démarche d'ouverture du dossier a été simplifiée, ce qui diminue le temps d'appel et l'envoi de formulaires de réclamation non requis;
- » Le traitement des réclamations pour la clientèle hors Québec a été adapté aux besoins particuliers de chaque réclamant;

3. Sondage auprès de la population québécoise sur le rôle, l'image et la satisfaction à l'égard de la SAAQ (Léger Marketing).

- » Le traitement des réclamations des personnes accidentées qui ont subi une rechute est maintenant centralisé, ce qui diminue les délais;
- » Diverses mesures, dont l'accroissement de l'utilisation de la conciliation entre les parties, ont permis de diminuer l'inventaire des dossiers au Tribunal administratif du Québec de 21 % par rapport au 31 décembre 2011;
- » Lorsqu'une personne accidentée a besoin de services en réadaptation, un plan d'action est désormais élaboré dans les 20 jours ouvrables suivant sa rencontre avec un conseiller;
- » Le processus de renouvellement du permis Plus est maintenant disponible et allégé comparative-ment au processus de délivrance initiale;
- » Un projet pilote est en cours dans les municipalités de Kuujjuaq et Inukjuak pour rendre accessible le cours de conduite obligatoire menant à l'obtention d'un permis de classe 5 dans les villes non reliées.

OBJECTIF 3.1.2

Élargir l'accessibilité, par voie électronique, aux services informationnels et transactionnels et inciter la clientèle à les utiliser

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Nombre de services transactionnels accessibles de façon autonome, par voie électronique, en institution financière ou chez des partenaires	Ajout de 7 nouveaux services et une nouvelle clientèle servie (entreprises)	4 en 2012 6 depuis 2010
Taux d'utilisation des services accessibles de façon autonome, par voie électronique, en institution financière ou chez des partenaires	Augmentation de 12 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2010 Valeur au 31 décembre 2010 : 53,2 %	53,9 %

- » En 2012, la Société a déployé quatre nouveaux services électroniques aux entreprises. Elles peuvent maintenant :
 - > Changer le numéro d'unité ou le nombre d'essieux d'un véhicule;
 - > Remplacer le certificat d'immatriculation d'un véhicule;
 - > Effectuer le changement de véhicules d'une subdivision à une autre;
 - > Enregistrer ou modifier leurs coordonnées bancaires;
- » Différents services Web ont été améliorés et les clients peuvent maintenant :
 - > Effectuer le paiement électronique de leurs transactions auprès d'une troisième institution, la Banque Laurentienne;
 - > Renouveler leur immatriculation en même temps qu'ils effectuent le «déremisage» de leur véhicule;
 - > Annuler et consulter un rendez-vous pour une réévaluation des compétences et recevoir des messages propres à leur situation;
- » La clientèle a maintenant accès au nouveau site Web de Contrôle routier Québec (crq.gouv.qc.ca);
- » Une activité de promotion de l'inscription au dépôt direct des indemnités a permis d'augmenter l'usage de ce service. En 2012, le taux d'utilisation du dépôt direct des indemnités a augmenté de 10 % par rapport à 2010.

L'AMPLEUR DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE

La rapidité des changements technologiques et l'évolution continue des besoins de l'organisation obligent la Société à demeurer à la fine pointe de la technologie. Pour continuer de servir ses différentes clientèles dans les années à venir, elle doit effectuer une transformation importante de ses systèmes et de ses façons de faire.

ORIENTATION 4.1

Réussir le virage tout en poursuivant l'évolution des affaires

En 2011, la Société s'est dotée d'un plan d'investissement pluriannuel pour prendre en compte deux problématiques fondamentales: la désuétude technologique du système de gestion des bases de données qui supporte les activités d'assurance et de gestion de l'accès au réseau routier (conversion) ainsi que la désuétude fonctionnelle des applications relatives à cette dernière (rénovation).

Le virage technologique comprend aussi la mise à niveau d'un ensemble d'applications en fonction de l'évolution inévitable des composantes technologiques qui les supportent. La mise à niveau de ces applications devrait s'échelonner de 2009 à 2013.

OBJECTIF 4.1.1

Poursuivre la modernisation de nos actifs et disposer d'un plan pour finaliser les travaux

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2012
État de la mise en œuvre	2012 et suivantes	<p>Activités préparatoires de conversion technologique enclenchées</p> <p>Démarrage de la mise en place des fondements de la rénovation</p> <p>Implantation de divers éléments de gouvernance</p> <p>73 % des travaux de mise à niveau des applications de l'environnement Microsoft réalisés</p>

- » L'année 2012 a permis d'enclencher les activités de réalisation en vue de la conversion technologique des bases de données qui supportent les activités d'assurance et de gestion de l'accès au réseau routier;
- » D'importants travaux ont été menés pour mettre en place les fondements de la rénovation des services, des processus, des applications et des technologies du domaine de l'accès au réseau routier;
- » Les éléments de gouvernance pour encadrer adéquatement l'exécution du plan d'investissement pluriannuel de la Société comprennent, notamment, des comités de coordination et de supervision et un bureau de projets qui veillent à assurer un contrôle sur l'évolution des travaux.

OBJECTIF 4.1.2

Réviser le processus de développement en technologies de l'information

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2012
Pourcentage des gains obtenus sur les efforts	2013 et 2015	Premiers résultats prévus en 2013
Pourcentage des gains obtenus sur les délais	2013 et 2015	Premiers résultats prévus en 2013

- » Des pistes d'amélioration du processus de développement en technologies de l'information ont été ciblées avec la contribution de l'ensemble des vice-présidences;
- » Des solutions qui permettent des gains rapides seront mises en place à partir de 2013.

ENJEU 5

LA NOUVELLE RÉALITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les statistiques de 2011 indiquaient que 23 % des employés de la Société partiraient à la retraite dans les cinq prochaines années. De plus, les nouveaux employés qui font leur entrée sur le marché du travail ont des attentes qui diffèrent de celles des générations précédentes lorsqu'ils recherchent un milieu où faire carrière. Pour faire face aux nombreux départs et pour attirer et retenir une main-d'œuvre à la fois rare et exigeante, la Société devra faire preuve d'innovation dans sa manière d'aborder la gestion des ressources humaines. Forte d'une réputation enviable à titre d'employeur de choix et fière de maintenir un environnement de travail harmonieux, la Société doit également mettre en place des stratégies de transmission de l'expertise et des connaissances dont elle dispose. Enfin, elle désire continuer d'offrir de nombreuses possibilités de progression professionnelle à ses employés présents et futurs, puisqu'il s'agit d'une importante source de motivation pour ceux-ci.

ORIENTATION 5.1

Être parmi les employeurs les plus recherchés au Québec

La Société offre des services et des produits de qualité grâce aux efforts déployés quotidiennement par ses employés. Pour s'assurer de comprendre et d'apprécier l'opinion de son personnel envers l'organisation, elle mène régulièrement des sondages sur divers aspects du climat organisationnel. C'est à la lumière des résultats obtenus qu'elle entreprend diverses actions pour répondre aux attentes et aux besoins exprimés par ses employés. Le plus récent sondage a été effectué en 2011 et les actions suivantes en découlent.

OBJECTIF 5.1.1

Accroître notre performance en matière d'attraction et d'embauche

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Pourcentage d'employés qui reconnaissent la Société comme un employeur de choix	85 % Valeur de départ: 79 %	Prochain sondage en 2013
Pourcentage des postes qui ont été pourvus parmi ceux pour lesquels des démarches ont été entreprises	Maintien Valeur de départ: 89 %	
Pourcentage d'étudiants et de stagiaires ayant poursuivi leur parcours comme personnel occasionnel ou permanent	25 % Valeur de départ: 7,1 %	

- » Les employés ont participé à des groupes de discussion à propos des facteurs qui favorisent l'attraction et la fidélisation du personnel;
- » La Société a participé à plusieurs événements carrière, notamment à l'Université Laval, à l'Université de Sherbrooke, au Cégep de Sainte-Foy ainsi que dans le cadre du Salon carrière de la fonction publique du Québec en Abitibi-Témiscamingue de Rouyn-Noranda et du Salon des carrières en technologie de Québec. Elle a également participé à deux conférences promotionnelles dans des cégeps de Québec;
- » Des outils de promotion, notamment un dépliant promotionnel et des courriels personnalisés, ont été développés pour pourvoir les postes de la Société situés en région ainsi que ceux pouvant intéresser des personnes en provenance des autres ministères et organismes;
- » Les concours de recrutement grand public ont été diffusés dans la section « Emplois » du site Web de la Société, qui a été visitée à 36 671 reprises en 2012;
- » La Société a élaboré un processus organisationnel d'attraction et de fidélisation du personnel dont les priorités seront, en 2013, l'absentéisme et la relève de gestion.

OBJECTIF 5.1.2

Intégrer et fidéliser les employés en misant sur des pratiques de gestion avant-gardistes

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Taux de fidélisation de l'effectif	Maintien Valeur de départ: 96 %	97 %
Taux de rétention après deux ans	85 % Valeur de départ: 81 %	82 %
Taux de mobilisation	85 % Valeur de départ: 80 %	Prochain sondage en 2013

- » La Société a créé un parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Ces nouvelles activités répondent mieux aux besoins d'information des employés qui font leur entrée à la Société, et contribuent à faire la promotion de la culture et de l'identité organisationnelles:
 - > La journée d'accueil permettant de rencontrer le comité de direction a été bonifiée;
 - > L'information contenue dans la section « J'arrive à la Société » de l'intranet a été améliorée;
- » Les gestionnaires ont été sensibilisés à l'importance de leur rôle pour attirer et fidéliser leur personnel;
- » Les activités en santé organisationnelle et les pratiques visant l'amélioration du bien-être du personnel se poursuivent, puisqu'elles ont une incidence positive sur le climat de travail.

ORIENTATION 5.2

Favoriser le développement d'une relève et d'une main-d'œuvre qualifiées et performantes

Consciente de la richesse que représentent ses ressources humaines, la Société continue d'investir temps et argent dans la formation d'une relève compétente et dynamique. En 2012, elle a consacré 2,04 % de sa masse salariale au développement des compétences de son personnel. C'est également pour préparer l'avenir qu'elle offre de nombreuses possibilités de progression de carrière à ses employés au sein de l'organisation. C'est en misant sur la rétention de ses meilleurs candidats que l'organisation souhaite relever les défis de l'avenir.

De même, la Société poursuit la mise en place des moyens de transmission de l'expertise pour les emplois critiques et développe des pratiques de gestion des connaissances et de transfert d'expertise. Ces efforts lui assureront le maintien des connaissances nécessaires à la constitution d'une relève solide et performante.

OBJECTIF 5.2.1

Appuyer le personnel dans le développement de son plein potentiel professionnel en lien avec les enjeux de l'organisation

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Pourcentage de postes pourvus par des candidats à l'interne (affectation et promotion)	80 %	80 %
Taux de satisfaction relativement aux aspects touchant la carrière et le développement des compétences	75 % Valeur de départ: 67 %	Prochain sondage en 2013

- » La Société a pris des mesures afin d'encourager la progression de son personnel et de pourvoir les postes vacants à même les candidats déjà en emploi au sein de l'organisation. Ces mesures comprennent:
 - > La nomination de personnel occasionnel à des postes permanents;
 - > La tenue d'un concours de classe professionnelle afin de pourvoir des postes à l'interne; d'ailleurs, 65 % des postes de cette classe d'emplois ont été pourvus par des employés ayant réussi le concours;
 - > La tenue d'un concours en vue de constituer une réserve de candidats à l'interne pour les postes de cadres de classes 2 et 3. Tous les candidats ont obtenu leurs résultats pour chacune des compétences évaluées ainsi que le *Guide de développement de compétences*, qui leur permet de cibler des pistes de développement dans une perspective de cheminement de carrière;
- » Une attention particulière a été portée à l'amélioration des compétences du personnel en communication dont les fonctions exigent une qualité de rédaction;
- » Certains gestionnaires ou membres du personnel en situation de supervision, de gestion ou de coordination d'équipes ont participé à des groupes interministériels de codéveloppement et à des cercles de gestion.

OBJECTIF 5.2.2

Soutenir le passage des connaissances et de l'expertise

INDICATEUR	CIBLE 2015	RÉSULTAT 2012
Pourcentage des unités administratives disposant de moyens de transmission de l'expertise pour les emplois critiques	100 %	67 %

- » La Société poursuit la mise en place de différents outils, notamment le jumelage et l'accompagnement (le *coaching*), pour préserver et valoriser l'expérience et les savoirs dont elle dispose, et en assurer le partage;
- » La Société poursuit son projet pilote visant la mise en place d'une banque de savoirs.

ENJEU 6

LA GESTION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Une saine gestion des fonds publics

À titre de gestionnaire de fonds publics, la Société se doit de répondre aux attentes élevées de la population en matière de rigueur et d'éthique. Elle doit, notamment, assurer aux Québécois la meilleure couverture d'assurance possible au meilleur coût. De plus, elle a la responsabilité de veiller à contrôler les dépenses administratives et de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la pérennité du régime d'assurance. Enfin, conformément à la politique de financement des services publics, elle doit se pencher sur le déficit entre les revenus et les dépenses à l'égard du mandat de l'accès au réseau routier. Un contrôle de la croissance des dépenses administratives a permis d'obtenir un taux de croissance de 1,4 %, ce qui est inférieur à l'indice des prix à la consommation.

Les comportements éthiques

Aujourd'hui plus que jamais, la population exige un comportement irréprochable de la part des dirigeants de grandes organisations en matière d'éthique et de comportements écoresponsables. Au cours des cinq dernières années, la Société a mis en place un plan d'action en matière d'éthique comprenant des formations et des conseils pour l'ensemble de son personnel et de ses dirigeants. Ce plan a contribué à développer une culture éthique désormais indissociable de l'organisation. De même, la Société poursuit l'intégration des principes de développement durable dans ses décisions de gestion et s'est dotée d'un plan d'action en la matière. Elle a fait la promotion de ce plan d'action et elle l'exécute en s'assurant de sa compréhension et de l'application de ses principes.

ORIENTATION 6.1

Maintenir une gestion rigoureuse des fonds publics

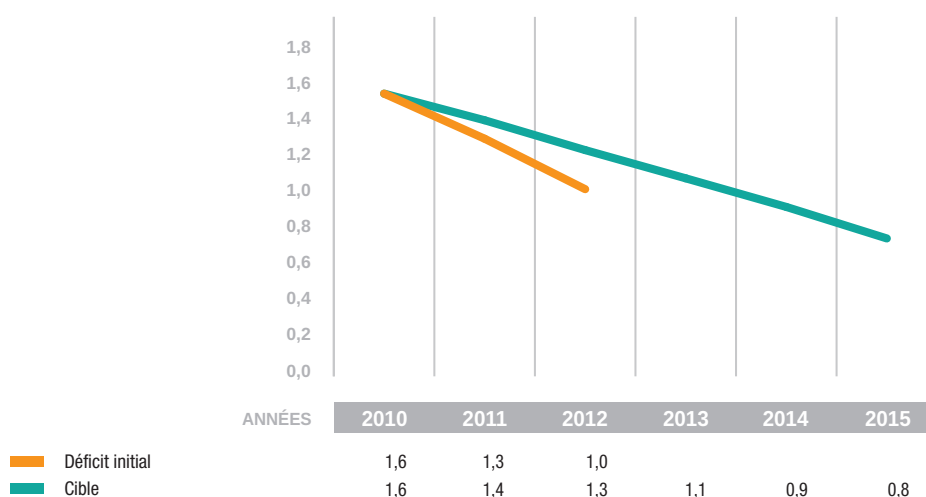
OBJECTIF 6.1.1

Assurer la pérennité du régime d'assurance

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Réduction du déficit cumulé	0,8 G\$ Valeur de départ : 1,6 G\$ au 31 décembre 2010	1,0 G\$
Taux de croissance annuel des dépenses	Taux de croissance comparable à celui observé dans la fonction publique québécoise	Taux de croissance des dépenses administratives de la Société⁴ de 1,4 %, soit un taux inférieur à celui observé dans la fonction publique québécoise

- » La Société s'est donné des règles claires et transparentes de capitalisation de ses obligations et de gestion des déficits ou des excédents annuels, en vue d'assurer la pérennité du régime. À cet égard, la politique de capitalisation du régime d'assurance vise le remboursement, sur un maximum de quinze ans, du déficit au 31 décembre 2010;
- » Au cours de la dernière année, un excédent net des revenus sur les dépenses de l'année d'accident 2012 de 281 millions de dollars a été réalisé relativement aux accidents survenus en 2012. Cet excédent a permis de réduire le déficit cumulé au 31 décembre 2010 du régime d'assurance, le faisant passer à 1,0 milliard de dollars. Il provient essentiellement des gains obtenus dans le bilan routier et de l'amélioration des pratiques d'indemnisation.

Évolution du solde du déficit au 31 décembre 2010 (en milliards de dollars)



4. Afin d'être plus représentatif, le taux utilisé en 2012 est celui de la croissance des dépenses administratives de l'ensemble de la Société, alors que celui utilisé en 2011 se limitait à la croissance des dépenses administratives du Fonds d'assurance.

OBJECTIF 6.1.2

Atteindre l'équilibre des revenus et des dépenses à l'égard du mandat de l'accès au réseau routier

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Ratio des dépenses sur les revenus	Amélioration Valeur de départ : 1,32	1,07
Taux de croissance annuel des dépenses	Taux de croissance comparable à celui observé dans la fonction publique québécoise	Taux de croissance des dépenses administratives de la Société⁵ de 1,4 %, soit un taux inférieur à celui observé dans la fonction publique québécoise

- » La tarification administrative de l'accès au réseau routier, inchangée depuis 1991, est indexée annuellement depuis le 1^{er} janvier 2011. Cette indexation, combinée à une hausse du volume des transactions au cours de l'année 2012, a fait croître les revenus de 5,6 %;
- » Le ratio des dépenses sur les revenus à l'égard du mandat de gestion de l'accès au réseau routier est passé de 1,32 en 2010 à 1,07 en 2012, en raison de l'augmentation des frais perçus et de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.

Évolution du sous-financement de la gestion de l'accès au réseau routier



5. Afin d'être plus représentatif, le taux utilisé en 2012 est celui de la croissance des dépenses administratives de l'ensemble de la Société, alors que celui utilisé en 2011 se limitait à la croissance des dépenses administratives relatives au mandat de l'accès au réseau routier.

ORIENTATION 6.2

Renforcer les comportements éthiques

À la Société, les comportements éthiques sont fondés sur des valeurs qui guident les décisions et les actions de chacun des employés.

OBJECTIF 6.2.1

Poursuivre l'implantation d'une culture éthique

INDICATEURS	CIBLES 2015	RÉSULTATS 2012
Pourcentage des actions du plan d'action en éthique 2012-2015 qui ont été réalisées	100 %	83 %
Pourcentage des actions du plan d'action de gestion de la diversité 2012-2015 qui ont été réalisées	100 %	38 %

- » La Société a adopté son plan d'action en éthique 2012-2015;
- » La poursuite du programme de formation lancé en 2006 a permis à plus de 500 personnes d'acquérir une formation en éthique en 2012, grâce à un réseau constitué de 30 formateurs;
- » La Société a adopté le Plan d'action Diversité 2012-2015, l'un des premiers en la matière. Il est assorti d'un service-conseil en diversité, et un comité consultatif en gestion de la diversité a aussi vu le jour.

OBJECTIF 6.2.2

Consolider l'implantation des principes de développement durable

INDICATEUR	CIBLE 2015	RÉSULTAT 2012
Pourcentage des actions du plan d'action de développement durable 2011-2015 qui ont été réalisées	100 %	45 %

- » Plus de 300 employés et gestionnaires ont reçu une formation sur la prise en compte des principes de développement durable;
- » Les activités de sensibilisation du personnel se sont poursuivies avec, notamment, la publication de deux éditions du bulletin électronique *L'ÉcoResponsable* et du guide *La petite histoire de LEED à la SAAQ*;
- » Un sondage sur la thématique du « navettage durable » a été effectué et permettra l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur la mobilité durable à la Société dès 2013.

La Société porte une attention particulière à la qualité des services qu'elle offre aux citoyens.

LA SATISFACTION

DE LA CLIENTÈLE ET LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

SERVICES AUX CITOYENS

La Société porte une attention particulière à la qualité des services qu'elle offre aux citoyens. La satisfaction de la clientèle et le respect des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens constituent des indicateurs significatifs de sa performance. Elle a d'ailleurs mis en place différents moyens pour évaluer la qualité de sa prestation de services.

Elle effectue des sondages et traite avec diligence les plaintes et les commentaires formulés par sa clientèle, y compris lorsqu'ils concernent les produits et services offerts par un de ses mandataires. Par exemple, un sondage réalisé en 2012 auprès de la population québécoise sur le rôle, l'image et la satisfaction à l'égard de la Société révèle que :

- » 86 % des clients de la Société, au cours des 12 derniers mois, sont satisfaits de leur expérience générale;
- » 74 % des clients sont d'avis que la Société offre à sa clientèle des services de bonne qualité.

Le sondage, comme la gestion des plaintes, représente une bonne occasion pour la clientèle d'exprimer ses besoins et ses attentes, de formuler ses objections et de suggérer des changements. Cette rétroaction permet à l'organisation d'améliorer les services qu'elle assure. D'ailleurs, à la suite des résultats du sondage réalisé en 2009-2010, la Société a révisé en juin 2012 sa déclaration de services aux citoyens afin de l'adapter aux besoins et aux attentes de sa clientèle. De plus, la gestion des plaintes a permis de cibler des pistes de solution pour rehausser la qualité des services rendus.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET COMMENTAIRES FORMULÉS AUPRÈS DU CENTRE DE LA SATISFACTION DES CLIENTÈLES

Cette année, la Société a effectué plus de 9,7 millions de transactions en lien avec les immatriculations et plus de 7,7 millions en lien avec les permis de conduire. Elle a fait passer plus de 700 000 examens de conduite et traité plus de 90 000 réclamations d'assurance.

Comparativement à l'année 2011, le nombre de plaintes fondées a baissé en 2012, passant de 1 794 à 1 485. Cette diminution s'explique par le souci constant du personnel de fournir à la clientèle des renseignements complets et adaptés à ses besoins.

Parmi les plaintes fondées traitées en 2012, 660 sont en lien avec la Déclaration de services aux citoyens.

Plaintes⁶ traitées et fondées

	2012	2011	2010
Plaintes traitées	7 982	7 662	7 236
Plaintes fondées ⁷	1 485	1 794	1 697
Plaintes fondées en lien avec la Déclaration de services aux citoyens	660	606	548

LE TRAITEMENT DES PLAINTES RÉGIES PAR LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC

Selon l'article 519.68 du Code de la sécurité routière et l'article 126 de la Loi sur la police, les contrôleurs routiers de même que toute personne ayant autorité sur ceux-ci sont soumis au Code de déontologie des policiers du Québec. Ainsi, toute personne qui se croit lésée dans ses droits ou qui estime avoir été traitée incorrectement ou injustement par un contrôleur routier peut déposer une plainte auprès du Commissaire à la déontologie policière.

En 2012, le Commissaire à la déontologie policière a interpellé Contrôle routier Québec relativement au fait que certains contrôleurs routiers avaient adopté des attitudes inadéquates envers des citoyens. Des six plaintes qu'il a reçues, le Commissaire à la déontologie policière en a refusé deux, en a réglé deux en conciliation et en a rejeté⁸ une autre. La dernière est encore en traitement.

6. Une déclaration de services aux citoyens révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012. Les résultats antérieurs pour certains motifs ont été recalculés afin de rendre les données comparables. De plus, les chiffres pour les années 2010 et 2011 ont été redressés.

7. La Société considère qu'une plainte est fondée lorsque l'analyse des faits démontre un manquement aux engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens, aux normes d'usage en matière de service à la clientèle, une erreur commise par la Société ou son représentant, une contradiction ou un écart entre les façons de faire et l'application de lois, règlements, politiques ou normes. Une plainte peut également être fondée lorsque la Société détermine que les renseignements disponibles permettent de conférer le bénéfice du doute au client et de régler la plainte dans une approche de conciliation.

8. La plainte est rejetée, entre autres, lorsque la personne qui se plaint ne transmet pas dans les délais les renseignements complémentaires demandés par le Commissaire.

État des plaintes relatives à la déontologie pour l'année 2012 – Contrôle routier Québec

	2012	2011	2010
Dossiers refusés par le Commissaire à la déontologie policière	2	4	4
Désistement du plaignant	-	-	-
Dossiers réglés en conciliation	2	1	3
Dossiers en traitement auprès du Commissaire à la déontologie policière	1	3	3
Dossiers fermés par le Commissaire à la déontologie policière	-	1	-
Dossiers rejetés par le Commissaire à la déontologie policière	1	-	-
Total des plaignants dirigés vers le Commissaire à la déontologie policière	6	9	10

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS⁹

À la suite de la révision de la Déclaration de services aux citoyens en juin 2012, sept nouveaux engagements ont été ajoutés, soit deux nouveaux engagements qualitatifs en matière de prestation électronique de services et cinq pour les services aux personnes accidentées de la route. De plus, les autres engagements ont été modifiés pour mieux refléter les attentes des citoyens.

LE SUIVI DES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de plaintes fondées par engagement général¹⁰

ENGAGEMENTS	2012	2011	2010
Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention requise	153	149	143
Vous faciliter l'accès à tous les services	194	52	67
Traiter vos demandes de manière équitable et confidentielle	11	26	19
Communiquer avec vous dans un langage clair	5	2	6
Vous fournir des renseignements exacts et complets	238	319	219
Vous offrir des services en ligne fiables et sécuritaires	-	-	-
Rendre disponible l'information à jour dans notre site Web	-	-	-

9. Puisqu'une même plainte peut concerner plusieurs engagements, le nombre total de plaintes fondées par engagement s'élève à 675.

10. Une déclaration de services aux citoyens révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2012. Les résultats antérieurs pour certains motifs ont été recalculés afin de rendre les données comparables. De plus, les chiffres pour les années 2010 et 2011 ont été redressés.

Pour s'assurer de maximiser sa performance à l'égard de ses engagements généraux, la Société a apporté les améliorations suivantes en 2012 :

- » Contrôle routier Québec a mis en ligne un nouveau site Web qui permet à toutes ses clientèles de demeurer à l'affût des dernières informations et de se procurer de nombreux documents pertinents;
- » Quatre services en ligne pour les entreprises ont été ajoutés;
- » Des services Web pour les clients ont été améliorés, notamment le service de «déremisage», le service de prise de rendez-vous pour une réévaluation des compétences et le paiement électronique de leurs transactions, qui est maintenant possible auprès d'une troisième institution, soit la Banque Laurentienne;
- » Le processus de renouvellement du permis Plus est maintenant disponible et allégé comparativement au processus de délivrance initiale;
- » Un recueil de questions et réponses potentielles a été élaboré pour faciliter le travail des préposés aux renseignements en permis et immatriculation et améliorer la qualité du service lors des demandes d'information.

LE SUIVI DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

En 2012, le taux de respect de 12 engagements sur 19 s'est amélioré ou a été maintenu. Cette année a été également marquée par une augmentation de 1,8 % du volume d'appels par rapport à l'année précédente. Cette hausse a eu lieu dans un contexte de gel de l'embauche, ce qui explique une légère baisse du taux de respect de l'engagement «Vous répondre en 3 minutes ou moins à compter du moment où vous demandez à parler à un préposé».

Taux de respect des engagements spécifiques

RÉSULTATS	2012		2011		2010	
	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées
Engagements et délais						
Engagement en matière de communication						
Au téléphone						
Vous répondre en 3 minutes ou moins à compter du moment où vous demandez à parler à un préposé	76 %	8	81 %	2	81 %	4
Vous rappeler dans les 2 jours ouvrables suivant votre appel, si cela est nécessaire	90 %	11	91 %	33	86 %	42
À l'écrit						
Répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel dans les 2 jours ouvrables	98 %	-	96 %	3	96 %	1
Répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception	76 %	5	76 %	9	71 %	12

RÉSULTATS	2012		2011		2010	
	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées
Engagements et délais						
Traitement des plaintes et commentaires						
Répondre à votre plainte dans les 15 jours ouvrables suivant sa réception	78 %	-	70 %	-	68 %	2
Engagements en matière de services aux usagers de la route						
Dans un centre de services						
Vous servir en 30 minutes ou moins	82 %	37	85 %	35	85 %	25
Pour une évaluation de vos habiletés de conduite						
Vous fixer un rendez-vous pour passer un examen théorique ou pratique :						
dans les 20 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette	89 %	4	93 %	3	85 %	16
dans les 10 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule lourd	93 %	-	93 %	-	94 %	3
Pour demander ou renouveler votre permis de conduire						
Vous faire parvenir votre permis de conduire dans les 10 jours ouvrables suivant la prise de photo dans un point de service	100 %	4	98 %	1	100 %	-
Pour les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds						
Vous transmettre l'état de votre dossier de propriétaire, d'exploitant et de conducteur de véhicules lourds dans les 5 jours ouvrables suivant votre demande	100 %	-	100 %	-	100 %	-
Donner suite aux demandes de modifications de votre dossier de propriétaire, d'exploitant et de conducteur de véhicules lourds dans les 10 jours ouvrables suivant votre demande	93 %	-	89 %	-	95 %	-

RÉSULTATS	2012		2011		2010	
	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées	Taux de respect	Nombre de plaintes fondées
Engagements et délais						
Engagement en matière de services offerts aux accidentés de la route						
Communiquer avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande d'indemnisation pour vous informer des étapes et des délais de traitement de votre dossier	62 %	-	71 %	1	66 %	2
Lorsque votre admissibilité à une indemnité de remplacement du revenu est établie, en effectuer le versement tous les 14 jours	89 %	-	87 %	-	83 %	-
Lorsque vous réclamez le remboursement de frais, en effectuer le versement dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre demande	87 %	4	74 %	-	79 %	-
Lorsque vos blessures reconnues en lien avec un accident laisseront des séquelles, vous verser un montant forfaitaire préliminaire dans les 20 jours ouvrables suivant notre acceptation de ces blessures	92 %	-	87 %	-	87 %	-
Lorsque vous avez besoin de services en réadaptation, élaborer avec vous un plan d'action dans les 20 jours ouvrables suivant votre rencontre avec l'employé de la Société	96 %	-	95 %	-	n. d.	-
Lorsque vous demandez la révision d'une décision, prendre contact avec vous dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de votre demande de révision	98 %	-	100 %	-	100 %	-
Lorsque vous déposez un recours au Tribunal administratif du Québec :						
vous transmettre une copie de votre dossier dans les 30 jours	58 %	-	96 %	-	73 %	-
traiter votre dossier dans les 30 jours suivant l'entente de conciliation ou la décision du Tribunal	93 %	1	92 %	-	88 %	-

Le personnel a été formé afin d'assurer un traitement rapide et uniforme de l'indemnité pour séquelles.

Afin de respecter ses engagements et de bien servir sa clientèle, la Société a mis en place les mesures suivantes :

- » En cours d'année, le délai de répartition des réclamations a augmenté, ce qui a influé sur le taux de respect de l'engagement «Communiquer avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande d'indemnisation pour vous informer des étapes et des délais de traitement de votre dossier». Des mesures de redressement, telle la réaffectation de personnel, ont été mises en place et la situation s'est redressée. Un suivi rigoureux est maintenu;
- » La formation des préposés aux renseignements du Fonds d'assurance a été modifiée afin de miser sur la polyvalence. Ils sont désormais en mesure de répondre à un plus grand nombre de questions et de traiter de sujets plus nombreux, ce qui offre plus de flexibilité en période d'achalandage élevé;
- » Les modalités de traitement de l'indemnité pour séquelles ont été modifiées et le personnel a été formé afin d'assurer un traitement rapide et uniforme de cette indemnité;
- » Afin de réduire les délais de transmission de la copie de dossier lors d'un recours au Tribunal administratif du Québec, différentes mesures correctrices ont été mises en place, notamment la réorganisation du travail et la réaffectation de personnel. Ces mesures permettront de redresser la situation en 2013.

NOS EMPLOYÉS

L'EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ

La Société comptait 3 656 employés au 31 décembre 2012 et avait utilisé 3 285 équivalents temps complet (ETC)¹¹ au cours de l'année. En plus de ces employés, la Société comptait également 97 étudiants et 9 stagiaires.

Nombre d'employés et nombre d'ETC utilisés en 2011 et en 2012

	NOMBRE D'EMPLOYÉS			NOMBRE D'ETC UTILISÉS		
	Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total
2011	2 562	958	3 520	2 438	830	3 268
2012	2 785	871	3 656	2 554	731	3 285
Différence	223	- 87	136	116	- 99	17

En 2012, la hausse du nombre d'employés réguliers (223) s'explique essentiellement par la conversion de 186 postes occasionnels en postes réguliers, comme prévu à la convention collective.

11. L'équivalent temps complet (ETC) représente une année-personne rémunérée.

Répartition de l'effectif (ETC) selon les régions administratives

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches			
Siège social	1 634	325	1 959
Autre	84	46	130
Total	1 718	371	2 089
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	88	36	124
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	70	16	86
Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec	93	30	123
Laval, Laurentides, Lanaudière et Outaouais	120	60	180
Montérégie	141	46	187
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	31	10	41
Montréal	293	162	455
Total	2 554	731	3 285

Répartition de l'effectif (ETC) selon les mandats de la Société

MANDATS DE LA SOCIÉTÉ	ETC	PROPORTION
Fonds d'assurance automobile du Québec	1 460	44,5 %
Gestion de l'accès au réseau routier	1 243	37,8 %
Contrôle routier	519 ¹²	15,8 %
Autres mandats	63	1,9 %
Total	3 285	100,0 %

Répartition de l'effectif (ETC) selon les catégories d'emplois

CATÉGORIES D'EMPLOIS	ETC	PROPORTION	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	OCCASIONNELS
Personnel hors cadre	7	0,2 %	9	-
Personnel d'encadrement	159	4,8 %	163	-
Personnel professionnel ¹³	1 049	31,9 %	1 077	102
Personnel technicien et assimilé	633	19,3 %	550	138
Personnel de bureau	1 149	35,0 %	701	608
Personnel agent de la paix	277	8,4 %	280	17
Personnel ouvrier	11	0,3 %	5	6
Total	3 285	100,0 %	2 785	871

12. Ce nombre comprend 411 ETC de Contrôle routier Québec et 108 ETC d'autres secteurs de la Société.

13. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuares.

LES DÉPARTS À LA RETRAITE

Au cours de l'année 2012, 111 employés réguliers et 5 employés occasionnels ont pris leur retraite, pour un total de 116 personnes.

LE PARTENARIAT EN ORGANISATION DU TRAVAIL

Les relations de travail sont excellentes à la Société et les échanges ainsi que le partage sont nombreux et fructueux entre les parties patronale et syndicale. En 2012, le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à six reprises. Plusieurs sujets ont été abordés lors de ces rencontres, notamment :

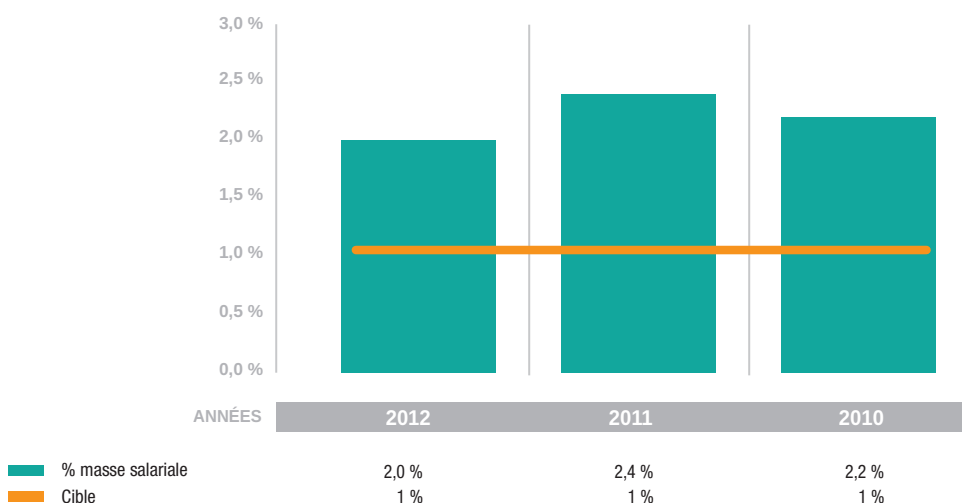
- » le plan stratégique 2011-2015 de la Société;
- » le Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'accès au réseau routier;
- » la Déclaration de services aux citoyens 2012;
- » la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail;
- » la gestion intégrée des risques;
- » le plan d'action de gestion de la diversité 2012-2015.

Le comité de travail du CMOT poursuit ses activités d'échange avec les comités locaux sur l'organisation du travail (CLOT). Ces échanges favorisent le dialogue et le partage d'expériences sur divers sujets communs touchant le personnel et le climat de travail à la Société.

LA FORMATION

En 2012, la Société a investi 2,04 % de sa masse salariale, soit 3,84 millions de dollars, pour la formation et le développement des compétences du personnel et des cadres. Elle a dépassé la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette année, une attention particulière a été portée à l'amélioration des compétences en communication du personnel dont les fonctions exigent une qualité de rédaction supérieure. Cet investissement démontre l'importance que la Société accorde à la formation afin de maintenir ou de développer les compétences de son effectif.

Pourcentage de la masse salariale investie en formation



La Société
doit disposer
de technologies
de l'information
agiles et
performantes.

LES RESSOURCES

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉS RÉCURRENTES

Afin de soutenir la prestation de services aux particuliers et aux entreprises, d'assurer l'indemnisation des personnes accidentées de la route et de permettre l'échange d'information avec ses partenaires, la Société doit disposer de technologies de l'information agiles et performantes. Les

coûts associés aux ressources informationnelles concernent à la fois les projets de développement et les activités récurrentes. Pour l'année 2012, des débours de l'ordre de 105,0 millions de dollars avaient été planifiés.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour 2012 (en milliers de dollars)

	DÉBOURS PLANIFIÉS	DÉBOURS RÉELS	ÉCART
Projets de développement	49 826,6	37 140,9	12 685,7
Activités récurrentes	55 137,4	52 261,2	2 876,2
Total	104 964,0	89 402,1	15 561,9

L'écart de 12,7 millions de dollars enregistré dans les coûts de développement s'explique principalement par des coûts moindres pour les projets terminés en 2012 et par des délais dans le démarrage et la réalisation de certains projets.

Quant à l'écart de 2,8 millions de dollars enregistré dans les coûts des activités récurrentes, il s'explique principalement par :

- » le nombre de postes vacants;
- » une diminution des frais d'entretien et de location des liens de télécommunication, des services téléphoniques et de traitement de données.

Les projets de développement pour 2012

ÉTAT D'AVANCEMENT	NOMBRE DE PROJETS
Projets en cours au 1 ^{er} janvier 2012	42
Projets entrepris en 2012	26
Projets toujours en cours au 31 décembre 2012	48
Projets terminés au 31 décembre 2012	20

Certains projets permettent d'améliorer ou de maintenir la qualité des services aux citoyens et aux entreprises :

- » **L'adaptation des systèmes informatiques et des processus pour la mise en vigueur du projet de loi 71.** La Société a procédé aux adaptations des systèmes informatiques et des procédures de travail afin de mettre en œuvre les nouvelles mesures qui découlent du projet de loi 71. Ces nouvelles mesures concernent l'alcool au volant et les comportements dangereux sur la route, et portent notamment sur la règle du zéro alcool pour les jeunes conducteurs de 21 ans ou moins; les taux d'alcoolémie plus bas selon le type de véhicule conduit; les conséquences plus sévères pour les récidives ou multirécidives en matière de conduite avec les facultés affaiblies et la suspension du permis de conduire et la saisie du véhicule pour les courses de rue et le surf de véhicule (*car surfing*). Ces mesures visent à rendre les routes plus sécuritaires pour les citoyens et à ainsi contribuer directement à la mission de la Société.
- » **L'ajout de services électroniques pour les entreprises.** Depuis juin 2012, les entreprises peuvent changer le numéro d'unité ou le nombre d'essieux d'un véhicule; remplacer le certificat d'immatriculation d'un véhicule; effectuer le changement de véhicules d'une subdivision à une autre et enregistrer ou modifier leurs coordonnées bancaires. Ces nouveaux services contribuent à la modernisation de l'État et facilitent l'accès aux services de la Société.
- » **L'adaptation des systèmes informatiques et des processus pour le renouvellement allégé du permis de conduire Plus.** Les adaptations permettent aux citoyens de renouveler leur permis de conduire Plus selon un processus allégé. Ainsi, pour un citoyen dont le statut n'a pas changé, le questionnaire est simplifié et la durée du rendez-vous est réduite.
- » **La mise en œuvre des mécanismes d'échange d'information relatifs au système de péage de l'autoroute 30.** Dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30, les automobilistes de la région métropolitaine peuvent utiliser une voie de contournement par le sud. Ils disposent ainsi d'un itinéraire de rechange moyennant un péage. Des mécanismes d'échange d'information ont été mis en place afin de permettre au partenaire privé de facturer les passages non payés.
- » **Le remplacement des équipements en points de service** (imprimantes, tablettes de signature, appareils photo, numériseurs, terminaux point de vente). Ce remplacement permet d'éliminer les risques inhérents à de l'équipement désuet et ainsi de maintenir un haut niveau de qualité de services aux citoyens.

Certains projets portaient sur l'amélioration des processus de l'organisation :

- » **Le déploiement d'une solution de vidéoconférence dans les bureaux régionaux.** Les équipements et logiciels déployés permettent de faciliter les communications entre les employés et les gestionnaires des différentes régions, tout en diminuant les pertes de productivité liées aux déplacements ainsi que les frais afférents.
- » **La mise en place d'outils et de mécanismes afin de soutenir le transfert des connaissances et de l'expertise.** Les outils nécessaires à la création d'une banque de savoirs ainsi que des outils de modélisation des connaissances ont été mis en place afin d'éviter la perte des connaissances stratégiques occasionnée, notamment, par le départ massif des personnes à la retraite, mais aussi afin d'assurer le partage du savoir dans un objectif d'efficacité.
- » **La finalisation des travaux relatifs à l'automatisation des examens théoriques pour l'obtention d'un permis de conduire.** Ces travaux ont permis le développement d'une application pour la conception et l'évolution des questions d'examens théoriques en vue de l'obtention du permis de conduire. La Société vise à réviser ses questions d'examen afin de mieux évaluer les conducteurs, notamment en ce qui concerne l'appropriation des comportements sécuritaires, la détection des dangers et la perception des risques. Les travaux ont aussi permis le développement d'information de gestion permettant de bien mesurer l'efficacité du processus pour faire passer les examens et pour poser les questions, et de rectifier les situations inefficaces, au besoin.
- » **Le développement d'indicateurs de gestion relatifs aux sanctions des conducteurs.** Des tableaux de bord de gestion ont été mis en place dans le but d'améliorer les programmes de la sécurité routière, principalement en ce qui concerne le suivi des sanctions, des permis restreints et des infractions.

L'ajout de services électroniques pour les entreprises contribue à leur faciliter l'accès aux services de la Société.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

La Société poursuit ses travaux afin de répondre aux exigences des standards d'accessibilité dans ses divers sites Web (Web, extranets et intranet). L'accessibilité permet aux personnes vivant avec un handicap et à celles ayant des difficultés particulières d'avoir accès à l'information sur le Web.

Le site Web (saaq.gouv.qc.ca) et les sites extranets sont conformes à 90 % aux exigences du standard 1 pour l'accessibilité d'un site Web. Des travaux et des analyses sont en cours pour répondre aux exigences du standard 2 pour les documents téléchargeables, et du standard 3 pour les contenus multimédias. Une aide téléphonique ainsi qu'une page d'accessibilité sont disponibles. Une refonte du site Web est prévue, ce qui permettra de compléter la mise en œuvre des standards. Des tests avec un logiciel destiné aux personnes non voyantes ou fortement malvoyantes ont été effectués à l'interne afin de vérifier l'accessibilité du site Web et des sites extranets. Des précisions concernant ces tests se trouvent dans la page d'accessibilité du site.

Les travaux de conversion des services en ligne transactionnels sont amorcés. Ces services seront graduellement rendus conformes aux standards au cours des projets de conversion, selon leurs différentes échéances.

Le site intranet est partiellement accessible. L'intégration des standards se fait graduellement, selon les besoins prioritaires de la clientèle interne.

La Société a participé à la démarche interministérielle de sensibilisation et de formation. À l'interne, des activités de sensibilisation ont été amorcées et des ressources plus directement concernées ont reçu des formations techniques. La mise en place d'un groupe de coordination est prévue à court terme.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

Le parc immobilier de la Société est constitué du Centre Henri-Bourassa à Montréal ainsi que de 60 sites de postes et aires de contrôle routier répartis dans toute la province. De plus, la Direction des ressources matérielles et immobilières s'occupe de gérer et d'entretenir le siège social, qui est une propriété du Fonds d'assurance. Des locaux sont aussi loués dans 56 emplacements partout au Québec, principalement pour y offrir des services aux citoyens.

Au cours de l'année 2012, les postes de contrôle routier de Saint-Étienne-de-Lauzon et de Litchfield ont été remis en service à la suite de la rénovation des bâtiments, et la nouvelle aire de contrôle routier de Stanstead, dont les travaux avaient débuté en 2011, a été mise en activité.

En matière d'acquisition de biens et services et de construction, la Société a conclu des contrats pour une valeur de près de 125 millions de dollars. Les contrats principaux concernent le développement et l'entretien informatiques, la livraison du courrier et la fabrication des plaques d'immatriculation.

Enfin, mentionnons qu'un peu plus de 17 millions d'envois postaux ont été préparés et effectués. La plus grande partie de ceux-ci était des avis de renouvellement, des permis de conduire et des paiements d'indemnisation aux personnes accidentées de la route.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les frais d'administration de l'ensemble des mandats de la Société, y compris ceux de fiduciaire du Fonds d'assurance, se sont élevés à 369,8 millions de dollars en 2012 comparativement à 364,5 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 1,4 %.

LES FRAIS D'ADMINISTRATION PAR CATÉGORIE DE RESSOURCES

Le tableau suivant présente la répartition des frais d'administration par catégorie de ressources.

Répartition des frais d'administration par catégorie de ressources (en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Ressources humaines (masse salariale, frais de déplacement et de formation)	228,2	225,4	224,4	226,9	215,9	210,4	203,5
Ressources matérielles et immobilières (gestion des locaux, améliorations locatives, formulaires, fournitures et autres)	40,5	38,7	36,4	36,6	35,3	31,2	33,4
Ressources informatiques (ordinateur central, réseaux, téléphonie et micro-informatique)	21,7	21,0	21,7	22,3	23,0	21,8	23,7
Ressources externes (rémunération des mandataires, honoraires professionnels, campagnes publicitaires, messageries et autres)	79,4	79,4	76,9	77,4	66,4	59,0	56,6
Total des frais d'administration	369,8	364,5	359,4	363,2	340,6	322,4	317,2

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

En 2012, la Société a investi 41,5 millions de dollars dans ses immobilisations, comparativement à 50,1 millions de dollars en 2011. La majeure partie de ces investissements a été consacrée aux développements informatiques, notamment à la mise en œuvre des nouvelles mesures concernant l'accès graduel à la conduite et à l'évolution des systèmes d'exploitation des postes de travail et des serveurs. Des sommes ont également été investies pour pallier la désuétude technologique du système de gestion des bases de données qui supporte les activités du Fonds d'assurance et pour effectuer la conversion des applications vers le nouvel environnement de développement Microsoft.

LES ENCAISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

La Société effectue des opérations d'encaissement non seulement pour son propre compte (tarification administrative), mais également à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance (contributions d'assurance) et à titre de mandataire pour le compte du gouvernement du Québec, de certains organismes publics ainsi que de la Ville de Montréal. Elle perçoit aussi des droits d'immatriculation pour le compte d'administrations provinciales canadiennes et d'États américains. En 2012, la Société a encaissé près de 3,9 milliards de dollars.

Répartition des encaissements de 2012 (en millions de dollars)

	MONTANT	PROPORTION
Pour son propre compte		
Services de la Société tarifés	121,4	3,1 %
Contributions d'assurance pour le Fonds d'assurance	1 204,4	31,1 %
Autres encaissements	15,1	0,4 %
À titre de mandataire		
Droits pour le compte du gouvernement du Québec	935,3	24,2 %
Taxes pour le compte de Revenu Québec	1 368,8	35,4 %
Droits pour le compte d'organismes publics de transport	80,3	2,1 %
Droits pour le compte de la Société de financement des infrastructures locales	70,3	1,8 %
Taxes pour le compte de la Ville de Montréal	33,0	0,9 %
Autres encaissements	39,0	1,0 %
Total	3 867,6	100,0 %



LES RÉSULTATS

FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

LES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

de l'exercice clos le 31 décembre 2012

RAPPORT DE LA DIRECTION	58
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	59
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	61
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	62
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	63
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	64
NOTES COMPLÉMENTAIRES	66

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

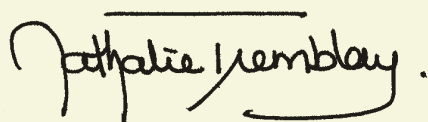
Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter sa loi constitutive de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent à ses activités. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

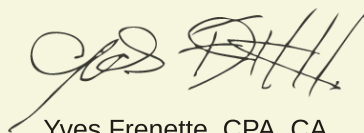
Le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. procèdent à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction,



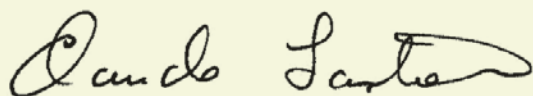
Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Le vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances,



Yves Frenette, CPA, CA

Le directeur des ressources financières,



Claude Lantier, CPA, CA

Québec, le 21 mars 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 5 des états financiers qui décrit l'incidence financière de la révision du partage des activités entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec à compter du 1^{er} janvier 2012.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
par intérim,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A118041

Québec, le 21 mars 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	Budget (note 18)	Réal	
		2012	2012	2011
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
REVENUS				
Gestion de l'accès au réseau routier				
Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire		123 675	122 768	116 212
Contributions du gouvernement du Québec	6	35 146	10 840	36 985
Revenus nets d'intérêts	7	6 600	7 121	5 784
Autres		443	1 002	951
		165 864	141 731	159 932
Contrôle routier				
Contributions du gouvernement du Québec	6	64 701	61 643	57 759
Autres revenus		2 499	2 589	3 171
		67 200	64 232	60 930
Programmes financés par le ministère des Transports				
	6	12 051	10 763	10 323
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées				
		7 010	6 778	6 775
		252 125	223 504	237 960
CHARGES				
Frais d'administration et autres	8			
Gestion de l'accès au réseau routier		165 864	141 731	159 932
Contrôle routier		67 200	64 232	60 930
Programmes financés par le ministère des Transports		12 051	10 763	10 323
Gestion des amendes impayées		7 010	6 778	6 775
		252 125	223 504	237 960
DÉFICIT DE L'EXERCICE		-	-	-
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT			(218 200)	(218 200)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN			(218 200)	(218 200)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

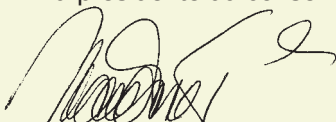
	Notes	2012 (en milliers de dollars canadiens)	2011
ACTIFS FINANCIERS			
Créances			
Gouvernement du Québec		7 096	3 272
Autres	9	166 340	142 379
À recevoir du Fonds d'assurance	10	73 862	49 548
		247 298	195 199
PASSIFS			
Découvert bancaire		22 852	8 882
Marges de crédit	11	277 196	232 230
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		234 631	219 419
Autres		36 771	39 756
Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés	12	69 141	67 537
Contributions reportées			
Gouvernement du Québec		1 091	1 164
Autres		570	556
		642 252	569 544
		(394 954)	(374 345)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	13	173 904	152 900
Frais payés d'avance		2 850	3 245
		176 754	156 145
		(218 200)	(218 200)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)

PASSIFS ÉVENTUELS (note 15)

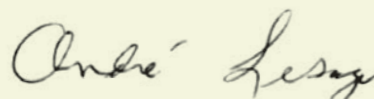
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La présidente du conseil d'administration,



Marie-Anne Tawil, LL.L., LL.B., MBA

Le président du comité de vérification,



André Lesage, FCPA, FCA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget (note 18)	Réel	
	2012	2012	2011
		<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-	-	-
VARIATION NETTE DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions	(54 873)	(41 202)	(38 339)
Amortissement	22 148	19 222	22 086
Perte sur disposition et radiation	211	857	238
Produit de disposition	-	119	140
	(32 514)	(21 004)	(15 875)
VARIATION NETTE DUE AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE	-	395	(1 462)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(32 514)	(20 609)	(17 337)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(374 345)	(374 345)	(357 008)
DETTE NETTE À LA FIN	(406 859)	(394 954)	(374 345)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

2012 2011
(en milliers de dollars canadiens)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Gestion de l'accès au réseau routier

Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	121 406	114 871
Frais d'administration payés	(131 242)	(144 824)
Frais d'administration remboursés par des tiers	716	726
Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	27 587	75 263
Contribution reçue du ministère des Transports	1 000	1 000
Autres revenus perçus	1 020	803

Contrôle routier

Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	61 757	58 929
Autres revenus perçus	2 989	2 078
Frais d'administration payés	(57 875)	(54 647)
Frais d'administration remboursés par des tiers	254	392

Programmes financés par le ministère des Transports

Contribution reçue du ministère des Transports	7 232	9 505
Frais payés	(10 678)	(10 299)
Frais d'administration remboursés par des tiers	4	1

Gestion des amendes impayées

Frais perçus	6 321	6 247
Frais payés	(6 557)	(6 362)
Frais d'administration remboursés par des tiers	8	4

Revenus nets d'intérêts

Intérêts perçus	8 753	7 536
Intérêts versés	(2 012)	(1 945)

30 683 59 278

Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance

Contributions perçues pour le Fonds d'assurance	1 204 304	1 158 316
Contributions remises au Fonds d'assurance	(1 221 338)	(1 171 797)
Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance	(148 834)	(128 811)
Frais d'administration et autres frais remboursés par le Fonds d'assurance	132 055	134 227
Autres revenus perçus pour le Fonds d'assurance	998	761
Immobilisations payées pour le Fonds d'assurance	(1 104)	(18 081)
Immobilisations remboursées par le Fonds d'assurance	1 123	10 838

(32 796) (14 547)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

2012

2011

(en milliers de dollars canadiens)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Mandats confiés par le gouvernement du Québec

Droits d'immatriculation et de permis de conduire

Perçus pour le gouvernement du Québec	845 957	750 529
Remis au gouvernement du Québec	(857 839)	(759 876)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	70 325	66 215
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(70 414)	(66 247)
Perçus pour d'autres gouvernements	23 990	22 261
Remis à d'autres gouvernements	(24 012)	(22 210)

Taxes de vente

Perçues pour le gouvernement du Québec	1 368 840	1 255 230
Remises au gouvernement du Québec	(1 370 958)	(1 243 135)

Taxes sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Perçues pour la Ville de Montréal	32 966	17 884
Remises à la Ville de Montréal	(33 032)	(16 659)

Contributions des automobilistes au transport en commun

Perçues pour le gouvernement du Québec	80 349	78 896
Remises au gouvernement du Québec	(80 410)	(78 958)

Vignettes de stationnement

Perçues pour le gouvernement du Québec	429	499
Remises au gouvernement du Québec	(443)	(527)

(14 252) 3 902

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

(16 365) 48 633

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisitions (42 927) (36 046)

Produit de disposition 119 210

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (42 808) (35 836)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de la marge de crédit 44 966 (13 073)

Encaissement de contributions reportées à recevoir 237 35

Flux de trésorerie liés aux activités de financement 45 203 (13 038)

DIMINUTION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(13 970) (241)

DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT

(8 882) (8 641)

DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN

(22 852) (8 882)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- » d'appliquer le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- » en matière de contrôle routier :
 - > d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - > du Code de la sécurité routière;
 - > des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au Code de la sécurité routière;
 - > d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- » d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal, notamment :
 - > Programmes financés par le ministère des Transports
L'application du Programme d'adaptation de véhicules est confiée à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au Code de la sécurité routière.
L'application et la responsabilité de la gestion du programme Alcofrein sont confiées à la Société par une seconde entente avec le ministère des Transports, tel que le permet la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.
 - > Gestion des amendes impayées
Le Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (Code de procédure pénale [L.R.Q., c. C-25.1]), principalement les municipalités, avise la Société de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées.

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

- » de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation :
- > pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;
 - > à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;
 - > à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;
 - > pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée;
 - > pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation;
 - > pour la Ville de Montréal, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

- » d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance :

Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. A-25), ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache.

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance. Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2012	2011
ACTIF		
Dépôts à participation	8 052 360	7 370 259
Autres actifs	167 346	97 242
	8 219 706	7 467 501
PASSIF		
Passif actuariel	8 082 235	7 864 569
Dû à la Société	73 862	49 548
Autres passifs	518 282	483 779
	8 674 379	8 397 896

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. Il doit y avoir cohérence entre l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus et ce manuel. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire sont comptabilisés à titre de revenus lorsque le service est rendu. Les contributions relatives aux programmes ou mandats confiés à la Société sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont respectés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Actifs financiers et passifs

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

La Société présente, à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Ces découverts bancaires représentent des chèques émis en sus des soldes bancaires.

b) Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est comptabilisé selon la méthode des régimes à prestations déterminées. Le coût de ce régime est établi annuellement d'après des évaluations actuarielles qui font appel à la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. Les évaluations actuarielles sont produites annuellement sur la base d'un taux d'actualisation fondé sur le rendement à échéance des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie permettent un appariement des paiements prévus pour ce régime. Les autres hypothèses économiques et démographiques sont celles qui sont jugées les plus probables par la direction de la Société. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui tient compte des avantages gagnés à la date de clôture. La valeur des obligations actuarielles est établie selon les hypothèses de nature économique les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant.

c) Contributions reportées

Les subventions accordées par l'intermédiaire des programmes d'aide gouvernementale et les autres contributions reçues pour le financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de revenu reporté lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les sommes sont autorisées et mesurables et qu'elles seront reçues. Les contributions reportées sont amorties au même rythme que les immobilisations corporelles afférentes.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit, sur leur durée de vie utile, compte tenu de leur valeur résiduelle :

	MÉTHODE	VIE UTILE
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social et améliorations locatives		
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, maximum 7 ans
Équipements, matériel roulant et postes de photographie		
Équipements	Linéaire	Maximum 7 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels		
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 10 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 10 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Révision d'estimation comptable

La méthode d'amortissement linéaire est utilisée pour l'équipement lié aux postes de contrôle routier. Auparavant, la méthode proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années était utilisée. La Société a revu le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par cet équipement. Cette révision a été effectuée à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années ainsi que des renseignements supplémentaires disponibles, notamment en ce qui concerne le rythme de dépréciation des technologies actuelles et le programme d'entretien associé à ces dernières.

La méthode linéaire permet que le coût de l'équipement en cause soit amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique, appropriée à la nature de cet équipement ainsi qu'à son utilisation par la Société. Cette révision d'estimation comptable est appliquée de façon prospective.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

La Société évalue actuellement l'incidence des normes ci-dessous sur ses états financiers et ne prévoit pas, s'il y a lieu, adopter ces normes par anticipation.

SP 1201 *Présentation des états financiers*

En juin 2011, le chapitre SP 1201 *Présentation des états financiers* a modifié et remplacé le chapitre SP 1200 *Présentation des états financiers*. Le nouveau chapitre établit maintenant des principes généraux de présentation et des normes relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers d'entités du secteur public. Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012.

SP 2601 *Conversion des devises*

En juin 2011, le chapitre SP 2601 *Conversion des devises* a modifié et remplacé le chapitre SP 2600 *Conversion des devises*. L'un des changements introduits par ce nouveau chapitre touche les gains et les pertes de change non réalisés qui sont maintenant présentés dans un nouvel état, soit l'état des gains et pertes de réévaluation, plutôt que d'être reportés et amortis comme auparavant. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il n'est pas permis d'appliquer la norme révisée de façon rétroactive.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (suite)

SP 3410 *Paiements de transfert*

En février 2011, le chapitre révisé SP 3410 *Paiements de transfert* a été publié. Le chapitre révisé prévoit notamment le même traitement pour tous les types de paiements de transfert, y compris ceux en immobilisations et en capital. De plus, il traite dorénavant des transferts pour les biens non amortissables. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il est permis d'appliquer la norme révisée de façon prospective ou rétroactive.

SP 3450 *Instruments financiers*

En juin 2011, le chapitre SP 3450 *Instruments financiers* a été publié. Il établit des normes en matière de comptabilisation et de présentation pour les instruments financiers du secteur public. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il n'est pas permis d'appliquer la norme révisée de façon rétroactive.

5. RÉVISION DU PARTAGE DES ACTIVITÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE FONDS D'ASSURANCE

La Société a effectué, tel que prévu en 2007, la révision périodique des critères départageant les activités qui peuvent être financées par le Fonds d'assurance de celles qui peuvent ou doivent être financées par la Société. Elle a de plus procédé à la révision de l'ensemble des activités du Fonds d'assurance et de la Société à la lumière de la connaissance des affaires et de leurs activités acquise depuis.

C'est sur la base que des activités visent clairement à prévenir les accidents, qu'elles favorisent un meilleur bilan routier et qu'une participation financière dans ces activités permette de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance, tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route, que le conseil d'administration a approuvé, le 28 février 2013, les précisions apportées aux critères de partage des activités. Conséquemment, il a accepté que les activités d'évaluation médicale, de sanction des conducteurs et de soutien aux corps policiers soient imputées à compter du 1^{er} janvier 2012 au Fonds d'assurance et que celle du programme Alcofrein le soit à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance a eu pour effet de réduire les charges de la « Gestion de l'accès au réseau routier » de 20 241 000 \$ pour l'exercice 2012 et, par conséquent, de réduire du même montant les revenus de contributions du gouvernement du Québec. Pour le programme Alcofrein, à compter de 2013, l'effet sera de réduire les charges des « Programmes financés par le ministère des Transports » de la Société ainsi que les revenus de contributions du gouvernement du Québec.

L'effet sur le résultat net de l'exercice est donc nul pour 2012 et pour les exercices subséquents.

6. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu des articles 648 et 648.4 du Code de la sécurité routière, la Société et le ministère des Finances et de l'Économie conviennent par ententes du montant que le gouvernement du Québec assume pour combler :

- » l'excédent des charges encourues par la Société sur les autres revenus afin d'exercer sa compétence en matière de contrôle routier;
- » depuis le 1^{er} avril 2010, l'excédent des charges encourues par la Société sur les revenus liés à la gestion de l'accès au réseau routier.

6. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Par ailleurs, le paragraphe 6° de l'article 648 du Code de la sécurité routière prévoit que ce montant est retenu sur les droits d'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de l'exercice financier et n'est pas versé au fonds consolidé du revenu.

De plus, le ministère des Transports est autorisé, par décret, à verser à la Société une subvention d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par année pour la mise en œuvre du programme permis de conduire Plus, pour les exercices financiers 2009 à 2016 de la Société, et ce, sous réserve de l'allocation des crédits appropriés.

En vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011), le ministère des Transports assume les charges liées à l'application du programme d'adaptation de véhicules, au mandat de délivrance des vignettes de stationnement ainsi qu'à la gestion du programme Alcofrein.

Composition des contributions du gouvernement du Québec

	2012	2011
GESTION DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER		
Financement de charges liées à la gestion de l'accès au réseau routier	9 840	35 985
Permis de conduire Plus	1 000	1 000
	10 840	36 985
CONTRÔLE ROUTIER		
Financement de charges liées au contrôle routier	61 643	57 759
PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
Adaptation de véhicules		
Frais d'administration	579	518
Subventions versées	8 374	8 028
	8 953	8 546
Vignettes de stationnement	1 428	1 389
Alcofrein	382	388
	10 763	10 323
	83 246	105 067

7. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2012	2011
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	253	280
Intérêts imputés au contrôle routier	509	496
Intérêts sur soldes bancaires	61	79
Intérêts sur étalement des paiements		
Revenus	8 287	6 874
Frais d'intérêts	(1 649)	(1 420)
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(340)	(525)
	7 121	5 784

8. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2012				2011	
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports	Gestion des amendes impayées	Total	Total
FRAIS D'ADMINISTRATION						
Traitements et charges sociales	71 929	39 927	1 641	2 317	115 814	123 714
Rémunération des mandataires	15 269	-	-	66	15 335	15 712
Services administratifs et professionnels	14 108	2 877	432	417	17 834	18 306
Frais de déplacement	756	1 120	7	30	1 913	1 905
Frais de communication	7 204	1 789	33	3 362	12 388	13 811
Information et publicité	131	192	2	5	330	453
Loyers, taxes et électricité	6 826	2 832	7	67	9 732	9 728
Frais d'entretien	889	3 440	7	13	4 349	4 195
Mobilier, agencement et équipement	318	400	3	5	726	1 230
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 504	2 594	48	165	9 311	9 805
Matériel informatique et bureautique	265	89	5	7	366	323
Impression, fournitures et autres dépenses	7 446	1 738	58	49	9 291	8 535
Frais d'utilisation du siège social	2 985	940	106	168	4 199	4 437
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(906)	(259)	(4)	(8)	(1 177)	(1 123)
	133 724	57 679	2 345	6 663	200 411	211 031
Amortissement des immobilisations corporelles	12 946	6 117	44	115	19 222	22 086
Amortissement des contributions reportées	(56)	(73)	-	-	(129)	(122)
Frais d'utilisation des immobilisations corporelles attribués au Fonds d'assurance	(5 593)	-	-	-	(5 593)	(4 285)
	7 297	6 044	44	115	13 500	17 679
	141 021	63 723	2 389	6 778	213 911	228 710
AUTRES						
Subventions versées	-	-	8 374	-	8 374	8 028
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec ⁽¹⁾	710	-	-	-	710	726
Intérêts et autres	-	509	-	-	509	496
	710	509	8 374	-	9 593	9 250
	141 731	64 232	10 763	6 778	223 504	237 960

(1) La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue dans la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES (suite)

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité, exception faite des subventions versées, de la participation au financement du Tribunal administratif du Québec et des intérêts.

Le partage des activités est établi selon le jugement de la direction. Compte tenu de la révision du partage des activités décrite à la note 5, la répartition des frais d'administration donne les résultats suivants :

	2012	2011
GESTION DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER	141 021	159 206
CONTRÔLE ROUTIER	63 723	60 434
PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
Adaptation de véhicules	579	518
Vignettes de stationnement	1 428	1 389
Alcofrein	382	388
	2 389	2 295
GESTION DES AMENDES IMPAYÉES	6 778	6 775
Total pour la Société	213 911	228 710
FONDS D'ASSURANCE⁽¹⁾	155 869	135 808
Total des frais d'administration	369 780	364 518

(1) Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

9. CRÉANCES - AUTRES

	2012	2011
Comptes clients - Étalement des paiements	127 482	107 351
Centres de services privés	28 405	25 528
Municipalités	3 533	3 076
Autres	6 920	6 424
	166 340	142 379

10. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le taux de la marge de crédit est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (2011 : 1,05 %).

11. MARGES DE CRÉDIT

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des marges de crédit pour un montant total de 400 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 décembre 2013, auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Par conséquent, au 31 décembre 2012, la Société détient :

- » une marge de crédit auprès de la Caisse échéant le 31 décembre 2013. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (2011 : 1,05 %). Le solde de cette marge de crédit est de 265 652 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 232 230 000 \$);
- » une marge de crédit auprès de la Caisse centrale Desjardins sans échéance déterminée. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base de la Caisse centrale Desjardins calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 3,0 % au 31 décembre 2012 (2011 : 3,0 %). Le solde de cette marge de crédit est de 11 544 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 0 \$).

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme permet aux employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 11 489 000 \$ (2011 : 10 664 000 \$). Ce montant inclut une somme de 5 306 000 \$ imputée au Fonds d'assurance en 2012 (2011 : 4 353 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est de 8,94 % de la masse salariale cotisable par rapport à 8,69 % au 1^{er} janvier 2011, alors que le taux du RRPE et du RRAS est de 12,30 % par rapport à 11,54 %.

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS (suite)

Régime supplémentaire de retraite

Le Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents et les vice-présidentes de la Société (RSRVP) s'adresse aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au RRAS. Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet de pourvoir des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon que les prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient pourvues en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau qui suit.

	2012				2011	
	Congés de maladie ⁽²⁾	Vacances	Régime supplémentaire de retraite ⁽³⁾	Autres avantages sociaux et sommes dues ⁽⁴⁾	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	42 711	20 266	480	4 080	67 537	64 674
Charges de l'exercice ⁽¹⁾	11 974	18 661	23	4 155	34 813	36 443
Montants versés au cours de l'exercice	(11 002)	(17 743)	(49)	(4 415)	(33 209)	(33 580)
SOLDE À LA FIN	43 683	21 184	454	3 820	69 141	67 537

(1) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

(2) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre et la valeur des obligations actuarielles est établie selon les principales hypothèses suivantes :

	2012	2011
Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	2,88 %	2,77 %
Taux d'actualisation pondéré	3,25 %	3,18 %
Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	7 ans	7 ans

(3) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre. Les hypothèses actuarielles significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2012	2011
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Taux d'actualisation	3,30 %	3,60 %
Taux d'inflation à long terme	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs	7 ans	4 ans
Période d'amortissement des gains et des pertes actuariels	7 ans	4 ans

Le passif au titre des avantages de retraite au 31 décembre s'établit comme suit :

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées	418 000 \$	342 000 \$
Gains actuariels nets non amortis	36 000 \$	138 000 \$
	<u>454 000 \$</u>	<u>480 000 \$</u>

(4) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques d'heures supplémentaires et aux congés autofinancés.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtisse	Aménagement du siège social et améliorations locatives	Équipements, matériel roulant et postes de photographie	Matériel informatique et logiciels	Dévelop- pements informatiques	Postes de contrôle routier	Total
COÛT								
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	1 637	3 925	17 918	32 033	39 194	219 753	56 224	370 684
Acquisitions	-	-	2 708	1 350	3 822	26 550	3 909	38 339
Dispositions	-	-	(2 642)	(10 107)	(7 962)	(16 794)	(106)	(37 611)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 637	3 925	17 984	23 276	35 054	229 509	60 027	371 412
Acquisitions	-	-	894	1 157	6 635	31 319	1 197	41 202
Dispositions	-	-	-	(2 296)	(2 746)	(16 911)	(51)	(22 004)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 637	3 925	18 878	22 137	38 943	243 917	61 173	390 610
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	-	1 845	12 666	24 795	33 881	147 021	13 451	233 659
Amortissement	-	100	1 293	2 007	2 170	13 697	2 819	22 086
Dispositions	-	-	(2 642)	(9 729)	(7 962)	(16 794)	(106)	(37 233)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	-	1 945	11 317	17 073	28 089	143 924	16 164	218 512
Amortissement	-	96	1 610	1 972	2 439	10 228	2 877	19 222
Dispositions	-	-	-	(2 089)	(2 745)	(16 150)	(44)	(21 028)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	-	2 041	12 927	16 956	27 783	138 002	18 997	216 706
VALEUR NETTE COMPTABLE								
Au 31 décembre 2011	1 637	1 980	6 667	6 203	6 965	85 585	43 863	152 900
Au 31 décembre 2012	1 637	1 884	5 951	5 181	11 160	105 915	42 176	173 904

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations corporelles qui étaient en voie de réalisation ou non en service au 31 décembre ne sont pas amorties et s'élèvent à :

	2012	2011
Aménagement du siège social et améliorations locatives	423	-
Équipements, matériel roulant et postes de photographie	365	676
Matériel informatique et logiciels	3 107	80
Développements informatiques	43 812	41 671
Postes de contrôle routier	2 266	2 467
	49 973	44 894

Au 31 décembre 2012, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s'élèvent à 10 998 000 \$ (2011 : 12 723 000 \$).

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location d'espaces

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location d'espaces pour une somme minimale estimée à 44 375 000 \$ au 31 décembre 2012. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2022 et se répartissent comme suit :

2013	10 334 000 \$
2014	9 356 000
2015	7 327 000
2016	5 933 000
2017	4 617 000
2018 et exercices subséquents	6 808 000

Les montants ci-dessus pourraient s'avérer plus élevés puisque plusieurs contrats de location d'espaces comportent, à leur date d'échéance, des options de renouvellement qui s'échelonnent jusqu'en 2034. De plus, la majorité des contrats comprend une clause de révision du coût des loyers en fonction des hausses de charges d'exploitation ou de taxes.

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 52 191 000 \$ au 31 décembre 2012. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2017 et se répartissent comme suit :

2013	30 762 000 \$
2014	16 519 000
2015	4 020 000
2016	680 000
2017	210 000

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à l'ensemble des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'aux organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance. Elle n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles qui sont présentées distinctement dans les états financiers :

	2012	2011
FRAIS D'ADMINISTRATION⁽¹⁾		
Centre de services partagés du Québec		
Services administratifs et professionnels	1 750	1 312
Frais de communication	2 958	3 068
Information et publicité	3 156	2 901
Localisation et entretien de matériel informatique et bureautique	3 168	3 369
Société immobilière du Québec - Loyers, taxes et électricité	2 639	2 434
Hydro-Québec - Frais d'utilisation du siège social	945	1 057

(1) Une partie de ces frais est imputée au Fonds d'assurance. En effet, la Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange.

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt qui se répercute sur les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que sur le montant à recevoir du Fonds d'assurance et la marge de crédit (taux d'intérêt variable) de la Société.

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance et la marge de crédit portent intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments. L'effet net, tant sur cet actif que sur ce passif, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait augmenté (réduit) les charges d'intérêts de 410 000 \$ (2011 : 396 000 \$).

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités de la Société sont effectuées quotidiennement. Pour assurer les besoins de liquidités, la Société dispose de marges de crédit pour un montant total de 400 000 000 \$, dont le solde s'élève à 277 196 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 232 230 000 \$).

La Société est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2012. La Société paie généralement ses créances à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de sommes à recouvrer. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des créances représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	2012		2011	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances non en souffrance	162 765	-	162 765	138 849
Créances en souffrance depuis :				
Moins de 1 an	5 523	2 373	3 150	3 130
De 1 à 2 ans	2 033	1 663	370	350
De 2 à 3 ans	1 528	1 473	55	50
De 3 à 4 ans	1 242	1 242	-	-
	173 091	6 751	166 340	142 379

Les créances non en souffrance sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant demandé l'étalement des paiements, de centres de services privés mandataires de la Société et de municipalités.

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	6 219	5 485
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	3 304	3 216
Reprise de provision	(2 772)	(2 482)
SOLDE À LA FIN	6 751	6 219

18. BUDGET 2012

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et du déficit cumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 15 décembre 2011. Ce budget ne tient pas compte de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance, tel que mentionné à la note 5. Le montant budgété en 2012 pour ces activités était de 21 009 000 \$.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2012.

LE FONDS D'ASSURANCE

Le Fonds d'assurance du Québec est une fiducie d'utilité sociale instituée par la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile du Québec. Il est consacré à l'indemnisation des accidentés de la route ainsi qu'à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière. Le Fonds permet d'offrir à l'ensemble de la population québécoise une des meilleures couvertures au monde d'assurance automobile en dommages corporels. Les contributions d'assurance qui lui sont versées constituent un patrimoine fiduciaire distinct des autres activités de la Société et du gouvernement.

Le régime est à la fois universel, simple et transparent. Tous les Québécois y sont admissibles sans égard à la responsabilité, qu'ils soient au Québec ou ailleurs dans le monde. Pour être indemnisé, il suffit d'établir la relation entre les blessures corporelles subies et un accident de la route. Les pertes occasionnées par un accident de la route sont alors remboursées selon les modalités prévues dans la couverture d'assurance.

Afin de permettre un retour à la vie normale le plus rapidement possible, tout est mis en œuvre pour rétablir la situation qui existait avant l'accident et les services du Fonds sont adaptés aux besoins des personnes accidentées. C'est dans cet esprit que le Fonds d'assurance conclut plusieurs ententes avec ses partenaires, dont le réseau public de la santé.

Enfin, le régime est à la fois économique et équitable. Les contributions d'assurance sont parmi les plus basses au Canada, compte tenu de l'étendue de la couverture d'assurance offerte, et ce, autant pour ceux et celles qui contribuent à son financement que pour les personnes qui touchent des indemnités.

L'ANNÉE 2012 EN QUELQUES CHIFFRES

LES CITOYENS QUÉBÉCOIS COUVERTS PAR LE RÉGIME	100 %
<hr/>	
LE FINANCEMENT DU RÉGIME	
Le nombre de titulaires de permis de conduire	5 194 760
Le nombre de véhicules immatriculés	6 082 303
Les produits des contributions d'assurance (financement et capitalisation)	1 197 M\$
<hr/>	
LES ACCIDENTÉS DE LA ROUTE	
Le nombre de réclamations d'assurance traitées	98 523
Le nombre de nouvelles réclamations reçues	23 566
Les indemnités versées	1 015 M\$
<hr/>	
LA SITUATION FINANCIÈRE	
Le résultat global	476 M\$
Le déficit cumulé	(455) M\$
Le taux de financement	139 %
Le taux de capitalisation	95 %

LA SITUATION FINANCIÈRE

Les obligations légales

La Loi sur l'assurance automobile du Québec fixe deux obligations.

La première obligation se rapporte au financement des indemnités payables pour les accidents survenus au cours d'une année donnée par les produits afférents de cette même année. Elle vise à éviter que les cotisants d'une année aient à payer pour des accidents survenus au cours d'une autre année. À cet égard, le rétablissement de l'équilibre financier doit être atteint au plus tard en 2015.

La deuxième obligation se rapporte à la capitalisation des indemnités à verser, au cours des années à venir, à l'ensemble des personnes accidentées de la route déjà connues. Elle vise à garantir que l'actif du Fonds d'assurance est suffisant pour permettre de remplir toutes les obligations de la Société envers ces personnes. À cet égard, la Loi prévoit que tout déficit constaté doit être éliminé au cours d'une période n'excédant pas quinze ans. À ce titre, la Société s'est dotée d'une politique de capitalisation pour gérer les surplus et les déficits cumulés.

Une révision des contributions d'assurance tous les trois ans

Dorénavant, le processus de révision tarifaire des contributions d'assurance sera effectué au moins une fois tous les trois ans. Au besoin, la Société ajustera les contributions d'assurance selon l'évolution des facteurs à incidence financière, tels le bilan routier et les fluctuations économiques.

LE FINANCEMENT

En 2012, l'excédent de financement a été de 352,4 millions de dollars. Il était de 342,5 millions de dollars en 2011.

Le financement de l'année courante (en millions de dollars)

	2012	2011
Produits	1 278,5	1 217,6
Charges	895,2	882,5
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'année courante	383,3	335,1
Excédent (Déficit) relatif au taux de rendement réel	30,9	(7,4)
Excédent (Déficit) de financement de l'année courante	352,4	342,5
Taux de financement	139 %	139 %

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égalé pas le total.

L'objectif touchant l'obligation légale de financement du Fonds d'assurance a été atteint en 2009. Les contributions d'assurance adoptées par règlement en 2012 ont également été déterminées en fonction de cet objectif de financement.

Les produits et charges se rapportant à l'année d'accident 2012

Les produits

Les produits servant à financer l'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2012 ont totalisé 1 278,5 millions de dollars. La majeure partie provient des contributions d'assurance perçues au moment de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance ou du renouvellement d'un permis de conduire.

Les produits de l'année d'accident 2012 (en millions de dollars)

	2012	2011
Contributions d'assurance (financement)	1 191,5	1 164,4
Revenus de placements	85,9	52,5
Autres	1,1	0,8
Total général des produits	1 278,5	1 217,6

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égalise pas le total.

Les contributions d'assurance de financement ont atteint 1 191,5 millions de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à 2011. Cette hausse découle principalement de l'indexation des contributions d'assurance.

Les revenus de placements attribués à l'année d'accident 2012 ont totalisé 85,9 millions de dollars, soit une hausse de 33,4 millions de dollars par rapport à 2011. Cette hausse découle du rendement sur les placements du Fonds d'assurance de 9,1 % en 2012, alors qu'il était de 5,7 % en 2011.

Les charges

Les charges relatives à l'année d'accident 2012 ont totalisé 895,2 millions de dollars. La majeure partie provient des charges d'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2012.

Les charges de l'année d'accident 2012 (en millions de dollars)

	2012	2011
Charges d'indemnisation	804,9	809,1
Frais d'administration	90,4	73,4
Total général des charges	895,2	882,5

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égalise pas le total.

Les charges d'indemnisation ont diminué pour une septième année consécutive, même si les indemnités ont été revalorisées chaque année selon l'indice des prix à la consommation. L'amélioration du bilan routier depuis 2006 explique la majeure partie des baisses constatées. De plus, l'amélioration de l'expérience relative aux durées d'invalidité, la révision des pratiques de traitement des réclamations ainsi que les coûts des services de santé ont contribué à la diminution du coût des indemnités.

Les charges d'indemnisation de l'année d'accident 2012 ont atteint 804,9 millions de dollars, soit une diminution de 4,2 millions de dollars par rapport à 2011. Cette diminution découle principalement de l'amélioration du bilan routier.

Les frais d'administration attribués à l'année d'accident 2012 ont totalisé 90,4 millions de dollars, soit une hausse de 17,0 millions de dollars par rapport à 2011. Cette hausse découle principalement du coût des évaluations médicales, de la sanction des conducteurs et du soutien aux corps policiers, qui est imputé au Fonds d'assurance plutôt qu'à la Société depuis le 1^{er} janvier 2012.

Évolution des charges d'indemnisation de 2008 à 2012

	2012	2011	2010	2009	2008
Charges d'indemnisation (en millions de dollars)	804,9	809,1	869,9	872,1	910,4
Variation par rapport à l'année précédente	- 1 %	- 7 %	0 %	- 4 %	- 12 %

LA CAPITALISATION

Le déficit cumulé

Le déficit cumulé du Fonds a diminué, passant de 930,4 millions de dollars en 2011 à 454,7 millions de dollars en 2012.

État de la situation financière du Fonds d'assurance (en millions de dollars)

	2012	2011
Actif	8 219,7	7 467,5
Passif	8 674,4	8 397,9
Déficit cumulé	(454,7)	(930,4)
Taux de capitalisation	95 %	89 %

L'actif a augmenté de 752,2 millions de dollars en 2012, essentiellement avec l'accroissement de la valeur marchande des placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le passif a quant à lui augmenté de 276,5 millions de dollars.

Le principal élément du passif, soit le passif actuariel qui représente la valeur des engagements envers les accidentés de la route, a augmenté de 217,7 millions de dollars pour atteindre 8 082,2 millions de dollars en 2012.

Le taux de capitalisation est passé de 89 % en 2011 à 95 % en 2012. Cela signifie que, pour chaque dollar qui devra être déboursé pour l'indemnisation des accidentés de la route tout au long de leur vie, 95 cents sont en réserve dans le Fonds d'assurance au 31 décembre 2012.

**La Société s'est dotée
d'une politique de
capitalisation pour
gérer les surplus
et les déficits cumulés.**

La politique de capitalisation

En 2011, le Fonds d'assurance a adopté une politique de capitalisation. Cette politique, qui constitue un outil pour une gestion transparente de l'équilibre financier du Fonds, porte sur le financement des coûts, sur la capitalisation des engagements et sur la gestion des gains et des pertes annuels. Le Fonds d'assurance réalise le suivi des gains et des pertes annuels selon quatre grands axes illustrés dans le tableau ci-dessous. Il traite le solde du déficit cumulé antérieur à l'adoption de la politique de capitalisation (déficit initial) distinctement des gains et des pertes annuels subséquents.

Application de la politique de capitalisation du Fonds d'assurance (en millions de dollars)

	Solde du déficit initial	Excédent (déficit) cumulé lié aux gains (pertes)			TOTAL
		économiques	d'expérience des années courantes	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT	(1 322,1)	(71,6)	0,0	463,2	(930,4)
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation					
Contributions d'assurance de capitalisation	5,3	0,0	0,0	0,0	5,3
Intérêts	(76,9)	(4,2)	0,0	27,0	(54,0)
Excédent (déficit) relatif à l'exercice courant	0,0	258,9	352,4	(86,8)	524,5
Résultat net et résultat global	(71,5)	254,7	352,4	(59,8)	475,7
Affectation des excédents	352,4	0,0	(352,4)	0,0	0,0
Excédent net	280,8	254,7	-	(59,8)	475,7
SOLDE À LA FIN	(1 041,3)	183,2	0,0	403,4	(454,7)

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égalise pas le total.

LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

En 2011, la Société a complété le processus de révision tarifaire des contributions d'assurance. Les contributions d'assurance sont maintenant composées de deux parties distinctes : « Financement » et « Capitalisation ».

La partie « Financement » vise le plein financement de chaque nouvelle année d'accident, en considérant le niveau de risque des différentes catégories d'assurés et les coûts les plus récents.

La partie « Capitalisation » de cette tarification vise uniquement l'amortissement du déficit initial. Elle a été déterminée dans l'objectif de limiter l'impact sur les contributions d'assurance.

Ainsi, en 2013, la contribution d'assurance totale sera maintenue au même niveau qu'en 2012 pour la grande majorité des cotisants.

LES ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

de l'exercice clos le 31 décembre 2012

RAPPORT DU FIDUCIAIRE	88
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	89
CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX ENGAGEMENTS	91
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	92
ÉTAT DES VARIATIONS DU DÉFICIT CUMULÉ	93
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	94
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	95
NOTES COMPLÉMENTAIRES	96

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'assurance, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

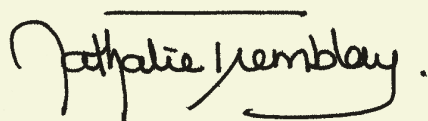
La Société veille à respecter la loi constitutive du Fonds d'assurance de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent aux activités de celui-ci. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration de la Société est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité de vérification de la Société. Ce comité rencontre la direction de la Société ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Chaque année, les actuaires de la Société évaluent, conformément à la pratique actuarielle reconnue, les obligations envers les personnes accidentées figurant dans les états financiers du Fonds d'assurance. Ils font part des conclusions de leurs travaux au comité de vérification.

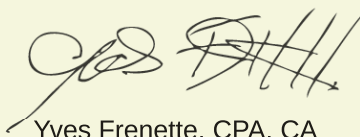
Le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. procèdent à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction
de la Société,



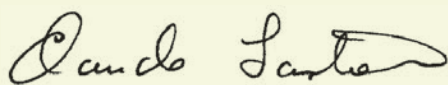
Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Le vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances de la Société,



Yves Frenette, CPA, CA

Le directeur des ressources financières,



Claude Lantier, CPA, CA

Québec, le 21 mars 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance automobile du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état du résultat global, l'état des variations du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
par intérim,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A118041

Québec, le 21 mars 2013

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX ENGAGEMENTS

DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

AU 31 DÉCEMBRE 2012

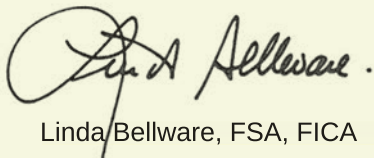
Nous avons évalué le passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012 et la variation du passif actuariel dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date.

Le passif actuariel au 31 décembre 2012 de **8 082 235 000 \$** représente un montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des indemnités présentes ou futures, les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités de même que la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel représente **217 666 000 \$** par rapport au passif actuariel calculé au 31 décembre 2011.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des renseignements plus détaillés sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, l'évaluation du passif actuariel est établie en utilisant des données suffisantes et fiables ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées aux fins de l'évaluation. Le passif actuariel en date du 31 décembre 2012 constitue une provision appropriée à l'égard des engagements prévus à l'article 17.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011) et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers. Nous avons produit ce certificat et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Linda Bellware, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec



Marie-Hélène Malenfant, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Québec, le 21 mars 2013

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	2012 <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2011
PRODUITS			
Contributions d'assurance	6	1 196 795	1 164 351
Revenus de placements	7	678 079	397 808
Autres		1 109	792
		1 875 983	1 562 951
CHARGES			
Indemnités	8	1 014 908	1 001 333
Variation du passif actuariel	15	217 666	(228 664)
Frais d'administration	9	155 869	135 808
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	10	11 818	11 890
		1 400 261	920 367
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	16	475 722	642 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	2012 <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2011
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(930 395)	(1 572 979)
Résultat net et résultat global		475 722	642 584
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	16	(454 673)	(930 395)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE


AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	2012 (en milliers de dollars canadiens)	2011
ACTIF			
Revenus de placements à recevoir	11	80 436	19 206
Créances			
Gouvernement du Québec		10 935	-
Autres		5 344	5 286
Dépôts à participation	11	8 052 360	7 370 259
Immobilisations corporelles	12	70 631	72 750
		8 219 706	7 467 501
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ			
PASSIF			
Découvert bancaire	13	24 332	7 712
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		2 490	4 334
Autres		51	370
Dû à la Société	14	73 862	49 548
Passif actuariel	15	8 082 235	7 864 569
Contributions reportées		491 409	471 363
		8 674 379	8 397 896
DÉFICIT CUMULÉ	16	(454 673)	(930 395)
		8 219 706	7 467 501

PASSIFS ÉVENTUELS (note 17)


POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ,

La présidente du conseil d'administration,



Marie-Anne Tawil, LL.L., LL.B., MBA

Le président du comité de vérification,



André Lesage, FCPA, FCA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	2012 <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Contributions d'assurance perçues		1 221 338	1 171 797
Revenus de placements perçus		359 362	299 008
Intérêts perçus sur dépôts à vue		41	68
Intérêts versés sur dépôts à découvert		(41)	(90)
Autres revenus perçus		111	31
Indemnités versées		(1 027 455)	(1 019 618)
Frais d'administration et autres frais payés à la Société		(132 055)	(134 227)
Participation versée au financement du Tribunal administratif du Québec		(12 439)	(12 616)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		408 862	304 353
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produits d'aliénation d'unités de dépôts à participation		15 581	31 231
Débours pour acquisition d'unités de dépôts à participation		(439 940)	(315 072)
Débours pour acquisition d'immobilisations corporelles		(1 123)	(10 838)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(425 482)	(294 679)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
		(16 620)	9 674
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT			
	13	(7 712)	(17 386)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN			
	13	(24 332)	(7 712)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Constitution

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec, qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011). Son siège social est situé au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec), Canada.

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance. Ce dernier a été constitué par le transfert d'actifs et de dettes en possession de la Société, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Cette loi prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

Fonctions

Le Fonds d'assurance est affecté :

- » à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. A-25, r. 3);
- » de façon connexe, à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache, afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Dispositions financières

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec fixe deux obligations en ce qui concerne la situation financière du Fonds d'assurance :

- » les contributions d'assurance doivent, à compter de l'exercice financier se terminant au plus tard le 31 décembre 2015, couvrir le paiement de toutes les indemnités découlant d'accidents survenus au cours de la période pour laquelle ces contributions d'assurance sont fixées ainsi que de tous les autres frais à la charge du Fonds d'assurance pour cette période;
- » les contributions d'assurance doivent être fixées de façon à ce que l'actif du Fonds d'assurance, déduction faite de ses dettes et provisions, soit suffisant pour couvrir le montant, évalué actuariellement, nécessaire au paiement de toutes les indemnités, présentes et futures, découlant d'accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. La Société doit procéder à cette évaluation à la fin de chaque exercice financier. Dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, les contributions d'assurance doivent être fixées de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de 15 ans.

En 2011, le Fonds d'assurance a adopté une politique de capitalisation qui tient compte de ces obligations légales relativement à son financement et à la capitalisation de ses obligations.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance est effectuée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 mars 2013.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des dépôts à participation et du passif actuariel qui sont respectivement comptabilisés à la juste valeur et à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Utilisation d'estimations et jugements réalisés par la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses ainsi qu'à l'exercice du jugement. Ces derniers ont une incidence sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours des périodes visées par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les suivants :

- » la durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles (note 3);
- » le partage des indemnités et des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures (notes 8 et 9);
- » le passif actuariel (note 15);
- » les créances irrécouvrables (note 19).

Les jugements établis par la direction lors de l'application des méthodes comptables, dont les effets sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont les suivants :

- » le classement des actifs et des passifs financiers (note 3);
- » le partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance (notes 5 et 9).

Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés au cours de l'exercice de l'ajustement et des exercices ultérieurs touchés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Contributions d'assurance et contributions reportées

Les contributions d'assurance sont établies en vertu du Règlement sur les contributions d'assurance de la Loi sur l'assurance automobile du Québec.

Conformément à la politique de capitalisation du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance de financement sont établies de manière à viser le plein financement de l'année d'accident auxquelles elles se rattachent. Les contributions d'assurance de capitalisation visent l'atteinte de la pleine capitalisation en tenant compte de l'amortissement des gains et des pertes annuels.

Contributions d'assurance de financement et contributions reportées

Les contributions d'assurance de financement relatives à l'immatriculation et au permis de conduire, déduction faite des remboursements, sont inscrites au résultat net de l'exercice essentiellement en fonction de la période écoulée depuis le premier jour du mois de la délivrance ou du renouvellement de l'immatriculation et du permis de conduire jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance. Les contributions reportées représentent les contributions perçues dont la période n'est pas complètement écoulée avant le dernier jour du mois précédant l'échéance de l'immatriculation et du permis de conduire.

Contributions d'assurance de capitalisation

Les contributions d'assurance de capitalisation relatives à l'immatriculation et au permis de conduire, déduction faite des remboursements, sont inscrites au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont reçues.

b) Revenus de placements

Ces revenus sont composés des revenus des dépôts à participation, soit les revenus nets de placements, les gains (pertes) à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non matérialisée, ainsi que des autres revenus (dépenses) d'intérêts. Ils sont inscrits au résultat net de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

c) Indemnités

Les sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs ainsi que les sommes versées aux centres hospitaliers spécialisés en traumatologie et aux centres de réadaptation sont inscrites au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont déboursées.

Le coût des services de santé, inscrit au résultat net de l'exercice, représente la contribution du Fonds d'assurance au fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation du coût des services de santé occasionnés par les accidents de la route, prévue par la Loi sur l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. A-25) et déterminée selon des modalités fixées par entente.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

Le Fonds d'assurance présente, à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires ainsi que les dépôts à vue dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Les dépôts à découvert servent à combler les déficits de caisse mensuels.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers

Classification des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont classés initialement sous l'une des quatre catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Les passifs financiers sont classés initialement sous l'une des deux catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et passifs financiers évalués au coût amorti.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent ceux qui sont détenus à des fins de transaction ainsi que ceux qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement au moment de la comptabilisation initiale. Les évaluations initiale et ultérieures des instruments financiers s'effectuent selon leur classification, comme il est décrit ci-dessous. Les catégories d'instruments financiers qui sont citées précédemment ne s'appliquent pas toutes au Fonds d'assurance.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les dépôts à participation sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction de la Société a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction de la Société.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, les revenus de placements à recevoir, les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables s'il y a lieu.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, le découvert bancaire ainsi que les charges à payer et frais courus sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- » Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- » Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables;
- » Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

f) Immobilisations corporelles

Principes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût tient compte de tous les frais directement attribuables à l'acquisition.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur des composantes qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte, s'il y a lieu, de valeurs résiduelles. L'amortissement des immobilisations corporelles débute lorsqu'elles sont prêtes pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité du siège social, par composante, sont les suivantes :

Fondations, structure et stationnement	75 ans
Enveloppe extérieure	45 ans
Mécanique	30 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	25 ans

Les durées d'utilité, les composantes, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Test de valeur d'actif

À la fin de chaque exercice, la Société détermine s'il existe un quelconque indice qu'une immobilisation corporelle ait pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'immobilisation corporelle est estimée en vue d'établir le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'immobilisation corporelle.

Si la valeur recouvrable estimée est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée au résultat net en tant que perte sur dépréciation d'actif.

Les immobilisations corporelles ayant subi une perte de valeur font l'objet d'une révision à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de reprise de perte de valeur comptabilisée antérieurement.

Si tel est le cas, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle est augmentée jusqu'à concurrence de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cette immobilisation au cours des exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée au résultat net en tant que reprise de perte sur dépréciation d'actif.

g) Passif actuariel

Le passif actuariel représente le montant nécessaire au paiement de toutes les obligations présentes, soit celles dont les montants sont encourus mais non versés, et de toutes les obligations futures, pour les accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Son évaluation est produite en accord avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, section générale et section applicable aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et elle satisfait aux exigences de test de suffisance du passif prescrites par les normes IFRS. L'évaluation du passif actuariel prend en considération les éléments suivants :

- » indemnités;
- » frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités;
- » participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel est portée au résultat net de l'exercice dans le poste «Variation du passif actuariel».

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

a) Normes comptables publiées

La Société évalue actuellement l'incidence sur ses états financiers des normes publiées ci-dessous. Elle n'a pas adopté ces normes par anticipation, le cas échéant, ou ne prévoit pas le faire.

IFRS 9 Instruments financiers (premier volet)

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers-comptabilisation et évaluation*, a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011. Le premier volet de cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'application de ce premier volet, ainsi que des autres volets non publiés à venir, est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir

La norme IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* a été modifiée afin de clarifier les exigences liées à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 10 États financiers consolidés

En mai 2011, la norme IFRS 10 *États financiers consolidés* a été publiée, en remplacement de la SIC 12 *Consolidation - Entités ad hoc* et d'une partie de l'IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*. Cette nouvelle norme remplace les indications relatives au contrôle et à la consolidation figurant dans la SIC 12 et dans l'IAS 27. La norme modifie la définition du contrôle conformément aux IFRS, de sorte que les mêmes critères s'appliquent à toutes les entités pour déterminer s'il y a ou non contrôle. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, la norme IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* a été publiée. Cette nouvelle norme contient les exigences en matière d'information à fournir pour les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées. Notamment, la norme exige qu'une entité présente de l'information sur la nature et les risques associés à ses participations dans d'autres entités ainsi que les effets de ces participations sur sa situation financière, son rendement financier et ses flux de trésorerie. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* a été publiée. Cette norme constitue une source unique d'indications sur la façon d'évaluer la juste valeur lorsque son utilisation est déjà exigée ou permise par d'autres normes IFRS et améliore les obligations d'informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (suite)

IAS 1 *Présentation des états financiers*

En juin 2011, la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* a été modifiée afin d'accroître l'uniformité et la clarté de la présentation des autres éléments du résultat global (AERG). De plus, une nouvelle disposition a été ajoutée pour exiger le regroupement des autres éléments du résultat global en fonction du fait qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement au résultat net. Cette disposition permet de clarifier l'incidence éventuelle des autres éléments du résultat global sur le résultat net. Les modifications réaffirment également les exigences existantes que les éléments dans les AERG et le résultat net soient présentés comme un seul état ou deux états consécutifs. L'amendement de la norme IAS 1 doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IAS 32 *Instruments financiers : présentation*

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

b) Projets en cours de l'International Accounting Standards Board (IASB)

La Société suit l'évolution des projets en cours de l'IASB, principalement de celui lié à la phase II de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

En juillet 2010, un premier exposé-sondage pour la phase II de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* a été publié afin de proposer des améliorations importantes au traitement comptable des contrats d'assurance. En septembre 2012, l'International Accounting Standards Board (IASB) a annoncé son intention de publier un deuxième exposé-sondage sur les propositions visant la comptabilisation des contrats d'assurance et de demander des commentaires sur certaines questions en particulier. Il est prévu que ce deuxième exposé-sondage contribuera à diminuer le niveau d'incertitude qui découlait du premier exposé-sondage. L'IASB prévoit publier le deuxième exposé-sondage au cours de 2013. Il est prévu que la norme qui en découlera sera applicable au plus tôt le 1^{er} janvier 2018.

5. RÉVISION DU PARTAGE DES ACTIVITÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE FONDS D'ASSURANCE

La Société a effectué, tel que prévu en 2007, la révision périodique des critères départageant les activités qui peuvent être financées par le Fonds d'assurance de celles qui peuvent ou doivent être financées par la Société. Elle a de plus procédé à la révision de l'ensemble des activités du Fonds d'assurance et de la Société à la lumière de la connaissance des affaires et de leurs activités acquise depuis.

5. RÉVISION DU PARTAGE DES ACTIVITÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE FONDS D'ASSURANCE (suite)

C'est sur la base que des activités visent clairement à prévenir les accidents, qu'elles favorisent un meilleur bilan routier et qu'une participation financière dans ces activités permette de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance, tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route, que le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 28 février 2013, les précisions apportées aux critères de partage des activités. Conséquemment, il a accepté que les activités d'évaluation médicale, de sanction des conducteurs et de soutien aux corps policiers soient imputées à compter du 1^{er} janvier 2012 au Fonds d'assurance et que celle du programme Alcofrein le soit à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance a eu pour effet d'augmenter les frais d'administration du Fonds d'assurance de 20 241 000 \$ et de réduire du même montant le résultat net de l'exercice 2012.

6. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

	2012	2011
CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE DE FINANCEMENT		
Immatriculation	761 702	744 203
Permis de conduire	429 787	420 148
	1 191 489	1 164 351
CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE DE CAPITALISATION⁽¹⁾		
Immatriculation	5 306	-
	1 196 795	1 164 351

(1) Les contributions d'assurance de capitalisation s'appliquent à compter de 2012. Pour cet exercice, elles ne s'appliquent qu'à certaines catégories de véhicules routiers, soit la motocyclette ainsi que certains autobus publics.

7. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus des dépôts à participation au fonds particulier 307 du Fonds d'assurance à la Caisse ainsi que les autres revenus (dépenses) d'intérêts se détaillent comme suit :

	2012	2011
DÉPÔTS À PARTICIPATION		
Revenus nets de placements		
Revenu fixe	79 080	86 383
Placements sensibles à l'inflation	133 721	71 914
Actions	82 197	69 154
Autres placements	(112)	2 374
	294 886	229 825
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	(8 697)	(44 694)
Placements sensibles à l'inflation	80 814	47 975
Actions	60 293	51 565
Autres placements	(5 409)	11 778
	127 001	66 624
Plus-values (moins-values) non matérialisées		
Revenu fixe	23 494	168 744
Placements sensibles à l'inflation	(49 303)	154 891
Actions	203 960	(219 498)
Autres placements	78 295	(2 482)
	256 446	101 655
Revenus de placements des dépôts à participation	678 333	398 104
AUTRES REVENUS (DÉPENSES) D'INTÉRÊTS		
Dépôts à découvert	(1)	(16)
Dû à la Société	(253)	(280)
	(254)	(296)
	678 079	397 808

8. INDEMNITÉS

L'année courante fait référence aux données financières relatives aux accidents survenus au cours de l'exercice alors que les années antérieures réfèrent à celles des accidents survenus au cours des exercices antérieurs.

	2012		
	Année courante	Années antérieures	Total
SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	48 000	435 556	483 556
Décès	19 906	57 538	77 444
Préjudices non pécuniaires	6 634	107 062	113 696
Aide personnelle	2 132	53 596	55 728
Frais médicaux et paramédicaux	10 791	46 818	57 609
Frais de déplacement et de séjour	12 398	16 161	28 559
Information médicale	1 695	10 394	12 089
Adaptation de véhicules et de domiciles	182	6 310	6 492
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	2 157	11 699	13 856
Autres	5 758	4 627	10 385
Recours subrogatoires	(6)	(2 787)	(2 793)
	109 647	746 974	856 621
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	82 089	24 311	106 400
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	2 968	2 086	5 054
Centres de réadaptation	15 054	31 779	46 833
	100 111	58 176	158 287
	209 758	805 150	1 014 908

8. INDEMNITÉS (suite)

	2011		
	Année courante	Années antérieures	Total
SOMMES VERSÉES AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	47 451	409 134	456 585
Décès	22 596	54 963	77 559
Préjudices non pécuniaires	6 692	116 762	123 454
Aide personnelle	2 022	51 542	53 564
Frais médicaux et paramédicaux	11 674	44 565	56 239
Frais de déplacement et de séjour	12 517	15 026	27 543
Information médicale	2 547	9 860	12 407
Adaptation de véhicules et de domiciles	84	5 649	5 733
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	2 377	12 494	14 871
Autres	5 335	3 946	9 281
Recours subrogatoires	(479)	(2 368)	(2 847)
	112 816	721 573	834 389
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	81 287	34 287	115 574
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	2 682	1 595	4 277
Centres de réadaptation	11 684	35 409	47 093
	95 653	71 291	166 944
	208 469	792 864	1 001 333

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la Société. Par la suite, ils sont répartis entre la Société et le Fonds d'assurance à l'aide de la gestion par activité.

	2012	2011
Traitements et charges sociales ⁽¹⁾	99 027	84 731
Rémunération des mandataires	3 719	4 122
Services administratifs et professionnels	12 394	11 329
Frais de déplacement	786	763
Frais de communication	6 503	4 601
Information et publicité	6 969	6 769
Loyers, taxes et électricité	2 488	2 787
Frais d'entretien	618	570
Mobilier, agencement et équipement	199	84
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	5 026	4 212
Matériel informatique et bureautique	274	187
Impression, fournitures et autres dépenses	6 413	6 719
Frais d'utilisation des immobilisations	5 593	4 285
Frais d'exploitation du siège social et du stationnement	7 911	7 053
Frais d'utilisation du siège social attribués à la Société	(4 199)	(4 437)
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(306)	(142)
Total des frais d'administration attribués par la Société	153 415	133 633
Amortissement des immobilisations corporelles	2 454	2 175
	155 869	135 808

(1) Les frais attribués au Fonds d'assurance quant à la rémunération des principaux dirigeants sont de 893 000 \$ en traitements et charges sociales (2011 : 816 000 \$). Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction ainsi que les vice-présidents et vice-présidentes.

La répartition des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures est établie d'après la dernière étude sur la ventilation des frais d'administration qui tient compte de la gestion par activité et de l'effort relatif à l'administration de chaque dossier.

	2012	2011
Année courante	90 369	73 428
Années antérieures	65 500	62 380
	155 869	135 808

10. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le financement du Tribunal administratif du Québec, par les organismes utilisateurs, est prévu par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme. La participation du Fonds d'assurance est attribuée en totalité aux années antérieures.

11. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net au fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue au Fonds d'assurance les revenus nets de placements du fonds particulier.

L'information suivante provient des états financiers du fonds particulier 307 :

	2012	2011
Placements à la juste valeur	8 046 847	7 360 750
Revenus de placements à recevoir	87 708	27 384
Revenus de placements à verser au Fonds d'assurance	(80 436)	(19 206)
Autres	(1 759)	1 331
Dépôts à participation	8 052 360	7 370 259

11. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)

Les placements à la juste valeur se détaillent selon les catégories suivantes :

	2012	2011
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR		
Placements à revenu fixe		
<i>Unités de participation de portefeuilles spécialisés</i>		
Valeurs à court terme	457 572	316 567
Obligations	1 951 971	1 669 505
Dettes immobilières	303 232	315 806
	2 712 775	2 301 878
Placements sensibles à l'inflation		
<i>Unités de participation de portefeuilles spécialisés</i>		
Obligations à rendement réel	788 156	680 136
Infrastructures	323 550	273 078
Immeubles	1 021 951	1 171 870
	2 133 657	2 125 084
Actions		
<i>Unités de participation de portefeuilles spécialisés</i>		
Actions canadiennes	783 434	562 524
Actions mondiales	383 378	448 885
Québec Mondial	-	209 119
Actions américaines	353 284	283 486
Actions étrangères de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO)	318 308	341 011
Actions des marchés en émergence (ME)	368 793	204 737
Placements privés	839 189	816 412
	3 046 386	2 866 174
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (SOLDE À REPORTER)	7 892 818	7 293 136

11. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)

	2012	2011
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (SOLDE REPORTÉ)	7 892 818	7 293 136
Autres placements		
<i>Unités de participation de portefeuilles spécialisés</i>		
Fonds de couverture	141 586	136 316
Répartition de l'actif	51 476	57 199
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	(41 168)	(124 328)
<i>Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général</i>	(1 716)	(1 594)
<i>Instruments financiers dérivés</i>		
Canadiens	3 865	-
Étrangers	(14)	21
	154 029	67 614
	8 046 847	7 360 750

Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 3a.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012			2011		
	Terrain	Siège social ⁽¹⁾	Total	Terrain	Siège social ⁽¹⁾	Total
COÛT						
Au 1 ^{er} janvier	6 105	98 262	104 367	5 700	86 871	92 571
Acquisitions	-	338	338	405	11 391	11 796
Dispositions	-	(3)	(3)	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	6 105	98 597	104 702	6 105	98 262	104 367
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Au 1 ^{er} janvier	-	31 617	31 617	-	29 442	29 442
Amortissement	-	2 454	2 454	-	2 175	2 175
AU 31 DÉCEMBRE	-	34 071	34 071	-	31 617	31 617
VALEUR NETTE COMPTABLE						
AU 31 DÉCEMBRE	6 105	64 526	70 631	6 105	66 645	72 750

(1) Le siège social est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. Le Fonds d'assurance a la propriété exclusive du complexe du siège social à l'exception des aires communes où il détient 86,5 % des droits indivis. Des immobilisations corporelles d'une valeur de 173 000 \$ au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 958 000 \$) sont inscrites dans le « Dû à la Société ».

13. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire, figurant dans les états de la situation financière et des flux de trésorerie, comprend les montants suivants :

	2012	2011
Soldes bancaires à découvert	37	17
Dépôts à découvert ⁽¹⁾	24 295	7 695
Découvert bancaire	24 332	7 712

(1) Les dépôts à découvert au fonds général de la Caisse portent intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la Caisse et majoré de 0,05 %. Le taux des dépôts à découvert est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 1,05 %).

14. DÛ À LA SOCIÉTÉ

Le montant dû à la Société est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse. Le taux de la marge de crédit est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 1,05 %).

15. PASSIF ACTUARIEL

Principes et méthode d'évaluation

Le passif actuariel représente le montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des obligations relatives aux accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Il est établi sur la base des pratiques actuarielles reconnues selon les normes de l'Institut canadien des actuaires. Le passif actuariel est constitué de plusieurs composantes d'indemnités ou de frais qui sont évaluées distinctement et qui font l'objet de regroupements aux fins de présentation des états financiers. Une projection explicite des montants à déboursier, basée sur les hypothèses les plus probables de chacune des composantes, permet d'en déterminer le niveau.

La méthode d'évaluation de chaque composante du passif actuariel est déterminée de manière à refléter le type de composante ainsi que l'information historique et prospective disponible au moment de l'établissement du passif actuariel. À moins d'indication contraire, la méthode d'évaluation demeure la même d'une évaluation à l'autre.

Certaines composantes sont évaluées sur une base individuelle. La majorité des composantes relatives aux indemnités de remplacement du revenu sont établies selon le montant de la rente et un facteur de rente. Ce facteur varie selon l'âge, le sexe ainsi que les probabilités de mortalité et d'amélioration ou d'aggravation de l'état de la personne indemnisée.

Certaines composantes sont évaluées sur la base de l'évolution des montants déboursés et/ou du nombre de personnes indemnisées, par année d'accident et par année de paiement. D'autres sont évaluées selon une approche globale de projection des montants à déboursier, combinée à une répartition par année d'accident basée sur des proportions historiques ou des études actuarielles.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Hypothèses

Les hypothèses sous-jacentes à la projection des montants à déboursier de chacune des composantes sont établies sur la base de la meilleure estimation. Aucune marge explicite pour écarts défavorables n'est appliquée. Ces hypothèses comprennent notamment le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Pour les composantes qui sont évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses comprennent également les taux de mortalité et les taux de persistance de l'invalidité relativement aux indemnités de remplacement du revenu. Pour les composantes qui ne sont pas évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses peuvent également comprendre le choix des périodes de référence dans le calcul des moyennes et le mode de reconnaissance des tendances observées, le profil moyen des personnes à indemniser, les taux de mortalité, les pourcentages moyens applicables aux indemnités maximales payables de même que les répartitions par année d'accident.

Toutes les hypothèses sont révisées au minimum une fois tous les trois ans afin de refléter les tendances récentes et les variations statistiques. Les hypothèses découlent principalement de l'expérience propre du Fonds d'assurance. Cependant, lorsque ces hypothèses se basent sur des données externes, elles sont ajustées afin de refléter l'expérience du Fonds d'assurance.

L'hypothèse de frais d'administration représente, par année depuis l'accident, l'effort futur relatif à l'administration de chaque dossier selon l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2012, l'hypothèse de taux d'actualisation est établie à 5,57 % (31 décembre 2011 : 5,825 %).

Ce taux considère notamment le contexte global du régime d'assurance, la politique de placement ainsi que les taux prévus de rendement à long terme reproduisant l'effet du taux d'inflation et du taux de rendement réel. Le taux de rendement réel constitue une hypothèse économique déterminante puisque l'évaluation du passif actuariel tient compte de l'inflation pour la revalorisation future des différentes composantes. En date du 31 décembre 2012, le taux de rendement réel est établi à 3,50 % (31 décembre 2011 : 3,75 %).

Taux d'inflation

Les différentes composantes d'indemnités sont revalorisées annuellement afin de refléter la variation de l'indice des prix à la consommation. Au 31 décembre 2012, le taux d'inflation est établi à 1,8 % pour l'année 2013 et à 2,0 % pour les années subséquentes (31 décembre 2011 : 2,0 %). Pour tenir compte des caractéristiques qui leur sont propres, certaines composantes sont évaluées avec une hypothèse d'inflation spécifique à long terme.

Taux de mortalité

Les taux de mortalité représentent la survenance du décès des personnes indemnisées par le Fonds d'assurance. Ils s'appuient sur des tables développées par la Régie des rentes du Québec lors de son analyse actuarielle au 31 décembre 2009, qui incluent des taux d'amélioration de la mortalité auxquels des ajustements sont apportés en fonction de l'expérience propre du Fonds d'assurance.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Taux de persistance d'invalidité

Les taux de persistance d'invalidité représentent l'effet net, sur les indemnités de remplacement du revenu versées, de l'aggravation et de l'amélioration de l'état des personnes indemnisées. Ils tiennent compte des hypothèses d'invalidité permanente et temporaire. Ils se basent sur l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Sensibilité des hypothèses

Les analyses de sensibilité sont effectuées annuellement afin de quantifier l'effet financier des différentes hypothèses sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice. Les analyses présentées ci-dessous sont celles ayant le plus d'incidence financière sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice.

Taux d'actualisation

L'effet d'une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 206 098 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2011 : 195 423 000 \$). L'effet d'une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 217 000 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2011 : 205 470 000 \$).

Taux d'inflation

L'effet d'une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une hausse de 213 178 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2011 : 202 068 000 \$). L'effet d'une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une baisse de 203 163 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2011 : 192 834 000 \$).

Taux de mortalité

Au 31 décembre 2012, l'effet d'une augmentation (diminution) immédiate et soutenue de 10 % des taux de mortalité entraînerait une baisse (hausse) de 95 265 000 \$ du passif actuariel et une hausse (réduction) équivalente du résultat net de l'exercice (2011 : 89 090 000 \$).

Taux de persistance d'invalidité

Au 31 décembre 2012, l'effet d'une augmentation (diminution) immédiate et soutenue de 10 % des taux de persistance d'invalidité dans les dix premières années suivant l'accident, pour les personnes indemnisées recevant une indemnité de remplacement du revenu, entraînerait une hausse (baisse) de 90 632 000 \$ du passif actuariel et une réduction (hausse) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2011 : 88 749 000 \$).

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Composition du passif actuariel

	2012		
	Année courante	Années antérieures	Total
SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	236 670	3 941 601	4 178 271
Décès	21 455	547 567	569 022
Préjudices non pécuniaires	94 348	266 853	361 201
Aide personnelle	35 982	968 375	1 004 357
Frais médicaux et paramédicaux	51 973	673 320	725 293
Frais de déplacement et de séjour	12 771	141 658	154 429
Information médicale	8 033	28 853	36 886
Adaptation de véhicules et de domiciles	4 905	89 723	94 628
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	9 929	53 867	63 796
Autres	3 696	20 652	24 348
Recours subrogatoires	(2 758)	(8 243)	(11 001)
	477 004	6 724 226	7 201 230
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	23 158	365 963	389 121
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	1 584	192	1 776
Centres de réadaptation	31 871	62 608	94 479
	56 613	428 763	485 376
FRAIS D'ADMINISTRATION	51 646	282 995	334 641
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC	9 848	51 140	60 988
TOTAL	595 111	7 487 124	8 082 235

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Composition du passif actuariel (suite)

	2011		
	Année courante	Années antérieures	Total
SOMMES À VERSER AUX PERSONNES ACCIDENTÉES, À LEURS MANDATAIRES ET FOURNISSEURS			
Remplacement du revenu	232 530	3 769 692	4 002 222
Décès	18 888	530 644	549 532
Préjudices non pécuniaires	101 659	301 305	402 964
Aide personnelle	35 362	967 850	1 003 212
Frais médicaux et paramédicaux	48 728	606 933	655 661
Frais de déplacement et de séjour	11 117	127 289	138 406
Information médicale	9 145	29 852	38 997
Adaptation de véhicules et de domiciles	4 721	85 634	90 355
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	9 639	53 722	63 361
Autres	3 471	21 098	24 569
Recours subrogatoires	(2 946)	(8 819)	(11 765)
	472 314	6 485 200	6 957 514
RÉSEAU DE LA SANTÉ			
Coût des services de santé	33 494	377 658	411 152
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	1 590	201	1 791
Centres de réadaptation	34 207	65 158	99 365
	69 291	443 017	512 308
FRAIS D'ADMINISTRATION			
	49 227	284 953	334 180
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC			
	9 758	50 809	60 567
TOTAL	600 590	7 263 979	7 864 569

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du passif actuariel

L'évolution du passif actuariel représente l'augmentation (la diminution) du passif actuariel entre l'exercice courant et l'exercice précédent.

	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	7 864 569	8 093 233
VARIATION DU PASSIF ACTUARIEL		
ANNÉE COURANTE		
Augmentation liée aux accidents de l'année courante	585 345	600 590
Taux d'actualisation	9 766	-
	595 111	600 590
ANNÉES ANTÉRIEURES		
<i>Baisse attendue résultant de l'indemnisation au cours de l'exercice basée sur l'évaluation précédente</i>	(469 317)	(476 999)
<i>Écarts d'expérience⁽¹⁾</i>		
Économiques	(13 177)	54 262
Non économiques	(86 543)	(272 605)
	(99 720)	(218 343)
<i>Modifications aux méthodes et aux hypothèses actuarielles⁽²⁾</i>		
Taux d'actualisation	200 517	-
Hypothèses de mortalité	55 581	-
Hypothèses d'invalidité	(28 281)	(24 971)
Méthodes et autres hypothèses actuarielles	(48 006)	(95 041)
Lois et règlements	11 781	(13 900)
	191 592	(133 912)
Total années antérieures	(377 445)	(829 254)
Variation du passif actuariel	217 666	(228 664)
SOLDE À LA FIN	8 082 235	7 864 569

(1) Les écarts d'expérience sont obtenus en évaluant l'impact des résultats de l'exercice sur le passif actuariel attendu, tel que déterminé lors de l'exercice précédent.

Les écarts d'expérience économiques de l'exercice résultent de l'impact du taux d'inflation au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la date d'évaluation par rapport au taux d'inflation attendu ainsi que de l'entrée en vigueur de nouvelles règles fiscales, le cas échéant. Au 1^{er} janvier 2013, le taux d'inflation est de 1,8 % (1^{er} janvier 2012: 2,8 %) par rapport au taux d'inflation attendu de 2,0 %.

Les écarts d'expérience non économiques résultent de l'impact des montants versés et du nombre de personnes indemnisées au cours de l'exercice par rapport à ceux attendus.

(2) Les écarts découlant des modifications aux méthodes et aux hypothèses actuarielles résultent de la révision des méthodes actuarielles d'évaluation et des hypothèses actuarielles.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du coût lié à l'indemnisation

Le coût d'une année d'accident représente la valeur actualisée des montants déboursés et à déboursier (passif actuariel) pour les personnes accidentées, leurs mandataires et fournisseurs, le réseau de la santé, la participation au financement du Tribunal administratif du Québec ainsi que les frais d'administration de cette même année d'accident.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
COÛT PRÉSENTÉ INITIALEMENT⁽¹⁾	1 068 499	958 219	919 227	916 414	862 794	877 973
MONTANTS DÉBOURSÉS CUMULATIFS						
Dans l'année d'accident	257 477	256 259	248 094	262 308	281 897	300 127
Un an après	466 754	465 979	449 906	474 512	469 245	
Deux ans après	593 656	579 396	559 398	585 592		
Trois ans après	668 301	644 835	611 759			
Quatre ans après	714 778	680 259				
Cinq ans après	742 004					
PASSIF ACTUARIEL AU 31 DÉCEMBRE 2012	291 460	311 181	312 606	372 842	456 894	595 111
COÛT RÉVISÉ⁽¹⁾						
Un an après	998 114	938 949	881 766	868 141	879 380	
Deux ans après	963 945	919 549	839 472	888 028		
Trois ans après	944 294	883 313	838 983			
Quatre ans après	910 504	882 511				
Cinq ans après	904 768					
EFFET DE L'ACTUALISATION⁽²⁾						
Passif actuariel	(75 135)	(67 355)	(54 020)	(47 250)	(35 678)	(15 912)
Montants déboursés cumulatifs	(53 561)	(41 574)	(31 362)	(23 156)	(11 081)	(1 353)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DU COÛT INITIAL PAR RAPPORT AU COÛT RÉVISÉ	163 731	75 708	80 244	28 386	(16 586)	
PORTION DU COÛT RÉVISÉ À DÉBOURSER⁽³⁾	23,9 %	27,6 %	30,8 %	36,7 %	47,9 %	66,0 %

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.

(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.

(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

16. GESTION DU CAPITAL

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation du Fonds d'assurance, adoptée en août 2011, a été établie conformément au respect des obligations de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec relativement à la situation financière du Fonds d'assurance.

Dans la politique de capitalisation, la Société a adopté les principes suivants :

- » viser la pleine capitalisation, c'est-à-dire garantir le paiement de toutes les indemnités présentes et futures auxquelles les victimes d'un accident automobile ont droit, de même que les frais de gestion futurs inhérents;
- » favoriser l'équité entre les catégories et les générations de cotisants afin que la contribution au Fonds d'assurance de chaque cotisant représente son risque;
- » amortir les gains et les pertes sur un horizon raisonnable afin d'établir un équilibre entre la stabilité des contributions d'assurance et la solidité financière du Fonds d'assurance;
- » promouvoir les bons comportements routiers et dissuader les comportements risqués.

Ces principes s'ajoutent à celui de plein financement, c'est-à-dire la suffisance des montants perçus pour couvrir les coûts d'une année d'accident au moyen de la tarification des contributions d'assurance, tel que prévu à l'article 17.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

La politique de capitalisation prévoit principalement les modalités suivantes :

- » Amortissement du déficit cumulé du 31 décembre 2010 :
 - Le déficit cumulé du 31 décembre 2010 de 1 572 979 000 \$ porte intérêt au taux d'actualisation du passif actuariel et est progressivement éliminé au moyen des affectations et des contributions suivantes, lesquelles cessent d'être applicables dès l'élimination de ce déficit :
 - > gains d'expérience de l'année courante pour les exercices 2011 à 2013; et
 - > contributions uniformes pour les classes de permis de conduire et d'immatriculation, mises en application progressivement à compter de 2012 et indexées par la suite, tel que prévu selon le Règlement sur les contributions d'assurance de la Loi sur l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. A-25, r. 3);
- » Amortissement des gains et des pertes annuels à compter de 2011 :
 - > amortir sur une période de dix ans, avec intérêts, le solde non amorti des excédents (déficits) cumulés relatifs aux gains et aux pertes économiques;
 - > amortir sur une période de trois ans, avec intérêts, le solde non amorti des excédents (déficits) cumulés relatifs aux gains et aux pertes d'expérience des années courantes non affectés au déficit cumulé du 31 décembre 2010;
 - > amortir sur une période de dix ans, avec intérêts, le solde non amorti des excédents (déficits) cumulés relatifs aux gains et aux pertes d'expérience des années antérieures;
- » Lors d'une situation jugée de nature exceptionnelle, le conseil d'administration de la Société peut convenir des paramètres d'amortissement à appliquer;
- » Le processus tarifaire de révision des contributions d'assurance est effectué au moins une fois tous les trois ans.

Au 31 décembre 2012, le taux de capitalisation est de 95 % (2011 : 89 %) et le taux de financement de l'exercice est de 139 % (2011 : 139 %).

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

L'évolution des excédents (déficits) cumulés, présentée ci-dessous, permet de suivre l'application de la politique de capitalisation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

2012

	Excédent (déficit) cumulé lié aux gains (pertes)				Total
	Déficit cumulé du 31 décembre 2010	économiques	d'expérience des années courantes	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT	(1 322 068)	(71 565)	-	463 238	(930 395)
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation					
Contributions d'assurance de capitalisation	5 306	-	-	-	5 306
Intérêts	(76 858)	(4 169)	-	26 984	(54 043)
	(71 552)	(4 169)	-	26 984	(48 737)
Excédent (déficit) relatif à l'exercice courant	-	258 908	352 364	(86 813)	524 459
Résultat net et résultat global	(71 552)	254 739	352 364	(59 829)	475 722
Affectation des excédents	352 364 ⁽¹⁾	-	(352 364)	-	-
	280 812	254 739	-	(59 829)	475 722
SOLDE À LA FIN	(1 041 256)	183 174	-	403 409	(454 673)

2011

	Excédent (déficit) cumulé lié aux gains (pertes)				Total
	Déficit cumulé du 31 décembre 2010	économiques	d'expérience des années courantes	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT	(1 572 979)	-	-	-	(1 572 979)
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation					
Intérêts	(91 625)	-	-	-	(91 625)
	(91 625)	-	-	-	(91 625)
Excédent (déficit) relatif à l'exercice courant	-	(71 565)	342 536	463 238	734 209
Résultat net et résultat global	(91 625)	(71 565)	342 536	463 238	642 584
Affectation des excédents	342 536 ⁽¹⁾	-	(342 536)	-	-
	250 911	(71 565)	-	463 238	642 584
SOLDE À LA FIN	(1 322 068)	(71 565)	-	463 238	(930 395)

(1) L'affectation des excédents au déficit cumulé du 31 décembre 2010 découle des modalités de la politique de capitalisation.

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

L'obligation légale de financement de l'année courante, telle que définie à la note 1, est respectée. Les contributions d'assurance ont été établies sur une base de plein financement.

L'obligation légale de pleine capitalisation, telle que définie à la note 1, est respectée. En date du 31 décembre 2012, la valeur actuarielle des cotisations futures qui seront spécifiquement affectées au solde du déficit cumulé du 31 décembre 2010 est suffisante pour amortir ce solde, et ce, en n'excédant pas la période maximale de 15 ans.

17. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires pour le Fonds d'assurance. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds d'assurance.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds d'assurance est lié à la Société qui en est le fiduciaire. Les opérations avec la Société sont comptabilisées à la juste valeur et sont présentées dans le corps même des états financiers.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

La Société s'est dotée d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Cette politique a pour but de permettre à la Société de contribuer à l'atteinte de la pleine capitalisation du Fonds d'assurance, à l'aide d'une allocation d'actif optimale qui tient compte des objectifs et spécificités propres à celui-ci, soit :

- » de réduire la volatilité de l'écart entre l'actif et le passif du Fonds d'assurance, tout en minimisant les contributions d'assurance pour un niveau de risque acceptable;
- » de prendre en compte les placements sensibles à l'inflation, considérant l'impact qu'a cette dernière sur le passif actuariel;
- » de diminuer l'exposition au risque d'événements conduisant à des pertes financières majeures à moyen terme;
- » d'adopter une approche dynamique de gestion de l'actif à l'aide d'une révision annuelle de son allocation optimale.

La politique établit également un portefeuille de référence qui indique l'allocation cible de l'actif du Fonds d'assurance entre les divers portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse ainsi que des bornes minimales et maximales.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires de la Caisse connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Risque de marché

Dépôts à participation

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation de certains paramètres de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base, de même que par leur volatilité. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché.

Le portefeuille de référence établit la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs ainsi que les bornes minimales et maximales permises. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises étrangères. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds d'assurance détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de référence du Fonds d'assurance ainsi que les bornes minimales et maximales, en pourcentage des placements à la juste valeur, sont les suivants :

	Borne minimale %	Portefeuille de référence %	Borne maximale %
REVENU FIXE			
Valeurs à court terme	0,0	1,0	8,0
Obligations	17,8	25,8	37,8
Dettes immobilières	1,0	5,0	8,0
	23,8	31,8	48,8
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	0,0	10,0	13,0
Infrastructures	2,0	5,0	8,0
Immeubles	10,8	14,8	17,8
	21,8	29,8	37,8
ACTIONS			
Actions canadiennes	4,5	9,5	14,5
Actions mondiales	0,0	4,0	9,0
Actions américaines	0,0	4,5	9,5
Actions étrangères de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO)	0,0	4,5	9,5
Actions de marchés en émergence (ME)	1,0	4,0	7,0
Placements privés	7,0	10,0	13,0
	26,5	36,5	46,5
AUTRES PLACEMENTS			
Fonds de couverture	0,0	2,0	4,0
Répartition de l'actif	0,0	0,0	1,0
	0,0	2,0	5,0
TOTAL		100,0	
EXPOSITION AUX DEVICES			
Exposition à la devise américaine	1,3	6,3	11,3
Exposition aux devises EAEO	1,0	6,0	11,0
	2,3	12,3	22,3
STRATÉGIES DE SUPERPOSITION			
Taux d'intérêt 10 ans	- 5,0	- 3,0	0,0
Taux d'intérêt 30 ans	- 5,0	- 3,0	0,0
	- 10,0	- 6,0	0,0

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance déterminé et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée selon un niveau de confiance de 99 % et sur une période d'exposition d'une année. Ainsi la VaR calculée par la Caisse présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. Au 31 décembre 2012, la Caisse a révisé la source des données observables sur les taux d'intérêt afin d'obtenir une mesure du risque plus fiable et pertinente, sans toutefois modifier la méthode de base du calcul de la VaR. Sur cette base, la VaR comparative du 31 décembre 2011 a été recalculée.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associé aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du fonds particulier pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu du fonds particulier sont mesurés régulièrement par la Caisse.

Au 31 décembre 2012, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier 307, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 28,9 % et de 4,8 % (29,2 % et 3,8 % en 2011).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance est investi dans des portefeuilles spécialisés, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Seule l'exposition directe aux risques de change et de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée ci-après. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

Par ailleurs, la Caisse mentionne dans ses états financiers des éventualités découlant de garanties qu'elle a émises pour les BTAA. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier 307 s'élève à 304 285 000 \$ au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : 304 285 000 \$).

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

Dépôts à participation

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse sont couverts en tout ou en partie contre le risque de change, à l'exception des portefeuilles spécialisés suivants : Actions américaines, Actions EAEO, Actions mondiales et Actions des marchés en émergence. Les stratégies de superposition de devises sont employées par la Caisse pour compléter l'exposition désirée aux placements libellés dans la devise américaine et dans les devises des pays de la zone EAEO. Ces stratégies consistent en des positions en instruments financiers dérivés sur la devise américaine et sur les devises des pays de la zone EAEO, notamment par des achats et des ventes de contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des contrats de change à terme dont l'échéance est inférieure à un an est un passif de 14 000 \$ (2011 : actif de 21 000 \$). Le montant nominal des achats de ces contrats de change est de 14 802 000 \$ (2011 : 12 543 000 \$) et de 13 300 000 \$ pour les ventes (2011 : 15 674 000 \$) pour un total de 28 102 000 \$ (2011 : 28 217 000 \$).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des contrats de change à terme est un passif de 14 000 \$ (2011 : actif de 21 000 \$) et se répartit en devises comme suit : passif de 4 000 \$ en dollars américains (2011 : actif de 25 000 \$), actif de 1 000 \$ en euros (2011 : passif de 20 000 \$), actif de 4 000 \$ en livres sterling (2011 : passif de 19 000 \$) et passif de 15 000 \$ en d'autres devises (2011 : actif de 35 000 \$).

Le Fonds d'assurance, par sa politique de placement, fixe les positions de référence sur la devise américaine et sur les devises des pays de la zone EAEO, ainsi que les bornes minimales et maximales permises.

Risque de taux d'intérêt

Dépôts à participation

La politique de placement du Fonds d'assurance utilise des stratégies de superposition qui ont pour objectif de diminuer la perte financière qui découlerait d'une hausse des taux d'intérêt. Le Fonds d'assurance a conclu des contrats d'échange de taux d'intérêt en prenant une position courte sur les taux des obligations canadiennes. Le contrat d'échange constitue une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur positive attribuée au Fonds d'assurance pour ces contrats d'échange de taux d'intérêt détenus par la Caisse, dont l'échéance est de plus de cinq ans, est de 3 865 000 \$ (2011 : 0 \$) et la valeur nominale afférente est de 466 897 000 \$ (2011 : 0 \$).

Autres actifs et passifs financiers

Les dépôts à vue (dépôts à découvert) et le dû à la Société portent intérêt à taux variable. Il en résulte un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces actifs et passifs financiers. L'effet net, tant sur ces actifs (excluant les dépôts à participation) que sur ces passifs financiers, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt est d'augmenter (de réduire) les charges d'intérêts de 60 000 \$ (2011 : 70 000 \$).

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de concentration

Dépôts à participation

La concentration du risque de marché survient lorsque des investissements ne sont pas diversifiés ou lorsqu'ils sont effectués auprès de la même entité. La concentration du risque de marché du Fonds d'assurance découle de son obligation légale d'investir exclusivement auprès de la Caisse, selon l'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, s'exposant ainsi au cadre de référence de gestion d'un unique gestionnaire et dont les effets se répercutent sur plusieurs portefeuilles spécialisés.

Risque de crédit

Dépôts à participation

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de la juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader. Le risque de crédit provient notamment des titres à revenus fixes, des instruments financiers dérivés, de l'octroi de garanties financières et des engagements de prêts donnés.

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance est investi dans des portefeuilles spécialisés, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers dérivés de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont négociés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Autres actifs et passifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de crédit à l'égard de sommes à recouvrer. Les créances du Fonds d'assurance sont constituées des sommes à recouvrer de particuliers ayant reçu des paiements d'indemnisation en trop. Le Fonds d'assurance évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des créances représente l'exposition maximale du Fonds d'assurance au risque de crédit.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit au 31 décembre :

	2012		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
Moins de 1 an	5 025	1 256	3 769
1 à 2 ans	3 212	2 086	1 126
2 à 3 ans	2 041	1 735	306
Plus de 3 ans	9 530	9 387	143
	19 808	14 464	5 344

	2011		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
Moins de 1 an	5 178	1 294	3 884
1 à 2 ans	2 828	1 838	990
2 à 3 ans	1 802	1 532	270
Plus de 3 ans	8 602	8 460	142
	18 410	13 124	5 286

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	13 124	11 671
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	3 155	2 972
Reprise de provision	(1 815)	(1 519)
SOLDE À LA FIN	14 464	13 124

Risque de liquidité

Dépôts à participation

L'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que les dépôts à participation sont investis dans des portefeuilles spécialisés, le fonds particulier du Fonds d'assurance est indirectement exposé au risque de liquidité, c'est-à-dire le risque que les portefeuilles spécialisés ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers dérivés de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

19. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Déboursés associés au passif actuariel et aux autres passifs

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'entité ne soit pas en mesure de respecter en permanence ses engagements sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique et à ses principes en matière de trésorerie et d'exploitation. Le Fonds d'assurance dispose de placements et de dépôts à découvert qui lui permettent de respecter en permanence ses engagements. La direction de la Société estime, en se fondant sur les flux de trésorerie antérieurs et en tenant compte de la révision des contributions d'assurance, que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Fonds d'assurance continueront de procurer les liquidités nécessaires afin qu'il puisse acquitter ses obligations à mesure qu'arrive leur échéance.

La projection des montants à déboursier, non actualisés, associés au passif actuariel et aux autres passifs au 31 décembre 2012 sont présentés dans le tableau suivant.

	2013	2014	2015	2016	2017 et plus	Total
DÉBOURSÉS ASSOCIÉS AU PASSIF ACTUARIEL						
Personnes accidentées, leurs mandataires et fournisseurs	747 661	642 080	555 242	511 955	13 386 851	15 843 789
Réseau de la santé	60 030	35 501	24 677	23 293	1 372 083	1 515 584
Frais d'administration	65 546	49 609	37 033	29 123	447 759	629 070
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	11 917	11 768	10 432	8 494	35 017	77 628
	885 154	738 958	627 384	572 865	15 241 710	18 066 071
DÉBOURSÉS ASSOCIÉS AUX AUTRES PASSIFS						
Découvert bancaire	24 332	-	-	-	-	24 332
Charges à payer et frais courus						
Gouvernement du Québec	2 490	-	-	-	-	2 490
Autres	51	-	-	-	-	51
Dû à la Société	73 862	-	-	-	-	73 862
	100 735	-	-	-	-	100 735
	985 889	738 958	627 384	572 865	15 241 710	18 166 806

20. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque lié à l'indemnisation représente le risque de pertes financières découlant de l'expérience défavorable liée à l'indemnisation et aux charges du Fonds d'assurance, c'est-à-dire le risque que les actifs soient insuffisants pour couvrir le paiement des obligations du Fonds d'assurance. Sur le plan du financement d'une nouvelle année d'accident, il représente le risque d'insuffisance des contributions d'assurance pour couvrir le paiement des obligations de cette même année d'accident. Par ailleurs, certains facteurs tels le bilan routier et des événements catastrophiques pourraient contribuer à accroître ce risque. Cependant, ces facteurs ne sont pas considérés lors de l'évaluation du passif actuariel puisqu'ils se rattachent, le cas échéant, à des accidents de la route non encore survenus.

Le risque d'assurance découle également du fait que des écarts importants puissent survenir entre les résultats réels et ceux découlant des hypothèses actuarielles sous-jacentes à l'évaluation du passif actuariel et à la tarification des contributions d'assurance. Les analyses de sensibilité des hypothèses actuarielles les plus significatives sont présentées à la note 15.

La Société gère le risque d'assurance par un processus continu d'évaluation et de révision de ses pratiques administratives et par les efforts qu'elle consacre à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière. La Société établit le niveau des contributions d'assurance en s'assurant de respecter ses obligations de financement et de capitalisation, ainsi que les principes de sa politique de capitalisation, tels que définis à la note 1 et à la note 16. La tarification prend en compte, entre autres, le risque relatif de chaque catégorie de véhicules et de permis de conduire ainsi que le comportement des conducteurs au moyen des points d'inaptitude. Les incidences financières résultant du risque d'assurance sont gérées par l'application de la politique de capitalisation; toute perte d'expérience est amortie au moyen de contributions d'assurance de capitalisation, qui s'ajoutent aux contributions d'assurance de financement et dont les modalités sont prévues à la politique de capitalisation.



**Contrôle routier Québec
a pour mission d'assurer
la surveillance et le
contrôle du transport
routier des personnes
et des biens.**

CONTRÔLE

ROUTIER QUÉBEC

LA MISSION, LA VISION ET LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

LA MISSION

Contrôle routier Québec a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement, afin :

- » d'améliorer la sécurité des usagers de la route;
- » d'assurer la protection du réseau routier;
- » de veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.

Contrôle routier Québec favorise le partenariat avec les instances gouvernementales, la population, les personnes ou organismes impliqués dans le domaine du transport des personnes et des biens ainsi que les autres agences ou services impliqués dans l'application de la loi.

LA VISION

Contrôle routier Québec, par son expertise unique, est reconnu comme la référence dans le domaine du transport des personnes et des biens, et comme un acteur indispensable afin que les routes du Québec soient les plus sécuritaires au monde, par l'engagement, les compétences et le professionnalisme de chaque membre de son équipe.

LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

La prévention et la sensibilisation

Contrôle routier Québec encourage et favorise des comportements respectueux des lois et des règlements, et appuie l'industrie du transport des personnes et des biens dans la recherche de solutions afin d'agir sur les causes de la délinquance pour diminuer les risques liés à l'usage de la route.

La communication

Contrôle routier Québec désire renseigner les transporteurs, les partenaires, les citoyens et les employés pour favoriser l'échange d'information afin de résoudre les problèmes, d'assurer le suivi des actions et de maintenir une relation de confiance, notamment par l'entremise de tables de concertation régionales et de son comité consultatif.

L'application des lois et des règlements

Contrôle routier Québec doit appliquer des stratégies de contrôle afin d'agir sur des situations ou des comportements à risque en appliquant des mesures pénales ou administratives.

La recherche

Contrôle routier Québec analyse son environnement et celui de l'industrie afin de cerner efficacement les enjeux et de déployer de meilleures pratiques.

LES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION 2012

ENJEU 1

LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE CRQ

Contrôle routier Québec continue de s'inscrire comme un partenaire essentiel en matière de sécurité routière dans le paysage québécois. Afin de poursuivre ses efforts de positionnement, l'organisation doit maintenir ses interventions auprès de l'industrie du transport, de ses partenaires, de l'appareil gouvernemental et de la population en général.

ORIENTATION 1

Positionner CRQ comme un leader en matière de sécurité du transport des personnes et des biens

Contrôle routier Québec entend poursuivre ses efforts pour contrer la délinquance économique et participer à l'amélioration du bilan routier, et ainsi renforcer sa position de leader parmi les acteurs de l'industrie. C'est en travaillant en concertation avec ses partenaires et en collaboration avec les usagers de la route qu'il devrait obtenir les meilleurs résultats.

OBJECTIF 1.1

Améliorer l'efficacité de CRQ en matière de délinquance économique

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre d'outils de ciblage développés	Développer des outils de ciblage en matière de délinquance économique dans le domaine du transport des personnes et des biens	3 outils de ciblage développés
Rapport de recommandations déposé aux instances concernées	Finaliser l'analyse concernant la situation du transport illégal des personnes pour déposer des recommandations aux instances concernées	Rapport de recommandations déposé
Nombre d'opérations effectuées en matière de délinquance économique	Effectuer des opérations en matière de délinquance économique	329 opérations locales, régionales et provinciales

- » Les outils de ciblage développés sont les suivants : un système intégré de gestion de données qui permettra une lecture approfondie des données opérationnelles, une application pour le traitement des dénonciations et une méthode de travail pour la surveillance sur le Web;
- » Le rapport concernant la situation du transport illégal des personnes comprend des recommandations visant à améliorer l'efficacité de Contrôle routier Québec en matière de délinquance économique;
- » Les opérations effectuées en matière de délinquance économique dans le transport des personnes et des biens ont touché de nombreux sujets, dont le déneigement, les limiteurs de vitesse, la période de déménagement, les heures de conduite et de repos, le transport hors normes ainsi que des activités de prévention en collaboration avec divers partenaires.

OBJECTIF 1.2

Amorcer des actions visant à améliorer le bilan routier dans le domaine du transport des personnes et des biens

INDICATEURS	CIBLE 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre d'actions réalisées en partenariat	Réaliser des actions en sécurité routière en maximisant le plein potentiel du partenariat	221 actions réalisées en partenariat
Nombre de nouveaux partenaires identifiés		13 nouveaux partenaires identifiés

- » Contrôle routier Québec poursuit sa collaboration avec, entre autres, la Sûreté du Québec et les corps policiers municipaux, le ministère des Transports, les centres de formation en transport routier et les municipalités régionales de comté pour réaliser des opérations en sécurité routière :
 - > L'opération « Sécüribus » a visé la sécurité dans le transport scolaire;
 - > L'opération « P.A.S.-Fatigue¹⁴ » visait à amener les différents acteurs de l'industrie du transport à prendre conscience des risques de la fatigue au volant et à respecter la réglementation;
- » Des activités de sensibilisation et de prévention ont également été réalisées, notamment en lien avec la surveillance des véhicules hors normes dans les zones de travaux et sur les ponts;
- » Parmi les nouveaux partenaires identifiés, mentionnons l'Organisation régionale de la sécurité civile de la région de la Côte-Nord, le Centre de formation régional de Sainte-Anne-des-Monts et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

14. Plan d'application sélective.

OBJECTIF 1.3

Faire connaître à la population le rôle de CRQ et ses impacts sur la sécurité routière

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre d'événements pertinents auxquels CRQ a participé	Participer aux événements s'adressant au grand public selon la pertinence	34 événements
Nombre de campagnes d'information auxquelles CRQ a participé	Diffuser et participer aux campagnes d'information élaborées sur les impacts de CRQ en matière de sécurité routière	4 campagnes d'information

- » Contrôle routier Québec a participé à 16 événements provinciaux et 18 événements régionaux sous forme de colloques, congrès, salons et expositions. Parmi ceux-ci, mentionnons les salons du véhicule récréatif, les salons agricoles et les colloques sur la santé et la sécurité au travail;
- » Outre la campagne d'information portant sur le dégel, deux nouveaux thèmes ont été abordés :
 - > Le corridor de sécurité (*Move Over Law*), une campagne pour sensibiliser la population à la sécurité des travailleurs dont les véhicules sont immobilisés en bordure des routes;
 - > La fatigue au volant, une campagne pour informer l'industrie que la fatigue au volant va au-delà de la réglementation;
- » Enfin, une campagne sous l'appellation « Les contrôleurs routiers peuvent vous intercepter » a été renouvelée afin d'informer la population du rôle de Contrôle routier Québec.

ENJEU 2

L'ADAPTATION AUX NOUVELLES RÉALITÉS DE L'ENVIRONNEMENT

Comme toutes les organisations publiques, Contrôle routier Québec doit faire face à un environnement en constante redéfinition. Quotidiennement, des changements législatifs, économiques, technologiques, sociodémographiques et environnementaux doivent être pris en compte. Pour continuer de remplir adéquatement son mandat, Contrôle routier Québec doit composer avec les besoins grandissants de ses partenaires et de l'industrie du transport, et s'adapter aux nouvelles réalités de son milieu.

ORIENTATION 2

Développer une approche globale et intégrée de notre mission

Afin de mettre en place une approche globale et intégrée de sa mission, Contrôle routier Québec mise sur quatre axes d'intervention : Communication, Prévention et sensibilisation, Recherche et Application des lois et des règlements. En articulant ses actions autour de ces différents axes, l'organisation souhaite optimiser son efficacité et continuer d'atteindre ses résultats.

OBJECTIF 2.1

Améliorer les mécanismes de communication externe

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Implantation de la structure pour les communications externes débutée	Débuter l'implantation d'une structure formelle pour les communications externes	Structure pour les communications externes implantée
Nombre de mises à jour effectuées	Assurer la mise à jour du site Web	13 mises à jour effectuées
Nombre de visites reçues		52 685 visites reçues
Rapport d'évaluation déposé	Évaluer la pertinence de créer de nouvelles tables de concertation	Rapport d'évaluation déposé

- » La nouvelle structure pour les communications externes permettra à Contrôle routier Québec d'accroître la cohérence et l'efficacité de ses relations publiques;
- » Le lancement du site Web et l'adoption du nouveau visuel de Contrôle routier Québec ont eu lieu en janvier 2012;
- » Avant de favoriser la création de nouvelles tables de concertation, Contrôle routier Québec a réalisé une analyse qui a démontré la pertinence de celles-ci et la nécessité de poursuivre ses efforts en ce sens.

OBJECTIF 2.2

Développer et mettre en œuvre une approche en matière de prévention

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre d'unités administratives ayant diffusé l'approche et la stratégie globale de prévention	Poursuivre la diffusion de l'approche et de la stratégie globale de prévention à l'ensemble des unités administratives	Diffusion de l'approche reportée, car celle-ci sera intégrée dans la stratégie de consolidation prévue en 2013
Nombre d'outils et de programmes développés	Développer les outils et les programmes de prévention	10 outils et 2 programmes développés
Nombre d'actions spécifiques de prévention réalisées avec les partenaires	Réaliser des actions spécifiques de prévention avec les partenaires	248 actions réalisées

- » Contrôle routier Québec a intensifié ses efforts afin d'intégrer un modèle d'intervention pour développer des stratégies opérationnelles plus efficaces partout sur le territoire du Québec;
- » Des outils et des programmes de prévention ont été développés, notamment des documents d'information pour les opérations «Dégel» et «Fatigue au volant», les salons pour les véhicules récréatifs, le transport scolaire et la sensibilisation auprès des propriétaires de maisonnettes et de cabanes à pêche concernant les déplacements;
- » Le nombre d'activités de prévention réalisées en collaboration avec les partenaires a pratiquement doublé en 2012. Soulignons l'opération provinciale de sensibilisation portant sur le partage de la route «Conducteur responsable», réalisée conjointement avec les corps policiers, et l'opération «Silence 117» tenue en Outaouais pour sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds aux problèmes de bruit en milieu urbain;
- » En plus des huit rencontres avec les tables de concertation en contrôle routier et en sécurité routière, un grand nombre de séances d'information ont eu lieu auprès de partenaires portant, entre autres, sur la réglementation, le travail des contrôleurs routiers et la sécurité routière dans son ensemble.

OBJECTIF 2.3

Mettre en place une stratégie de recherche fonctionnelle permettant d'optimiser nos actions

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Mécanisme pour suivre les changements de l'environnement de CRQ mis en place	Mettre en place un mécanisme pour suivre les changements de l'environnement de CRQ	1 mécanisme mis en place
Méthode pour comparer les pratiques de CRQ avec celles d'autres organisations implantée	Implanter une méthode pour comparer les pratiques de CRQ avec celles d'autres organisations	2 méthodes de comparaison implantées
Rapport sur les accidents impliquant des véhicules de transport des personnes et des biens produit	Produire des analyses sur les accidents impliquant des véhicules de transport des personnes et des biens	Rapport produit

- » À la suite de l'analyse de différents mécanismes, celui qui a été mis en place est l'optimisation de la couverture des territoires;
- » Dans le cadre de son processus pour se conformer aux normes CALEA¹⁵, Contrôle routier Québec a complété une analyse comparative de ses pratiques avec des normes de qualité partagées par plus de 1 000 agences d'application de la loi;
- » En collaboration avec la Société, Contrôle routier Québec participe également à un exercice d'étalonnage concurrentiel;
- » Cette année encore, l'analyse des données recueillies dans le cadre du rapport sur l'ensemble des accidents mortels impliquant un véhicule lourd au cours des années 2007-2011 n'a pas permis de constater d'éléments de récurrence dans ce type d'accident.

OBJECTIF 2.4

Améliorer l'organisation territoriale des activités de CRQ

INDICATEUR	CIBLE 2012	RÉSULTAT 2012
Nombre de stratégies opérationnelles régionales mises en place	Mettre en place des stratégies opérationnelles régionales en priorisant les problématiques locales	3 stratégies opérationnelles régionales mises en place

- » Parmi les stratégies mises en place, une vise principalement la diminution des risques liés à l'usage de la route dans la région du nord;
- » Le modèle d'intervention défini en 2011 a été utilisé avec succès pour mettre en œuvre certaines stratégies opérationnelles à l'échelle provinciale.

15. Commission on Accreditation for Law Enforcement Agencies.

ORIENTATION 3

Maximiser l'implication de chaque membre de l'équipe

Les ressources humaines de Contrôle routier Québec sont certainement l'un des plus importants atouts quand vient le temps de faire face aux changements. C'est en mobilisant son équipe et en misant sur les forces de chacun que l'organisation désire aller de l'avant. Avec des stratégies harmonisées d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, des occasions de perfectionnement et de développement ciblées et une communication efficace, Contrôle routier Québec continue de s'adapter à un environnement en constante redéfinition.

OBJECTIF 3.1

Favoriser l'attraction et la rétention du personnel

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Stratégie d'attraction et de rétention diffusée à l'ensemble des directions	Diffuser la stratégie d'attraction et de rétention à l'ensemble des directions	Stratégie d'attraction et de rétention diffusée à l'ensemble des directions
Nombre d'opportunités de carrière pour le personnel identifié	Opportunités de carrière pour le personnel identifiées	28 opportunités de carrière

- » Une tournée provinciale a été réalisée afin de diffuser la stratégie d'attraction et de rétention à l'ensemble des directions de Contrôle routier Québec;
- » Un projet d'accueil des nouveaux employés a été mis sur pied. Chacun d'entre eux reçoit désormais dès l'embauche une clé USB, nommée la «Clé de bienvenue». Cet outil regroupe des documents organisationnels, des capsules vidéo, des hyperliens et des renseignements sur les services offerts à proximité du lieu de travail, adaptés à chaque région;
- » Le projet «Clé de bienvenue», qui constitue une nouvelle manière de faire tirant profit des technologies, a obtenu le prix de développement durable de la Société dans la catégorie «Initiative au travail».

OBJECTIF 3.2

Favoriser le perfectionnement et le développement de l'expertise du personnel

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre de plans de développement professionnel élaborés	Poursuivre l'élaboration des plans de développement professionnel	1 plan élaboré
Méthode pour assurer le partage de connaissances et d'expertises implantée	Implanter une méthode pour assurer le partage de connaissances et d'expertises	En attente du projet organisationnel de la Société afin que CRQ s'y intègre

- » Le plan de développement professionnel personnalisé comprend : l'objectif professionnel, le profil de l'individu, les options offertes et la démarche de l'organisation;
- » Contrôle routier Québec met en place des mesures afin de s'assurer de la continuité des affaires ainsi que du partage des connaissances et de l'expertise. Ces mesures comprennent :
 - > Le transfert d'expertise pour les postes-clés lors des départs à la retraite;
 - > La mise en place d'une rubrique à l'interne intitulée « Questions/Réponses » permettant aux contrôleurs routiers d'obtenir diverses informations d'ordre légal;
 - > La mise en ligne d'une section dans l'intranet qui regroupe l'ensemble des guides et des procédures ainsi que divers documents à l'intention du personnel.

OBJECTIF 3.3

Implanter une culture de communication interne efficiente

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
Nombre de mécanismes de communication implantés dans chaque unité administrative et opérationnelle	Implanter des mécanismes de communication adaptés aux unités administratives et opérationnelles	10 mécanismes de communication implantés
Mécanisme de communication pour faire connaître les mandats, rôles et projets implanté	Implanter un mécanisme de communication pour faire connaître les mandats, rôles et projets majeurs	1 mécanisme implanté
Nombre de forums tenus Catégories d'employés et classes d'emplois touchés	Tenir des forums d'échange et de communication avec le personnel	12 forums tenus 7 catégories et 4 corps d'emplois touchés

- » Parmi les 10 mécanismes de communication implantés, notons des outils informatiques adaptés aux utilisateurs concernés et un environnement numérique d'apprentissage sécurisé pour tout le programme de formation des contrôleurs routiers. Ces outils permettent d'assurer une meilleure communication, d'être à l'affût des mises à jour réalisées par les principaux utilisateurs et d'accéder plus facilement aux documents de formation;
- » L'application « Qui fait quoi? », pour rechercher dans différentes catégories le responsable d'un mandat, est implantée à l'échelle provinciale;
- » La mise en place d'un projet pilote, en collaboration avec l'École nationale de police du Québec, afin d'utiliser un environnement numérique d'apprentissage sécurisé pour tout le programme de formation initiale des contrôleurs routiers a permis de tenir des forums d'échange et de communication, de diffuser des documents de formation et de les rendre disponibles en utilisant les nouvelles technologies;
- » Plusieurs échanges ont également eu lieu lors de rencontres, de téléconférences et de forums dans toute la province pour faciliter le suivi des dossiers et pour favoriser la discussion.

LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES SERVICES DE CRQ

La question du financement demeure de la toute première importance pour Contrôle routier Québec, puisque l'organisation doit à la fois s'assurer de répondre aux attentes des contribuables et effectuer une gestion responsable des sommes qui lui sont allouées. Afin de répondre aux exigences de son environnement, l'organisation a choisi d'investir judicieusement pour améliorer et élargir son offre de service à la population.

ORIENTATION 4

Se doter des ressources nécessaires à la réalisation de notre vision

Contrôle routier Québec a la responsabilité d'assurer sa mission avec du personnel compétent, des infrastructures adéquates ainsi que les équipements nécessaires et en quantité suffisante. Cependant, il doit y parvenir dans un contexte où les ressources humaines et financières sont limitées; c'est pourquoi chaque décision doit viser l'optimisation des ressources.

OBJECTIF 4.1

Optimiser l'utilisation du budget

INDICATEUR	CIBLE 2012	RÉSULTAT 2012
Nombre d'étapes franchies	Poursuivre le développement d'une méthodologie pour optimiser le réseau des infrastructures de contrôle	5 étapes franchies

- » Les étapes franchies cette année permettent la poursuite de l'élaboration d'un outil d'aide à la décision qui servira à optimiser la couverture du territoire québécois par Contrôle routier Québec.

OBJECTIF 4.2

Optimiser les investissements

INDICATEURS	CIBLES 2012	RÉSULTATS 2012
État d'avancement des travaux	Réaliser les travaux afin de contrer la désuétude technologique	Travaux en cours
État d'avancement des travaux	Poursuivre les travaux d'optimisation des processus d'approvisionnement	4 processus d'approvisionnement terminés
État d'avancement des besoins	Prioriser les besoins en technologie de l'information en fonction des possibilités d'optimiser nos façons de faire	Besoins définis
État d'avancement des travaux	Réaliser les travaux pour mettre en œuvre des projets du plan d'investissement de la Société	Travaux en cours

- » Le déploiement du projet de migration à la technologie du Réseau national intégré des radiocommunications (RENIR) à Contrôle routier Québec est terminé.
- » Un système de réécoute immédiate pour le personnel du Service du soutien technique a été installé et permet au personnel de réentendre rapidement un extrait de conversation qui aurait pu lui échapper durant l'écoute normale des groupes de communication, sans avoir à faire répéter son interlocuteur;
- » Un projet pilote visant à vérifier l'efficacité des équipements pour la lecture des limiteurs de vitesse a mené à l'installation d'une nouvelle version du logiciel et permet une meilleure lecture des résultats dans les postes de contrôle de Contrôle routier Québec;
- » Les travaux se poursuivent concernant le plan de relève de la voix. Ce service offre un soutien aux contrôleurs routiers pour assurer leur sécurité dans la réalisation de leurs activités sur l'ensemble du territoire ainsi que pour répondre à l'ensemble de leurs demandes;
- » En matière d'optimisation des processus d'approvisionnement, les travaux touchant les radiocommunications, l'arrivée et le départ d'un employé, les commandes de vestes pare-balles ainsi que les cellulaires et téléphones satellites sont terminés. D'autres travaux se poursuivront jusqu'en 2014;
- » Dans la foulée du projet de loi 71, tous les contrôleurs routiers ont été formés et ont maintenant accès à des appareils de détection d'alcool pour faire respecter les nouvelles normes concernant l'alcool au volant;
- » Les travaux en lien avec le projet de mettre en œuvre des salles de mesures d'urgence afin de bien répondre à la mission de Contrôle routier Québec en matière de sécurité civile progressent. Les technologies retenues répondent non seulement aux besoins précisés au départ, mais permettront une évolution de la solution au fil du temps.

Tous les contrôleurs routiers ont été formés et ont maintenant accès à des appareils de détection d'alcool pour faire respecter les nouvelles normes concernant l'alcool au volant.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2012, l'effectif autorisé de Contrôle routier Québec était de 419 équivalents temps complet (ETC)¹⁶, alors que son effectif utilisé a été de 411 ETC, soit 380 ETC réguliers et 31 ETC occasionnels.

Répartition de l'effectif utilisé de Contrôle routier Québec par catégorie d'emploi en équivalents temps complet (ETC)

	CONTRÔLEURS ROUTIERS SUR ROUTE	CONTRÔLEURS ROUTIERS EN VÉRIFICATION MÉCANIQUE	CONTRÔLEURS ROUTIERS EN ENTREPRISE	PERSONNEL DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL	PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	CADRES	TOTAL
Directions régionales	251	-	19	37	3	16	326
Siège social	2	6	-	34	37	7	85
Total 2012	252	6	19	71	40	22	411
Total 2011	246	6	19	73	37	23	404
Total 2010	250	6	24	76	40	21	417
Total 2009	253	5	23	78	40	21	419
Total 2008	256	5	24	80	39	21	425

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égalise pas le total.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2012, les charges relatives au mandat de Contrôle routier Québec ont augmenté de 5,4 %, soit de 3,3 millions de dollars. Cette hausse de 3,3 millions de dollars par rapport à 2011 s'explique, notamment, par une augmentation de la consommation des ETC et des traitements et charges sociales en raison du renouvellement de la convention collective des contrôleurs routiers, qui inclut le règlement sur l'équité salariale des agents de la paix. Comme Contrôle routier Québec est financé principalement par une contribution du gouvernement du Québec, les produits ont connu la même augmentation¹⁷.

Les charges ont été évaluées selon une formule basée sur la gestion par activité et incluent le coût des services de soutien offerts centralement par la Société de l'assurance automobile du Québec.

16. L'équivalent temps complet (ETC) représente une année-personne rémunérée.

17. Contrôle routier Québec est financé principalement par une contribution du gouvernement du Québec, qui découle d'une entente conclue en vertu de l'article 648 du Code de la sécurité routière entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Finances et de l'Économie. Cette contribution équivaut aux dépenses relatives au mandat de la Vice-présidence au contrôle routier moins les autres revenus, jusqu'à la somme maximale prévue par l'entente.

Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)

	2012	2011
Produits		
Contribution du gouvernement du Québec	61 643	57 759
Autres produits	2 589	3 171
Total	64 232	60 930
Charges		
Traitements et charges sociales	39 927	37 029
Frais de déplacement	1 120	1 009
Services administratifs et professionnels	2 877	2 747
Frais de communication	1 789	1 761
Information et publicité	192	176
Mobilier, agencement et équipement	400	874
Frais d'entretien	3 440	3 153
Intérêts et autres	509	496
Loyers, taxes et électricité	2 832	2 829
Matériel informatique et bureautique	89	94
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	2 594	2 551
Impression, fournitures et autres dépenses	1 738	1 616
Amortissement des immobilisations	6 044	6 097
Rémunération des mandataires	-	36
Frais d'utilisation du siège social	940	854
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(259)	(392)
Total	64 232	60 930

Contribution du gouvernement du Québec (en milliers de dollars)

	2012	2011
Contribution fixée dans l'entente	67 610	66 784
Contribution réelle	61 643	57 759
Excédent	5 967	9 025

LE COMITÉ CONSULTATIF

Dans le but d'améliorer ses pratiques sur le terrain et de se rapprocher de ses partenaires, Contrôle routier Québec s'est doté d'un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et des milieux municipal et gouvernemental. Les membres de ce comité formulent des avis en matière de vision, d'orientations, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Au cours de l'année 2012, le comité consultatif s'est réuni à trois reprises.

Ce comité, présidé au 31 décembre 2012 par M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier, est composé des personnes suivantes :

- M. Daniel Allard**, inspecteur-chef, Service de police de la Ville de Montréal;
- M. Joseph Bavota**, directeur général, Association des mandataires en vérification mécanique du Québec;
- M^{me} Julie Bédard**, directrice, Direction stratégique, Contrôle routier Québec, Société de l'assurance automobile du Québec;
- M. Pierre Bourgeois**, mandataire en sécurité routière, Association des directeurs de police du Québec;
- M. Réjean Breton**, président, Association des professionnels du dépannage du Québec;
- M. Marc Cadieux**, président-directeur général, Association du camionnage du Québec;
- M. Benoît Cayouette**, directeur, Direction du transport routier des marchandises, ministère des Transports du Québec;
- M. René Désaulniers**, chef du Service du comportement des usagers de la route, Vice-présidence à la sécurité routière, Société de l'assurance automobile du Québec;
- M. Nicolas Fortin**, directeur adjoint, Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- M^{me} Geneviève Frenette**, conseillère aux entreprises, Association des propriétaires d'autobus;
- M. Yvan Grenier**, directeur général, Association des propriétaires de machineries lourdes du Québec;
- M. Florian Lafage**, Secteurs sciences et techniques, Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec;
- M. Paul Leduc**, capitaine, Sûreté du Québec;
- M. Gaétan Légaré**, directeur général, Association nationale des camionneurs artisans;
- M. Gaston Lemay**, président, Association du transport écolier du Québec;
- M^{me} Sylvie Lemieux**, directrice, Direction du développement en sécurité routière, Vice-présidence à la sécurité routière, Société de l'assurance automobile du Québec;
- M. Guy Mailhot**, directeur, Direction du développement stratégique et des communications, Commission des transports du Québec;
- M. Mario Sabourin**, directeur général, Camo-Route;
- M^{me} Antoinette Tannous**, commissaire IFTA (Entente internationale concernant la taxe sur les carburants), Revenu Québec.

LA MESURE

DE LA PERFORMANCE ET L'ÉTALONNAGE

La Société est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, qui définit les exigences relatives aux mesures d'évaluation de la performance et à l'étalonnage avec des organisations similaires.

L'ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Les vingt-deux indicateurs présentés au tableau de la page suivante illustrent des aspects significatifs de l'efficacité et de la performance de la Société. Leurs résultats, exprimés selon un point de vue évolutif, permettent une appréciation plus nuancée des résultats exposés dans d'autres sections du rapport annuel. Dans l'ensemble, ils démontrent que :

- » la Société poursuit l'amélioration de ses services à la clientèle, par exemple, par la diminution progressive du délai moyen de traitement des avis médicaux dans les dossiers des personnes accidentées de la route, de même qu'elle poursuit ses efforts pour faciliter l'accès à ses services de prestation autonome;
- » les effets positifs de la refonte du traitement des plaintes, en 2009, se poursuivent; une diminution notable du nombre de plaintes fondées est d'ailleurs observée;
- » le bilan routier québécois continue de s'améliorer d'année en année;
- » Contrôle routier Québec poursuit ses efforts pour améliorer son efficacité en matière de délinquance économique et mise davantage sur des actions en partenariat afin d'augmenter la sécurité des usagers de la route;
- » l'amélioration des pratiques de traitement des réclamations de même que l'amélioration du bilan routier continuent d'avoir un effet positif sur la santé financière du Fonds d'assurance;
- » le taux de financement relatif à la gestion de l'accès au réseau routier est maintenant de 93 %;
- » la croissance des frais d'administration s'est limitée à 1,4 % pour une deuxième année consécutive.

Mesure de la performance – Évolution sur 3 ans

	2012	2011	2010
Le bilan en sécurité routière			
Nombre annuel de décès ¹⁸	436	486	487
Nombre annuel de blessés graves	1 966	2 023	2 296
Moyenne triennale du nombre de décès ¹⁹	470	494	519
Moyenne triennale du nombre de blessés graves ¹⁹	2 095	2 184	2 290
Taux de décès par 100 000 habitants	5,4	6,1	6,2
Taux de décès par 10 000 véhicules	0,7	0,8	0,8
Taux de motorisation par 1 000 habitants	755	750	748
Proportion de conducteurs décédés avec alcoolémie supérieure à 80 mg d'alcool par 100 ml de sang	n. d.	37,4 %	36,8 %
La sécurité du transport des personnes et des biens			
Nombre d'opérations réalisées en matière de délinquance économique ²⁰	329	196	n. d. ²¹
Nombre d'opérations ou d'activités en sécurité routière réalisées en partenariat	221	89	60
La clientèle			
Délai de retour d'appels (taux de réponse en 2 jours ouvrables ou moins)	90 %	91 %	86 %
Délai de réponse aux courriers électroniques (taux de réponse en 2 jours ouvrables ou moins)	98 %	96 %	96 %
Délai moyen de traitement des avis médicaux (nombre de jours)	35	38	42
Nombre de plaintes fondées	1 485	1 794	1 697
Taux d'utilisation des services accessibles de façon autonome, par voie électronique, en institution financière ou chez des partenaires ²²	53,9 %	55,0 %	53,2 %
Les employés			
Taux de départ ²³	7,4 %	9,4 %	10,2 %
Taux d'absentéisme pour motifs de santé	5,6 %	5,8 %	5,7 %
Indices du climat organisationnel (sondage bisannuel)	n. d.	76,3 %	n. d.
La gestion financière			
Taux de capitalisation du régime	95 %	89 %	82 %
Taux de financement du régime	139 %	139 %	122 %
Taux de financement relatif à la gestion de l'accès au réseau routier	93 %	77 %	76 %
Croissance des frais d'administration	1,4 %	1,4 %	- 1,0 %

18. Les données sur les accidents relatives aux décès pour la période de 2007 à 2011 ont été révisées à partir des données du Fonds d'assurance et du Bureau du coroner. Les données pour l'année 2012 demeurent quant à elles provisoires et seront révisées de la même façon en cours d'année.

19. Moyenne triennale se terminant selon l'année indiquée.

20. La délinquance économique concerne principalement les situations où les lois et les règlements sur les permis nécessaires pour effectuer le transport des personnes et des biens n'ont pas été respectés ou que les droits requis n'ont pas été acquittés.

21. En 2010, Contrôle routier Québec dressait le portrait global des opérations en matière de délinquance économique.

22. Le libellé de cet indicateur a été modifié au rapport annuel 2011 pour correspondre à celui de l'objectif du plan stratégique 2011-2015.

23. La formule de calcul utilisée est celle du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Elle ne couvre pas la même période et ne comprend pas les mêmes éléments de calcul que la formule du Forum des directrices et directeurs des ressources humaines de la fonction publique du Québec (FDRH) qui a été utilisée pour le même indicateur dans l'étalonnage (page 149).

L'ÉTALONNAGE

LA SOCIÉTÉ EFFICACE ET EFFICIENTE

En 2012, la Société a comparé sa performance avec celle d'organisations similaires. Conformément à la loi, elle a fait adopter ces mesures d'étalement par son conseil d'administration.

Les résultats présentés dans le premier tableau comparent d'un point de vue historique la performance québécoise en matière de sécurité routière au moyen d'indicateurs relatifs au bilan routier. Dans les trois tableaux suivants, les résultats de la Société sont comparés avec ceux de la moyenne des organisations ciblées en matière de contrôle routier, d'assurance automobile et de gestion des ressources humaines. Ils précisent également son positionnement à l'égard de ces organisations. Une explication contextuelle des résultats accompagne chacun des quatre tableaux.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Conception et implantation des mesures de protection

En matière de sécurité routière, la Société a choisi de comparer le bilan routier du Québec avec celui de l'Ontario, du Canada ainsi que de six autres pays, au moyen de trois indicateurs de performance. La similarité du contexte nord-américain, une collaboration déjà établie et une performance reconnue en matière de sécurité routière ont guidé le choix des comparables. Il est à noter que les résultats des organisations reflètent également la performance de leurs partenaires publics et privés.

Indicateurs de sécurité routière par pays ou territoire

PAYS-TERRITOIRE/ INDICATEURS	QUÉBEC	ONTARIO	CANADA	ÉTATS- UNIS	FRANCE	SUÈDE	GRANDE- BRETAGNE	PAYS- BAS	NOUVELLE- ZÉLANDE
Nombre annuel de décès²⁴									
2011	486	n. d.	n. d.	32 367	3 963	319	1 901	661	284
2010	487	579	2 227	32 999	3 992	266	1 850	640	375
2009	510	564	2 230	33 883	4 273	358	2 222	720	384
Moyenne triennale du nombre de décès²⁵									
2011	494	n. d.	n. d.	33 083	4 076	314	1 991	674	348
2010	519	591	2 297	34 768	4 180	340	2 203	703	375
2009	562	653	2 473	37 522	4 389	409	2 569	754	390
Taux de décès par 100 000 habitants									
2011	6,1	n. d.	n. d.	10,4	6,3	3,4	3,1	4,0	6,4
2010	6,2	4,4	6,5	10,7	6,4	2,8	3,1	3,9	8,6
2009	6,5	4,3	6,6	11,0	6,8	3,8	3,7	4,4	8,9

Entre 2010 et 2011, une baisse de la moyenne triennale du nombre de décès est observée au Québec ainsi que dans chacun des territoires comparés dans ce tableau. Cette diminution s'observait également entre 2009 et 2010. L'amélioration des comportements des usagers de la route de même que les mesures adoptées par le gouvernement ainsi que les efforts réalisés tant par la Société que par ses partenaires, ont largement contribué à la diminution constante du nombre de décès.

24. Les données sur les accidents relatives aux décès pour la période de 2007 à 2011 ont été révisées à partir des données du Fonds d'assurance et du Bureau du coroner. Les données pour l'année 2012 demeurent quant à elles provisoires et seront révisées de la même façon en cours d'année.

25. Moyenne triennale se terminant selon l'année indiquée.

LE CONTRÔLE ROUTIER

Contrôle et surveillance du transport routier des personnes et des biens

Le contrôle du transport routier des personnes et des biens contribue également à protéger les usagers du réseau routier contre les risques qui y sont liés. Ainsi, l'inspection sur route et en entreprise des véhicules lourds permet à la Société de s'assurer de leur conformité aux lois et aux règlements. À cet égard, en 2012, elle se compare à onze autres organisations canadiennes membres de la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), un organisme normatif nord-américain reconnu en cette matière.

L'opération «Roadcheck²⁶» est réalisée une fois par année, durant trois jours, au début de juin. Des interventions aléatoires complètes sont alors réalisées selon la méthode nord-américaine de la CVSA. Cette opération comporte une inspection mécanique complète ainsi que le contrôle de la conformité du conducteur.

Ce faisant, Contrôle routier Québec a choisi deux indicateurs de performance dont les données sont comptabilisées et disponibles pour toutes les administrations canadiennes. Cette opération offre des éléments de comparaison fiables, étant donné qu'elle est réalisée en utilisant la même méthode de travail pour tous les membres de la CVSA, même si des variations sont constatées dans l'application de la loi.

Étalonnage en matière de contrôle routier

INDICATEURS	ANNÉE	SOCIÉTÉ RÉSULTAT	MOYENNE DES 12 ORGANISATIONS	SOCIÉTÉ RANG
Pourcentage de mouvements de transport mis hors service	2011	13 %	19 %	1 ^{er}
	2010	12 %	20 %	2 ^e
	2009	16 %	18 %	5 ^e
Pourcentage de conducteurs ayant reçu une déclaration de mise hors service ²⁷	2011	0,43 %	2,88 %	2 ^e
	2010	0,74 %	2,72 %	3 ^e
	2009	1,44 %	3,21 %	2 ^e

Les résultats du «Roadcheck²⁸» permettent d'apprécier sommairement l'état du parc de véhicules lourds, et ce, entre autres, avec les mises hors service au cours d'une période donnée. À cet égard, les routes les plus sécuritaires sont celles où les taux de mise hors service de mouvements de transport et de conducteurs interdits de conduire sont parmi les plus faibles.

Les facteurs qui contribuent à ce bilan positif du Québec s'appuient également sur les interventions de prévention et de sensibilisation réalisées par Contrôle routier Québec depuis les trois dernières années.

26. Opération «Roadcheck» : intervention aléatoire de trois jours de niveau 1, réalisée selon la méthode nord-américaine de la CVSA.

27. Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (C-24.2, r. 28, art. 39).

28. La définition et la législation relatives aux véhicules lourds peuvent varier légèrement selon la province.

L'ASSURANCE

Indemnisation et réadaptation des accidentés

Au Québec, l'assurance automobile consiste en un système mixte d'assurance publique et privée dont la couverture obligatoire pour préjudices corporels est offerte par le régime public et la couverture pour dommages matériels, souscrite auprès d'assureurs privés. De plus, le régime public québécois repose sur un modèle sans égard à la responsabilité (*no-fault*).

Dans la majorité des autres provinces et des territoires canadiens, l'assurance automobile relève du secteur privé, à l'exception de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan, où l'assureur public offre la couverture de base obligatoire tant pour les préjudices corporels que pour les dommages matériels, et partage avec les assureurs privés le marché des suppléments et des compléments d'assurance. Par ailleurs, le régime public de la Colombie-Britannique repose sur un modèle traditionnel de responsabilité (*tort*)

accompagné d'une garantie restreinte en indemnités légales, celui du Manitoba sur un modèle sans égard à la responsabilité et celui de la Saskatchewan sur un modèle où l'assuré choisit entre le modèle sans égard à la responsabilité et le modèle traditionnel de responsabilité.

En 2012, les indicateurs financiers comparés par la Société touchent la capitalisation, le coût d'administration ainsi que le coût d'assurance. Les deux premiers indicateurs sont comparés à ceux d'organisations offrant des couvertures similaires en matière de préjudices corporels au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, alors que pour le dernier indicateur, on compare la prime d'assurance moyenne du Québec à celle de l'ensemble des provinces et territoires canadiens.

Étalonnage en matière d'assurance

INDICATEURS	ANNÉE	SOCIÉTÉ RÉSULTAT	MOYENNE DES ORGANISATIONS	SOCIÉTÉ RANG
Taux de capitalisation du régime	2011	89 %	104 %	4 ^e /5
	2010	82 %	106 %	4 ^e /5
	2009	72 %	102 %	5 ^e /5
Coût d'administration par dollar d'indemnités versé	2011	13 %	25 %	1 ^{er} /5
	2010	13 %	31 %	1 ^{er} /5
	2009	13 %	27 %	1 ^{er} /5
Prime d'assurance moyenne	2011	795 \$	1 078 \$	1 ^{er} /12*
	2010	809 \$	1 064 \$	1 ^{er} /12*
	2009	803 \$	1 060 \$	1 ^{er} /13

* Les résultats de la Colombie-Britannique ne sont pas disponibles pour 2010 et 2011.

En 2011, pour son taux de capitalisation, le Fonds d'assurance s'est classé à l'avant-dernier rang des organisations comparées. Le taux de capitalisation minimal visé par le Fonds d'assurance est de 100 %, alors que celui de la majorité des organisations comparées est supérieur à 100 %. La Société a pris les mesures nécessaires afin de rétablir et de maintenir la pleine capitalisation au cours des prochaines années. Déjà, le taux de capitalisation du Fonds d'assurance atteint 95 % en date du 31 décembre 2012.

Au cours des trois dernières années, le Fonds d'assurance s'est classé au premier rang des organisations comparées en ce qui concerne le coût d'administration par dollar d'indemnités versé. Afin de maintenir le taux de frais d'administration à ce niveau, la Société vise à limiter la croissance de ses dépenses à un niveau comparable à celui observé dans la fonction publique²⁹.

La prime d'assurance moyenne, composée des garanties d'assurance les plus souscrites, est un indicateur du montant déboursé par un individu pour son assurance automobile (préjudices corporels et dommages matériels). Au cours des trois dernières années, le Québec s'est classé au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en ayant le coût d'assurance automobile le plus bas.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Disponibilité d'employés compétents pour nos clients

Pour illustrer sa performance en matière de ressources humaines, la Société a choisi de comparer ses résultats avec ceux des trente-quatre autres organismes et ministères de la fonction publique québécoise participant également au « benchmarking » du Forum des directrices et directeurs des ressources humaines de la fonction publique du Québec (FDRH).

Étalonnage en matière de gestion des ressources humaines

INDICATEURS ³⁰	ANNÉE	SOCIÉTÉ RÉSULTAT	MOYENNE DES 35 ORGANISATIONS	SOCIÉTÉ RANG
Taux d'absentéisme pour motifs de santé	2011-2012	5,6 %	5,0 %	30 ^e
	2010-2011	5,8 %	4,8 %	31 ^e
	2009-2010	5,7 %	4,8 %	28 ^e
Taux de départ	2011-2012	5,4 %	6,7 %	6 ^e
	2010-2011	6,2 %	7,6 %	9 ^e
	2009-2010	5,5 %	7,5 %	3 ^e

L'exercice d'étalonnage en gestion des ressources humaines a permis de retenir deux indicateurs de performance utilisés par les organisations membres du « benchmarking » du FDRH, soit le taux d'absentéisme pour motifs de santé et le taux de départ.

Au cours des trois dernières années, le taux d'absence pour motifs de santé est demeuré élevé à la Société. Ainsi, avec un taux de 5,6 % pour 2011-2012, la Société occupe le 30^e rang sur les 35 organisations comparées. On constate toutefois une légère amélioration du résultat, le taux de la Société ayant diminué alors que celui de la moyenne des organisations a augmenté. Afin que l'absentéisme continue de diminuer, la Société a entrepris, dans le cadre de sa planification stratégique, la mise en place d'un processus organisationnel d'attraction et de fidélisation du personnel. Cette démarche, débutée au cours de 2012, inclut l'absentéisme dans ses priorités.

De manière générale, la Société affiche un taux de départ relativement bas pour les trois années présentées. Le maintien de ce résultat demeure au cœur des objectifs du plan stratégique de la Société.

29. Pour plus d'information à ce sujet, voir l'objectif stratégique 6.1.1 à la page 37.

30. La formule de calcul utilisée est celle du FDRH. Elle ne couvre pas la même période et ne comprend pas les mêmes éléments de calcul que la formule du SCT qui a été utilisée pour le même indicateur dans le tableau « Mesure de la performance – Évolution sur 3 ans » à la page 145.



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	152
La présidence du conseil d'administration	153
Les membres du conseil d'administration	154
L'assiduité et la rémunération des administrateurs	159
Les comités du conseil d'administration	161
LA DIRECTION	163
La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés	164
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS	164
LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES	165
L'ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2012	168
LES HONORAIRES VERSÉS AU VÉRIFICATEUR EXTERNE	171

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres nommés par le gouvernement, dont la présidente du conseil et la présidente et chef de la direction. Le conseil et ses membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, lequel est conforme aux dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, qui a été adoptée en décembre 2006 par l'Assemblée nationale. Au 31 décembre 2012, le conseil comptait quatorze membres et cinq comités permanents :

- » Le comité de gouvernance et d'éthique;
- » Le comité de vérification;
- » Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle;
- » Le comité des technologies de l'information;
- » Le comité actif-passif.

En 2012, le conseil d'administration a tenu onze séances, en plus des trente-trois séances tenues par les cinq comités.

Parmi les dossiers qui ont marqué les activités organisationnelles du conseil au cours de l'année 2012, il y a lieu de mentionner :

- » L'entrée en vigueur de la nouvelle tarification d'assurance;
- » L'arrivée d'un nouveau membre au sein du conseil;
- » La nomination de deux nouveaux vice-présidents;
- » La révision du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents.

- 1 Marie-Anne Tawil
- 2 Nathalie Tremblay
- 3 Céline Garneau
- 4 Marie Carole Tétreault
- 5 Brigitte Corbeil
- 6 Adrien Desautels
- 7 Anne-Marie Croteau
- 8 Hélène Racine
- 9 André Caron
- 10 Yvan Bordeleau
- 11 André Lesage
- 12 Lyne Bouchard
- 13 Conrad Lord
- 14 Alain Albert
- 15 Ida Crasto



LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration de la Société est nommée par le gouvernement pour un mandat de cinq ans. En plus de représenter la Société auprès du ministre des Transports et du gouvernement, la présidente dirige les réunions du conseil, voit au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à celui des comités. Elle est également responsable de l'application du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et s'assure du suivi des décisions du conseil d'administration.

Membre d'office de tous les comités du conseil, la présidente voit à leur bon fonctionnement et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Enfin, elle coordonne l'évaluation du rendement des membres du conseil selon les critères établis par ce dernier.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présente section donne de l'information sur le profil de compétences des administrateurs de la Société, sur leur assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités dont ils sont membres ainsi que sur leur rémunération.

MARIE-ANNE TAWIL

Présidente du conseil d'administration

Membre indépendante

- » Milieux du droit et des affaires
- » Nommée le 28 novembre 2007
- » Mandat de cinq ans
- » Présidente et chef de la direction Les Investissements Iron Hill inc.

Marie-Anne Tawil est membre du Barreau du Québec. Elle est titulaire d'une licence en droit civil et d'un baccalauréat en Common Law de l'Université d'Ottawa ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la John Molson School of Business. Elle est également diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a pratiqué le droit chez Stikeman Elliot ainsi que chez McCarthy Tétrault; elle a été conseillère juridique et secrétaire corporative de Québecor inc. et elle a occupé des postes de direction dans différentes entreprises. Elle est présidente et chef de la direction des Investissements Iron Hill depuis 2000. M^{me} Tawil siège au conseil d'administration d'Hydro-Québec depuis 2005, en plus d'occuper un siège au comité de gouvernance de la fondation ONE DROP depuis 2010.

NATHALIE TREMBLAY

Présidente et chef de la direction

Membre

- » Milieux des assurances et de la finance
- » Nommée le 3 mai 2010
- » Nommée à nouveau le 28 novembre 2012
- » Mandat de cinq ans
- » Présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec

Nathalie Tremblay est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Diplômée de l'Université Laval, elle a essentiellement fait carrière en gestion au sein de la fonction publique québécoise. Elle y a notamment occupé les postes de contrôleur des finances et de vice-présidente à la Société de l'assurance automobile du Québec. Depuis 2010, M^{me} Tremblay est présidente et chef de la direction de la Société.

ALAIN ALBERT

Président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle

Membre indépendant

- » Milieu des assurances
- » Nommé le 28 novembre 2007
- » Nommé à nouveau le 30 mai 2012
- » Mandat de quatre ans
- » Administrateur à la retraite

Titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, Alain Albert possède un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. M. Albert a travaillé au sein de la fonction publique québécoise, notamment à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, où il a occupé divers postes, dont la vice-présidence pendant plus de dix ans. Il a été nommé au conseil d'administration de Loto-Québec en 2011.

YVAN BORDELEAU

Membre indépendant

- » Milieux universitaire et politique
- » Nommé le 30 septembre 2009
- » Mandat de trois ans
- » Professeur honoraire Université de Montréal
- » Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Yvan Bordeleau est titulaire d'un doctorat en psychologie organisationnelle et du travail de l'Université de Montréal et il a obtenu une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. En plus d'agir comme consultant auprès de nombreux organismes des secteurs public, parapublic et privé, il a fait carrière comme professeur à l'École des hautes études commerciales et au Département de psychologie de l'Université de Montréal, où il est professeur honoraire depuis 1999. M. Bordeleau a été député de la circonscription électorale de l'Acadie à l'Assemblée nationale du Québec de 1989 à 2007 et a occupé de nombreuses responsabilités parlementaires et politiques. Il siège actuellement à divers conseils d'administration.

LYNE BOUCHARD

Membre sortante

- » Milieux universitaire et des affaires
- » Nommée le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » En poste de janvier à décembre 2012
- » Vice-rectrice au campus de Longueuil et vice-rectrice aux technologies de l'information Université de Sherbrooke

Titulaire d'un doctorat en sciences de l'administration (systèmes d'information) de l'Université de Californie, Los Angeles, Lyne Bouchard possède une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Elle a commencé sa carrière comme professeure agrégée à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, et elle l'a poursuivie en occupant des postes de stratégie et de direction au sein d'entreprises du domaine des technologies de l'information. Elle a été vice-rectrice au campus de Longueuil et vice-rectrice aux technologies de l'information de l'Université de Sherbrooke de 2009 à 2012, et est sous-ministre associée au ministère de la Justice depuis le 17 décembre 2012. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés, M^{me} Bouchard a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont celui de Revenu Québec d'avril 2011 à décembre 2012.

ANDRÉ CARON

Membre indépendant

- » Milieu scolaire
- » Nommé le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé de l'Institut de technologie de Québec, André Caron a occupé divers postes chez IBM Canada ltée pendant trente et un ans. Il a occupé des postes d'administrateur à la Commission scolaire des Îlets de 1979 à 1998 et à la Fédération des commissions scolaires du Québec avant d'en devenir le président de 1998 à 2009. Il a été commissaire à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de la région de Québec de 1998 à 2011. M. Caron a participé à de nombreux conseils d'administration, notamment au Conseil du patronat du Québec (CPQ), à la Table québécoise de la sécurité routière (TQSR), à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), à Solidarité rurale du Québec (SRQ), et il siège présentement aux conseils d'administration du Fonds Éducaide, de la Fondation Universitas et de la Fondation des Premières-Seigneuries. Il est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et est administrateur de sociétés certifié (ASC).

BRIGITTE CORBEIL

Membre indépendante

- » Milieu des assurances
- » Nommée le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Brigitte Corbeil est aussi titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. Elle a occupé divers postes au Groupement des assureurs automobiles et au Bureau d'assurances du Canada avant de devenir vice-présidente et directrice générale des deux organismes. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), M^{me} Corbeil a été vice-présidente au développement des affaires à La Personnelle, assurances générales inc. pendant près de six ans.

IDA CRASTO

Membre indépendante

- » Milieu des affaires
- » Nommée le 2 juin 2004
- » Nommée à nouveau le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Présidente Andersen-Sima Maritime

Ida Crasto est titulaire d'une maîtrise ès arts de l'Université de Mumbai, en Inde, et d'un diplôme en administration du Davar's Institute of Management de Mumbai. Elle a occupé un poste de vice-présidente à Anship Limited de même que chez Andersen-Sima Maritime. Depuis 1990, elle est la présidente de cette dernière entreprise. M^{me} Crasto est membre accréditée (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés.

ANNE-MARIE CROTEAU

Présidente du comité des technologies de l'information

Membre indépendante

- » Milieu universitaire
- » Nommée le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Professeure titulaire en gestion des technologies de l'information et vice-doyenne à l'École des études supérieures Université Concordia

Anne-Marie Croteau est titulaire d'un doctorat en administration de l'Université Laval, d'une maîtrise ès sciences de la gestion et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, avec spécialité en systèmes d'information. Elle a aussi terminé un baccalauréat ès sciences, avec spécialité en mathématiques actuarielles, à l'Université Concordia. M^{me} Croteau est professeure titulaire en gestion des technologies de l'information et vice-doyenne à l'École des études supérieures de l'Université Concordia, où elle a occupé le poste de directrice du John Molson Executive MBA de 2007 à 2010 et du MBA spécialisé en aviation de 2007 à 2009. Elle siège à plusieurs conseils de facultés et universitaires. Elle est chercheuse associée au Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) et Fellow du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Elle est de plus titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés et administratrice de sociétés certifiée (ASC).

ADRIEN DESAUTELS

Président du comité actif-passif

Membre indépendant

- » Milieu des affaires
- » Nommé le 30 septembre 2009
- » Mandat de trois ans
- » Comptable agréé (CPA, CA)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Adrien Desautels possède un baccalauréat en commerce de l'Université McGill. Il a fait carrière dans des postes de direction liés aux finances dans plusieurs entreprises, notamment à TAL Gestion globale d'actifs inc. à titre de vice-président principal et chef des finances. De 1998 à 2007, il a présidé Gestion Conseil A. Desautels inc., une société-conseil en gestion financière et en fusion-acquisition.

CÉLINE GARNEAU

Membre indépendante

- » Milieu du droit
- » Nommée le 9 juin 2004
- » Nommée à nouveau le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Avocate
Langlois Kronström Desjardins
- » Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Membre du Barreau du Québec et administratrice de sociétés certifiée (ASC), Céline Garneau est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et d'un diplôme de deuxième cycle en droit du travail de l'Université de Montréal. M^{me} Garneau a commencé sa carrière au cabinet Langlois Drouin en 1977 et est associée au cabinet devenu Langlois Kronström Desjardins depuis 1982. Elle est avocate spécialisée en litige civil et commercial ainsi qu'en droit des successions. Elle est également médiatrice accréditée en matière civile, commerciale et familiale. Elle siège présentement au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport.

ANDRÉ LESAGE

Président du comité de vérification

Membre indépendant

- » Milieu des affaires
- » Nommé le 10 mars 2004
- » Nommé à nouveau le 30 septembre 2009
- » Mandat de trois ans
- » Comptable agréé (FCPA, FCA)

André Lesage est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCA). Diplômé de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal, M. Lesage a occupé divers postes avant de devenir président de Samson Bélair/Deloitte & Touche, poste qu'il a occupé de 1986 jusqu'en 1999. Il a été conseiller chez Heenan Blaikie pendant près de douze ans.

CONRAD LORD

Membre indépendant

- » Milieu du droit
- » Nommé le 30 mai 2012
- » Nommé à nouveau le 30 septembre 2012
- » Mandat de quatre ans
- » Avocat
Lord, Poissant et associés

Titulaire d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa, Conrad Lord est membre du Barreau depuis 1991. Après avoir été substitut du procureur général, M. Lord est passé à la pratique privée. Avocat criminaliste au sein de divers cabinets, il fonde le cabinet Lord, Poissant et associés en 2004, où il est associé principal.

M. Lord est président de l'Association des avocats et avocates de la défense de Longueuil depuis décembre 2008, président du Comité Justice criminelle et pénale de Longueuil depuis mai 2009, conseiller auprès du Barreau de Longueuil depuis mai 2009 et siège aussi comme conseiller membre de l'exécutif de l'Association des avocats et avocates de la défense de Montréal depuis juin 2010. Il est également membre du Comité de justice criminelle du Barreau de Montréal.

HÉLÈNE RACINE

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique Membre indépendante

- » Milieu des affaires
- » Nommée le 28 novembre 2007
- » Nommée à nouveau le 30 mai 2012
- » Mandat de quatre ans
- » Comptable (CPA, CA)
École des hautes études commerciales de Montréal
- » Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, CA), Hélène Racine a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval ainsi qu'une maîtrise en éducation dans les entreprises à l'Université du Minnesota. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et elle est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Après avoir occupé divers postes à l'Université Laval, à l'Université du Minnesota et à l'Ordre des comptables agréés du Québec, elle agit depuis 1999 à titre de coordonnatrice du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique à l'École des hautes études commerciales de Montréal.

MARIE CAROLE TÉTREULT

Membre indépendante

- » Milieu du droit
- » Nommée le 10 mars 2004
- » Nommée de nouveau le 30 septembre 2009
- » Mandat de quatre ans
- » Avocate
Fasken Martineau DuMoulin
- » Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Membre du Barreau du Québec, Marie Carole Tétréault est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et elle est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle a commencé sa pratique à titre d'avocate et d'agente de marque de commerce au cabinet Morisset Vaillancourt Bernier. Depuis 2002, elle est avocate associée chez Fasken Martineau DuMoulin. Elle siège depuis octobre 2012 au conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et est membre de son comité de gouvernance.

L'ASSIDUITÉ ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE VÉRIFICATION	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE	COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	COMITÉ ACTIF-PASSIF
Membres						
Marie-Anne Tawil Présidente du conseil d'administration	11/11	5/5	6/6	7/7	8/9	6/6
Nathalie Tremblay Présidente et chef de la direction	10/11	5/5	6/6	7/7	8/9	5/6
Alain Albert Président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle	9/11	4/5	-	7/7	-	-
Yvan Bordeleau	11/11	5/5	-	7/7	-	-
André Caron	11/11	5/5	-	-	9/9	-
Brigitte Corbeil	11/11	-	-	-	-	6/6
Ida Crasto	10/11	-	-	-	9/9	-
Anne-Marie Croteau Présidente du comité des technologies de l'information	11/11	-	-	-	9/9	-
Adrien Desautels Président du comité actif-passif	9/11	-	-	-	-	6/6
Céline Garneau	9/11	-	5/6	5/7	-	-
André Lesage Président du comité de vérification	10/11	-	6/6	-	-	6/6
Conrad Lord ³¹	5/5	-	-	-	-	-
Hélène Racine Présidente du comité de gouvernance et d'éthique	10/11	5/5	6/6	-	-	-
Marie Carole Tétreault	11/11	-	-	7/7	-	-
Membre sortante						
Lyne Bouchard	10/11	-	-	-	8/9	-

31. Nommé le 30 mai 2012.

LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ EN 2012

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit³². Voici ces montants au 31 décembre 2012 :

» Président du conseil d'administration	
> Rémunération annuelle	17 450,09 \$
> Montant par présence aux séances du conseil et des comités	817,97 \$
» Membre du conseil	
> Rémunération annuelle	8 725,04 \$
> Montant par présence aux séances du conseil et des comités	545,32 \$
» Président d'un comité	
> Rémunération annuelle additionnelle	3 271,89 \$

La rémunération suivante a été versée aux administrateurs de la Société en 2012 :

MEMBRES	RÉMUNÉRATION EN 2012
Marie-Anne Tawil, présidente du conseil	52 079 \$
Alain Albert, président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle	18 030 \$
Yvan Bordeleau	15 545 \$
André Caron	22 119 \$
Brigitte Corbeil	15 387 \$
Ida Crasto	17 539 \$
Anne-Marie Croteau, présidente du comité des technologies de l'information	22 927 \$
Adrien Desautels, président du comité actif-passif	19 430 \$
Céline Garneau	19 425 \$
André Lesage, président du comité de vérification	23 743 \$
Conrad Lord	3 987 \$
Hélène Racine, présidente du comité de gouvernance et d'éthique	23 735 \$
Marie Carole Tétreault	20 496 \$
Membre sortante	
Lyne Bouchard	18 076 \$
Total	292 518 \$

32. Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006, modifié par le décret 962-2006, adopté le 25 octobre 2006.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société. Il veille à l'application du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec ainsi que du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société et, au besoin, propose des modifications. Il dresse le profil des compétences que doivent posséder les membres du conseil d'administration et recommande des moyens de formation. Le comité est aussi responsable de l'étalonnage et du développement durable à la Société.

Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2012. Durant cette période, il a notamment procédé à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du conseil ainsi qu'à la révision du code d'éthique des administrateurs et vice-présidents de la Société, et s'est assuré de faire connaître l'offre de service du bureau-conseil en éthique aux administrateurs. Il a de plus actualisé le profil de compétences des administrateurs et a examiné et recommandé au conseil l'adoption des indicateurs d'étalonnage de la Société.

LE COMITÉ ACTIF-PASSIF

Le comité actif-passif a pour mandat d'élaborer, conjointement avec la direction, la politique de placement des sommes déposées par le Fonds d'assurance automobile du Québec auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). De plus, il élabore, conjointement avec le comité de vérification et la direction, la politique de capitalisation. Le comité effectue un suivi de l'application de la politique de placement par la CDPQ, surveille le rendement des sommes qui y sont déposées et est chargé de toute autre question portant sur les placements. Il révisé périodiquement la politique de placement et, le cas échéant, fait des recommandations. Il établit des relations avec les autres déposants de la CDPQ sur des sujets d'intérêt commun. Il approuve et soumet au conseil d'administration l'entente de service avec la CDPQ.

Le comité a tenu six séances en 2012. Au cours de l'année, des échanges avec la haute direction et des gestionnaires de portefeuilles de la CDPQ ont eu lieu à cinq reprises. À la suite de la mise à jour des prévisions à long terme de la CDPQ et de certains changements à l'offre de portefeuilles spécialisés, le comité a procédé à deux modifications au portefeuille de référence, qui ont été soumises au conseil d'administration et approuvées par ce dernier.

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est chargé de valider l'efficacité des systèmes de gestion des risques, d'information financière et de contrôle interne du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société. En conséquence, il doit s'assurer du respect des exigences propres à une saine gestion, de même que du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives en vigueur.

En 2012, le comité de vérification s'est réuni à six reprises. L'année a été marquée par un suivi très serré de la gestion intégrée des risques, culminant par la mise en place d'une évaluation trimestrielle de l'évolution des risques auxquels la Société est exposée. Il a approuvé les états financiers de 2011 et le budget 2013 et a procédé à l'examen des résultats de la vérification des états financiers de la Société effectuée par le Vérificateur général du Québec et la firme PricewaterhouseCoopers.

Il a de plus approuvé le plan triennal de vérification de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, a revu le processus d'approbation des frais de fonction et de déplacement des hauts dirigeants de la Société, et a poursuivi son suivi de la gestion intégrée des

risques à la Société.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle est chargé, entre autres, d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction, d'élaborer et de proposer des critères d'évaluation de ce dernier, et de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous sa direction. En ce qui concerne le service à la clientèle, le comité prend connaissance des normes, politiques et directives, et il les analyse. Il apprécie la performance de la Société au regard de la Déclaration de services aux citoyens, des améliorations à apporter aux services, de la perception de l'image de la Société et du taux de satisfaction de sa clientèle. De plus, il analyse la qualité et le coût des services à la clientèle.

En 2012, les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle se sont réunis à sept reprises. Le comité a notamment procédé à la sélection de deux nouveaux vice-présidents, à l'évaluation des dirigeants de la Société et à l'énoncé des attentes envers ces derniers. Il a de plus approuvé les profils de compétences pour certains postes de vice-présidents et effectué la mise à jour du portrait de la relève de gestion, en plus de faire l'étude des rapports trimestriels des plaintes ainsi que des pistes d'amélioration

proposées par les vice-présidences.

LE COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le comité des technologies de l'information prend connaissance des orientations d'investissement en matière de technologies de l'information, examine les demandes d'acquisition de biens et de services, et recommande au conseil d'administration leur approbation lorsque cela est approprié.

En 2012, les membres du comité se sont réunis neuf fois. Le comité a assuré le suivi des grands processus de développement informatique ainsi que l'approbation d'appels d'offres afin de réaliser le déploiement des dossiers stratégiques de la Société. Le comité a suivi de près l'avancement du plan de pérennité des solutions d'affaires de la Société, notamment en ce qui concerne la mise en place de la gouvernance de ce plan.

- 1 Nathalie Tremblay,
présidente et chef de la direction
- 2 Christiane Beauchemin,
vice-présidente au Fonds d'assurance
- 3 Yves Frenette,
*vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances*
- 4 Célyne Girard,
vice-présidente à l'accès au réseau routier
- 5 Guy Nadeau,
vice-président au contrôle routier
- 6 Gisèle Gauthier,
directrice des affaires juridiques
- 7 Johanne St-Cyr,
vice-présidente à la sécurité routière
- 8 Dave Leclerc,
*vice-président aux affaires publiques
et gouvernementales et secrétaire général*
- 9 Michel Léveillé,
vice-président aux technologies de l'information



La présidente et chef de la direction est nommée par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Elle est responsable de l'administration de la Société, qu'elle gère de façon à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés. Elle est appuyée dans ses fonctions par un comité de direction composé de sept vice-présidents et vice-présidentes et de la directrice des affaires juridiques.

LA DIRECTION



LA RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État³³, le tableau qui suit présente la rémunération versée, en 2012, aux cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION DE BASE	RÉMUNÉRATION VARIABLE ³⁴	PRIME DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE	ALLOCATION DE TRANSITION	TOTAL
Nathalie Tremblay	Présidente et chef de la direction	197 593 \$	0 \$	0 \$	0 \$	197 593 \$
Michel Léveillé	Vice-président aux technologies de l'information	190 107 \$	0 \$	0 \$	0 \$	190 107 \$
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	176 854 \$	0 \$	0 \$	0 \$	176 854 \$
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès au réseau routier	156 594 \$	0 \$	1 086 \$	0 \$	157 680 \$
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	157 041 \$	0 \$	0 \$	0 \$	157 041 \$

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec est disponible sur le site Web de la Société, à la section «Accès aux documents administratifs»³⁵.

33. L.R.Q., c. G-1.02.

34. Conformément à la «Loi 100», aucun boni, prime, allocation, compensation ou autre rémunération fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme, à l'égard de chacun des exercices débutant en 2010, 2011 et 2012, n'a été accordé en 2012 au personnel d'encadrement de la Société.

35. saaq.gouv.qc.ca/diffusion/sites/default/files/50019.pdf.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

En 2008, les membres du conseil d'administration de la Société ont approuvé une politique de gestion intégrée des risques. C'est le comité de vérification du conseil d'administration qui s'assure de la mise en œuvre et du suivi de cette politique. L'inventaire des risques de la Société est évolutif et chacun des risques qui s'y trouvent est évalué périodiquement. En effet, de nouveaux risques, liés à l'attribution d'un nouveau mandat ou à l'apparition d'un contexte particulier, peuvent s'y ajouter, alors que d'autres, une fois atténués, en sont retirés.

Le processus de gestion intégrée des risques est amorcé par la détermination des risques stratégiques auxquels la Société est exposée. Cela implique les risques permanents, soit ceux inhérents aux secteurs d'activité de la Société, ainsi que les risques temporaires, liés à un contexte particulier. Pour obtenir une vision globale des risques, il faut prendre en compte la planification stratégique, les priorités de la Société, le contexte organisationnel et l'évolution de l'environnement externe. Cette vision donne au conseil d'administration et à la haute direction une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs globaux de l'organisation en matière de gestion des risques.

L'évaluation des risques tient compte à la fois de la probabilité qu'ils se concrétisent et de la gravité de leurs répercussions possibles. Le degré d'exposition aux risques est aussi établi à partir d'une appréciation normalisée des contrôles existants. Au besoin, des contrôles additionnels sont mis en place afin de diminuer et de rendre acceptable l'exposition aux risques. Des bilans sont présentés chaque trimestre au comité de vérification pour faire état des résultats des analyses de risques et de suivi ainsi que des mesures d'atténuation prises.

En 2012, les risques stratégiques qui ont fait l'objet d'un suivi de la part de la Société étaient liés aux éléments suivants :

- » Les aspects financiers du Fonds d'assurance automobile;
- » Le bilan routier;
- » Les nouvelles lois et les nouvelles exigences gouvernementales;
- » L'évolution des technologies de l'information;
- » La main-d'œuvre;
- » L'expertise;
- » Les partenariats;
- » Le financement de l'accès au réseau routier;
- » La sécurité des actifs.

L'analyse de ces risques a permis d'établir les probabilités que des événements graves surviennent et affectent de façon importante la Société ainsi que de prévoir des mesures d'atténuation pour les risques importants.

L'inventaire des risques de la Société est évolutif et chacun des risques qui s'y trouvent est évalué périodiquement.

LES RISQUES LIÉS AUX ASPECTS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Les indemnités versées aux accidentés de la route et les sommes consacrées à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière proviennent des revenus du Fonds d'assurance automobile.

Les facteurs qui ont le plus de répercussions sur ce fonds sont les effets de la politique de placement du Fonds, la tarification d'assurance, l'inflation, les pratiques de traitement des réclamations et le bilan routier.

La Société, en tant que fiduciaire du Fonds d'assurance, a mis en place plusieurs mesures pour atténuer ces risques. Citons les améliorations apportées aux pratiques de traitement des réclamations d'assurance au cours des dernières années, la révision de la politique de placement, l'adoption d'une politique de capitalisation ainsi que les efforts constants mis en œuvre pour améliorer le bilan routier. En décembre 2011, à la suite de son analyse indépendante, le Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile concluait que «le régime repose aujourd'hui sur des assises financières saines».

LES RISQUES LIÉS AU BILAN ROUTIER

En matière de sécurité routière, la Société joue un rôle de premier plan.

Pour rendre plus sécuritaire la circulation sur les routes du Québec, la Société mène des actions de prévention, de sensibilisation, de législation et de contrôle. Elle a cependant besoin de la collaboration de plusieurs partenaires pour réaliser son mandat, et divers facteurs externes peuvent compliquer l'atteinte de ses objectifs.

La Société est à élaborer une stratégie mobilisatrice pour mieux coordonner son action avec celle de ses partenaires.

LES RISQUES LIÉS AUX NOUVELLES LOIS ET AUX NOUVELLES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

L'adaptation à de nouvelles dispositions législatives et à des exigences gouvernementales inédites peut amener la Société à transformer de manière importante son fonctionnement et ses services.

Les solutions technologiques n'ont pas toujours la souplesse souhaitée pour faire face rapidement à ces exigences et les ressources spécialisées ne sont pas toujours en nombre suffisant pour y répondre.

La Société a défini les situations à risque et mis en place des mesures visant à accroître sa capacité à répondre rapidement aux changements demandés.

LES RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le fonctionnement de la Société nécessite une évolution constante de ses technologies de l'information.

L'importance des projets, la rareté des ressources, la nécessité de répondre aux nouveaux besoins de l'organisation concurremment aux projets, l'intégration de nouvelles technologies et le besoin de moderniser la technologie IDMS (*Integrated Database Management System*) rendent l'évolution des technologies à risque.

La Société a mis en place un modèle de gouvernance qui suivra constamment l'évolution des risques liés aux travaux en technologies de l'information.

LES RISQUES LIÉS À LA MAIN-D'ŒUVRE

Les données statistiques indiquent que près du quart de la main-d'œuvre de la Société partira d'ici cinq ans, principalement pour la retraite. Le remplacement de cette main-d'œuvre devra s'effectuer dans un contexte de rareté, de concurrence et de règles gouvernementales.

La Société a déterminé les postes les plus susceptibles d'être difficiles à pourvoir et a défini des mesures d'atténuation à leur égard.

LES RISQUES LIÉS À L'EXPERTISE

La capacité de la Société à fournir des services de qualité et à les faire évoluer dépend, notamment, de ses aptitudes à maintenir en poste son personnel expert, puisqu'il détient souvent la mémoire organisationnelle.

La Société a déterminé les postes les plus critiques en ce qui concerne la perte d'expertise et a précisé des mesures d'atténuation à leur égard.

LES PARTENARIATS

La Société s'est entourée de nombreux partenaires pour réaliser ses mandats et certains donnent des services en son nom. Les normes et les règlements imposés par la Société à ses partenaires, jumelés à des processus de contrôle de la qualité, favorisent un service à la clientèle conforme et de qualité.

La Société évalue, au besoin, ce risque et met en place les mesures d'atténuation nécessaires.

LE FINANCEMENT DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

Le mandat de gestion de l'accès au réseau routier est déficitaire depuis de nombreuses années. L'amélioration des pratiques administratives et l'indexation annuelle de la tarification administrative, depuis le 1^{er} janvier 2011, ont permis de diminuer ce sous-financement. Toutefois, ces efforts ne suffisent pas.

La Société s'est dotée d'un plan pour atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire.

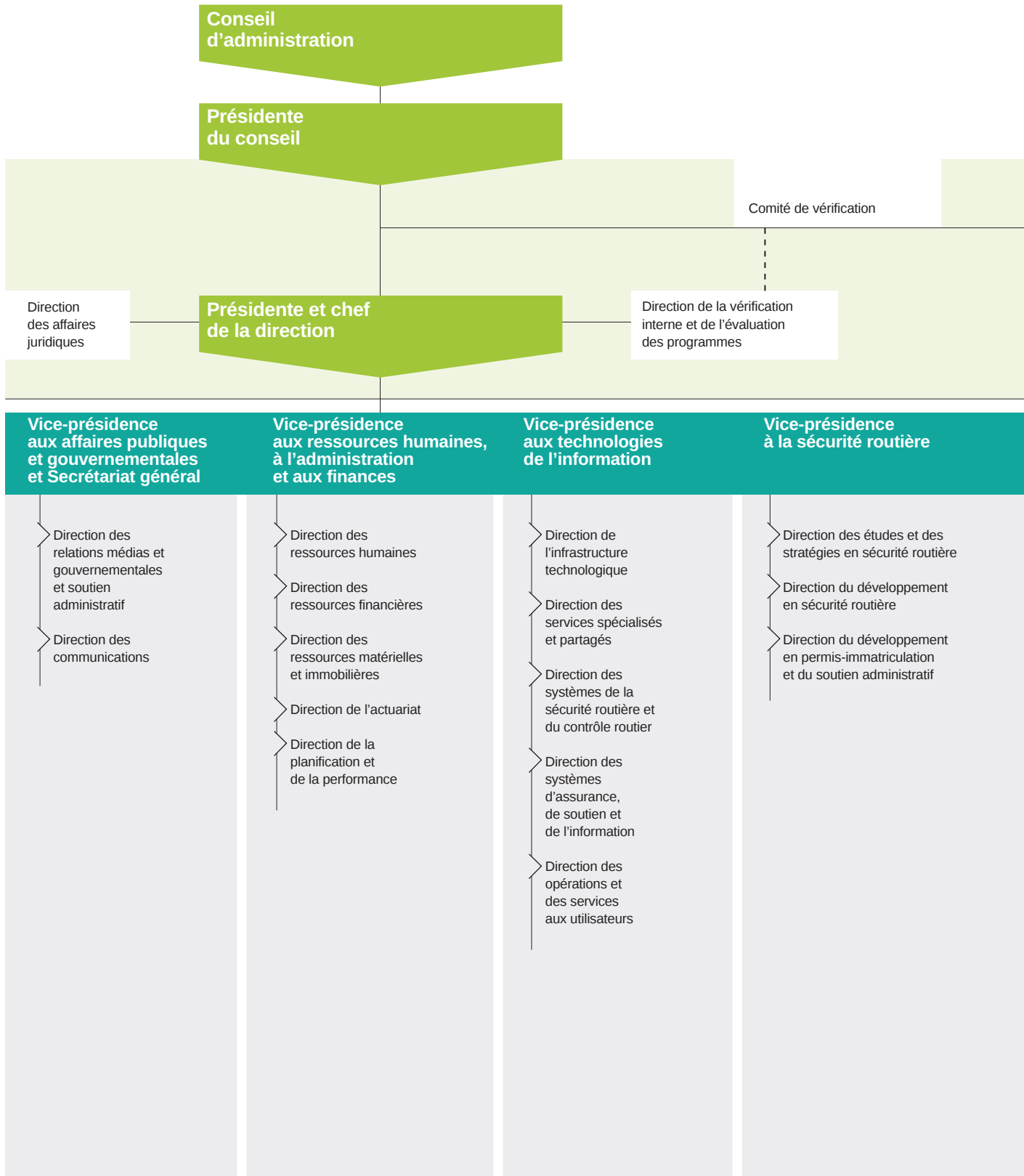
LES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES ACTIFS

Les ressources humaines, financières, immobilières, matérielles et informationnelles de la Société constituent ses principaux actifs. Elle reconnaît que les risques liés à la sécurité de ces actifs sont des risques stratégiques, puisqu'elle dépend de son personnel et de ses biens pour fournir ses services aux citoyens et à ses partenaires.

Au fur et à mesure que des risques liés à la sécurité des actifs sont définis et analysés, des plans d'action sont mis en place pour les atténuer.

L'ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2012



Comité actif-passif

Comité de gouvernance
et d'éthique

Comité des ressources
humaines et du service
à la clientèle

Comité des technologies
de l'information

Vice-présidence à l'accès au réseau routier

Vice-présidence au contrôle routier

Vice-présidence au Fonds d'assurance

Direction générale du soutien et du développement des affaires

- Direction du soutien aux opérations
- Direction du développement et du suivi des affaires
- Direction du permis de conduire et de la gestion de l'identité
- Direction du soutien à l'encadrement des usagers du réseau routier
- Direction de l'immatriculation, de la diffusion et de la perception

Direction générale des services centralisés

- Direction des relations avec la clientèle
- Direction du suivi des usagers du réseau routier
- Direction des opérations centralisées
- Direction régionale Ouest-du-Québec
- Direction régionale Montréal–Montérégie–Gatineau
- Direction régionale Québec–Estrie–Mauricie–Centre-du-Québec
- Direction régionale Saguenay–Lac-Saint-Jean–Est-du-Québec

Direction générale du soutien administratif et opérationnel

- Direction du soutien administratif
- Direction du soutien aux opérations

- Direction stratégique
- Direction régionale du Grand-Montréal
- Direction régionale de Québec et de l'Est-du-Québec
- Direction régionale du Centre-du-Québec et périphéries

Direction générale des services aux accidentés

- Direction des réclamations spécifiques
- Direction des réclamations régionalisées

Direction générale des recours administratifs des accidentés

- Direction des recours devant les tribunaux – Est du Québec
- Direction des recours devant les tribunaux – Ouest du Québec
- Direction de la révision administrative

Direction générale du partenariat d'affaires et soutien en services aux accidentés

- Direction du soutien et du suivi administratif
- Direction de la couverture d'assurance et du partenariat d'affaires
- Direction des services centralisés
- Direction du soutien aux opérations



LES HONORAIRES

VERSÉS AU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En 2012, la Société a versé 208 670 \$ en honoraires à la firme comptable PricewaterhouseCoopers pour la covérification des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance.



LES AUTRES EXIGENCES :

APPLICATION DE LOIS, POLITIQUES ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

L'APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	174
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	174
L'accès à l'égalité en emploi	177
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	181
L'allègement réglementaire et administratif	181
Le développement durable	182
La Politique de financement des services publics	187
La loi visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette	188
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	188
LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ	189
Lois du Québec	189
Lois du Canada	192

**La Société met
l'accent sur la
sensibilisation et
la formation de son
personnel et de
ses mandataires.**

L'APPLICATION

DE CERTAINES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vue d'assurer le respect des règles relatives à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, la Société met l'accent sur la sensibilisation et la formation de son personnel et de ses mandataires.

En 2012, les efforts ont notamment porté sur le respect des règles de protection des renseignements personnels, de sécurité informatique et d'éthique ainsi que sur la prévention des cas de violation de la confidentialité.

DIFFUSION DE L'INFORMATION ET DE DOCUMENTS SUR INTERNET

La Société consacre une section de son site Web³⁶ à la diffusion de l'information. À la fin de l'année 2012, on trouve 395 documents dans cette section :

- » 219 sur la recherche en sécurité routière;
- » 176 de nature administrative, dont la majorité concerne les droits des administrés.

36. saaq.gouv.qc.ca/acces_documents/index.php.

LES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Au cours de la dernière année, la Société a reçu 351 demandes d'accès à l'information. Elle a répondu à 353 demandes au cours de cette même période :

- » 209 demandes relatives au secteur de l'indemnisation (59 %);
- » 61 demandes relatives à l'obtention de documents administratifs autres que des renseignements personnels (17 %);
- » 42 demandes relatives aux renseignements recueillis en application du Code de la sécurité routière (12 %);
- » 39 autres demandes (11 %);
- » 2 demandes de rectification de renseignements (1 %).

L'accès aux renseignements demandés a été déterminé selon les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1), ci-après la «Loi sur l'accès», et a donné lieu à la répartition suivante des réponses transmises :

- » 108 réponses d'accès total;
- » 211 réponses d'accès partiel;
- » 20 réponses de refus total.

De plus, quatorze demandes visaient l'obtention de documents inexistants. Il est à noter que le refus partiel ou total peut être justifié par plus d'une disposition de la Loi sur l'accès.

Dispositions de la Loi invoquées pour un refus partiel ou total

ARTICLE DE LA LOI	MOTIF DE REFUS	NOMBRE DE DEMANDES CONCERNÉES
1	La Société n'a pas le document demandé ou la demande n'est pas conforme à l'esprit de la Loi.	40
14	Après le retrait des renseignements ne pouvant pas être divulgués, le document n'a plus de substance.	32
15	Document inexistant (requiert la production d'un document).	17
53	Renseignement personnel nécessitant le consentement de la personne concernée pour sa communication.	183
88	Renseignement personnel concernant le demandeur, mais dont la divulgation révélerait un renseignement personnel concernant une autre personne physique et nuirait sérieusement à cette personne, à moins que cette dernière y consente par écrit.	66
88.1	Pour la communication de renseignements personnels concernant une personne décédée, le demandeur doit être le liquidateur, un bénéficiaire ou héritier ou un successible et doit démontrer son intérêt.	16

Le délai moyen de traitement des demandes d'accès a été de quinze jours à compter de la date de réception par le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures spéciales pour faciliter l'accès.

Au cours de la dernière année, neuf réponses à des demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. De ce nombre, deux ont fait l'objet d'un désistement. Par ailleurs, la Commission a rendu dix-neuf décisions sur des demandes de révision qui avaient été produites entre 2006 et 2011 :

- » une demande abusive reconnue par la Commission;
- » une demande accueillie partiellement;
- » deux demandes qui ont fait l'objet de décisions interlocutoires;
- » cinq demandes où la Commission a constaté que son intervention n'était plus requise;
- » dix demandes rejetées.

LES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

En 2012, la Société a conclu dix nouvelles ententes impliquant une communication de renseignements et elle a modifié ou remplacé dix ententes existantes.

Nouvelles ententes conclues

- » Entente avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relativement à la communication des renseignements nécessaires à la détermination des coûts de santé engendrés par les accidents de la route;
- » Entente avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le cadre du Programme enrichi d'accès à la conduite d'un véhicule lourd;

- » Entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux relativement à l'indemnisation des victimes d'un produit distribué par Héma-Québec;
- » Accord avec Transports Canada concernant la communication de renseignements dans le cadre de l'étude sur l'utilisation des véhicules au Canada;
- » Entente avec Revenu Québec pour la production des attestations d'inscription délivrées dans le cadre du Programme de gestion de l'exemption fiscale des Indiens en matière de taxe sur les carburants;
- » Entente avec Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., prise en vertu de l'article 24 de la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructure de transport;
- » Entente avec la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents judiciaires des représentants et des employés des entreprises avec lesquelles la Société a pris entente en vertu de l'article 24 de la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructure de transport;
- » Entente avec la Sûreté du Québec pour la communication des renseignements personnels nécessaires aux activités des contrôleurs routiers;
- » Entente pour la communication à 3823202 Canada inc. (CarProof) de renseignements non personnels sur les véhicules identifiés dans les rapports d'accident;
- » Entente avec le ministère des Transports pour l'accès à sa banque de données informatisées sur les attestations de formation des chauffeurs de taxi et des conducteurs d'autobus aux fins du contrôle du transport routier.

En 2012, la Société a conclu dix nouvelles ententes impliquant une communication de renseignements.

Ententes existantes

- » Entente avec le ministère de la Justice relativement à l'utilisation d'un outil de consultation du Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) – Remplacée;
- » Entente avec la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord concernant la formation et l'évaluation des apprentis conducteurs – Modifiée;
- » Entente avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries concernant la formation et l'évaluation des apprentis conducteurs – Modifiée;
- » Entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux pour le maintien opérationnel d'applications informatiques (FECST) – Prolongée d'une année;
- » Entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par les établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route – Prolongée jusqu'au 31 mars 2015;
- » Entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux relativement à l'indemnisation des victimes d'une vaccination – Remplacée;
- » Entente avec l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ) – Remplacée;
- » Entente avec le ministre du Revenu relativement à l'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants et de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – Remplacée;
- » Entente avec Desjardins Assurances Générales inc. relativement à la communication des indicateurs de conduite – Remplacée;
- » Entente avec l'Office de la protection du consommateur concernant la communication de renseignements personnels – Remplacée.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI³⁷

Par ses programmes d'accès à l'égalité en emploi, le gouvernement cherche à assurer une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique. La Société souscrit pleinement à cet objectif gouvernemental, comme en font foi les résultats obtenus en 2012.

Au 31 décembre 2012, la Société comptait 2 785 employés réguliers.

L'embauche en 2012

	EMPLOIS RÉGULIERS	EMPLOIS OCCASIONNELS	EMPLOIS D'ÉTUDIANTS	EMPLOIS DE STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de personnes embauchées	323	330	121	55	829

37. La reddition de comptes de cette section est exigée par la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

LES FEMMES

Le taux d'embauche des femmes en 2012

STATUTS D'EMPLOIS	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES		TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES		
	Femmes	Total	2012	2011	2010
Réguliers	242	323	74,9 %	50,0 %	72,4 %
Occasionnels	239	330	72,4 %	68,1 %	72,2 %
Étudiants	85	121	70,2 %	75,7 %	73,1 %
Stagiaires	41	55	74,5 %	58,5 %	65,2 %
Total	607	829	73,2 %	67,3 %	71,9 %

La proportion de femmes dans les différentes catégories d'emplois réguliers au 31 décembre 2012

CATÉGORIES D'EMPLOIS RÉGULIERS	NOMBRE D'EMPLOYÉS		PROPORTION DE FEMMES		
	Femmes	Total	2012	2011	2010
Personnel hors cadre	4	9	44,4 %	50,0 %	37,5 %
Personnel d'encadrement	78	163	47,9 %	51,5 %	51,2 %
Personnel professionnel ³⁸	587	1 077	54,5 %	54,0 %	53,5 %
Personnel technicien et assimilé	409	550	74,4 %	71,7 %	72,1 %
Personnel de bureau	531	701	75,7 %	75,4 %	75,2 %
Personnel agent de la paix	37	280	13,2 %	11,6 %	11,9 %
Personnel ouvrier	-	5	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Total	1 646	2 785	59,1 %	57,7 %	57,9 %

LES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, LES ANGLOPHONES, LES AUTOCHTONES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Afin de refléter la diversité de la société québécoise, le gouvernement du Québec a mis en œuvre deux plans d'action en vue d'accroître la présence, au sein de la fonction publique, de membres des communautés culturelles, des autochtones, des anglophones et des personnes handicapées, et de faciliter leur intégration. Le gouvernement vise à ce qu'une personne embauchée sur quatre provienne de l'un ou l'autre de ces groupes cibles.

38. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaire.

Le taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012

STATUTS D'EMPLOIS	EMBAUCHE TOTALE EN 2012	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	AUTOCHTONES	ANGLOPHONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES		
							2012	2011	2010
Réguliers	323	21	-	1	2	24	7,4 %	10,7 %	20,5 %
Occasionnels	330	37	-	3	6	46	13,9 %	10,2 %	12,4 %
Étudiants	121	16	1	2	-	19	15,7 %	14,9 %	13,4 %
Stagiaires	55	6	-	-	1	7	12,7 %	13,2 %	10,9 %
Total	829	80	1	6	9	96³⁹	11,6 %	11,9 %	14,4 %

L'embauche de membres des groupes cibles dans la grande région de Montréal en 2012

RÉGIONS	COMMUNAUTÉS CULTURELLES		AUTOCHTONES		ANGLOPHONES		PERSONNES HANDICAPÉES		TOTAL	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
06 – Montréal	42/145	29,0 %	0/145	-	0/145	-	0/145	-	42/145	29,0 %
13 – Laval	5/25	20,0 %	0/25	-	0/25	-	0/25	-	5/25	20,0 %
14 – Lanaudière	0/13	-	0/13	-	0/13	-	0/13	-	0/13	-
15 – Laurentides	0/14	-	0/14	-	0/14	-	0/14	-	0/14	-
16 – Montérégie	4/48	8,3 %	0/48	-	1/48	0,2 %	0/48	-	5/48	10,4 %
TOTAL	51/245	20,8 %	0/245	-	1/245	0,04 %	0/245	-	52/245	21,2 %

La proportion de membres des groupes cibles occupant des emplois réguliers au 31 décembre 2012

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS APPARTENANT AUX GROUPES CIBLES	CIBLE 2012	PROPORTION DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES		
			2012	2011	2010
Communautés culturelles	117	9 %	4,2 %	3,9 %	3,9 %
Autochtones	10	-	0,4 %	0,5 %	0,4 %
Anglophones	36	-	1,3 %	1,5 %	1,4 %
Personnes handicapées	45	2 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %
TOTAL	208		7,5 %	7,5 %	7,4 %

39. Ce nombre exclut le fait de faire partie de plusieurs groupes cibles à la fois.

La proportion de membres des groupes cibles selon les catégories d'emplois réguliers au 31 décembre 2012

CATÉGORIES D'EMPLOIS	TOTAL DES EMPLOYÉS RÉGULIERS	GROUPES CIBLES				
		Communautés culturelles	Autochtones	Anglophones	Personnes handicapées	Total
Personnel hors cadre	9	-	-	-	-	-
Personnel d'encadrement	163	2	1	1	3	7
Personnel professionnel ⁴⁰	1 077	37	2	9	16	64
Personnel technicien et assimilé	550	10	2	6	11	29
Personnel de bureau	701	55	4	12	14	85
Personnel agent de la paix	280	13	1	8	1	23
Personnel ouvrier	5	-	-	-	-	-
TOTAL	2 785	117	10	36	45	208

LES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	2012
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2012)	aucun
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2012)	aucun

Les autres mesures ou actions

MESURE OU ACTION	2012	
	Groupes cibles visés	Nombre de personnes visées
Poursuivre les travaux visant la mise en œuvre d'un plan d'action sur la diversité incluant les mesures relatives à l'atteinte des cibles d'égalité en emploi par les vice-présidences.	Membres des communautés culturelles Personnes handicapées	S. O.

40. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuares.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION⁴¹

La Politique linguistique de la Société, révisée et mise à jour en 1999, vise le respect et l'application des dispositions de la Charte de la langue française⁴².

Cette politique est publiée dans l'intranet de la Société afin que l'ensemble du personnel puisse en prendre connaissance et s'y conformer. Un représentant de chacune des vice-présidences est membre du comité permanent sur la politique linguistique. Ce comité s'est réuni à deux reprises en 2012.

La Société voit aussi à l'application de la politique en offrant à l'ensemble des employés un service-conseil sur la politique. Elle entretient à ce sujet des échanges réguliers avec l'Office québécois de la langue française. De plus, elle s'assure de l'usage d'un bon français dans ses communications orales et écrites, papier et électroniques en offrant un service d'aide à la rédaction et en procédant à la révision linguistique des documents destinés à une large diffusion. Par ailleurs, la Société voit à ce que le matériel informatique utilisé par les employés et par les usagers de ses services soit en français. Elle voit également à ce que sa préoccupation à l'égard de l'utilisation du français se manifeste à toutes les étapes du processus d'acquisition de biens et de services.

En 2012, la Société a complété la refonte de sa politique linguistique pour tenir compte de la mise à jour de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette refonte a été déposée à l'Office québécois de la langue française pour approbation, et des mesures pour informer le personnel et appliquer les changements sont prévues.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La politique gouvernementale relative à l'allègement réglementaire et administratif a pour but de réduire de 20 % le coût (en valeur constante⁴³) des formalités administratives imposées aux entreprises en 2015 par rapport à 2004. Dans le contexte de cet exercice, la Société a évalué le coût de treize formalités administratives liées à la sécurité routière et de quatre formalités administratives liées aux services rendus aux personnes accidentées de la route.

Dans les cas des formalités liées à la sécurité routière, les services de prélèvements bancaires automatisés et le service de déclaration électronique des distances parcourues par les véhicules lourds immatriculés en vertu du Régime d'immatriculation international ont contribué à réduire en 2012 les frais d'immatriculation des véhicules.

En ce qui concerne les formalités liées aux services rendus aux personnes accidentées, la révision et l'optimisation des processus d'indemnisation des personnes accidentées de la route ont permis aux cliniques et autres entreprises concernées de diminuer significativement les coûts associés à la prise en charge du suivi médical, des traitements et de la fourniture de matériel médical aux personnes accidentées.

Le volume de l'ensemble des formalités a ainsi été réduit de 2,7 % en 2012 par rapport à 2004 et le coût des formalités a été réduit de 3 %.

41. La reddition de comptes de cette section est exigée par la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

42. Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

43. Le coût est calculé en maintenant constants le nombre d'unités et le coût unitaire des formalités par rapport à 2004.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action de développement durable 2011-2015 de la Société s'inscrit en continuité de son plan 2008-2010. Ce plan retient onze actions, qui visent l'atteinte de sept objectifs organisationnels.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir auprès du personnel et des partenaires le concept, les principes et la démarche de développement durable et en faciliter l'application à la Société.

ACTION 1

Contribuer à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable par la mise en œuvre d'activités.

Indicateur 1 :	Pourcentage du personnel sensibilisé au concept et à la démarche de développement durable
Cible :	En 2011 : 90 % du personnel sensibilisé
Résultat de l'année :	Cible atteinte en 2011 et résultats présentés dans le rapport annuel de gestion 2011
Indicateur 2 :	Pourcentage du personnel ciblé ayant été formé
Cible :	50 % du personnel ciblé ayant été formé
Résultat de l'année :	54 % du personnel ciblé est formé

- » La Société a par ailleurs partagé son expertise en formant à la prise en compte des principes de développement durable 173 employés d'un ministère et d'un autre organisme.
- » Les deux éditions du bulletin électronique *L'ÉcoResponsable* et le guide *La petite histoire de LEED à la SAAQ* sont accessibles sur le site Web de la Société.

ACTION 2

Sensibiliser les partenaires aux engagements de la Société envers le développement durable.

Indicateur :	Nombre de partenaires sensibilisés
Cible :	20 par année
Résultat de l'année :	20 partenaires

- » Deux ententes conclues en 2012 par le Fonds d'assurance ont comporté un volet sur le développement durable.
- » 19 des 21 lettres d'attribution de subventions destinées aux initiatives locales en sécurité routière comportaient un message incitant aux pratiques écoresponsables.

ACTION 3

Intégrer progressivement la prise en compte des principes de développement durable dans les projets structurants de la Société.

Indicateur :	Nombre de projets prenant en compte les principes de développement durable
Cible :	5 projets en 2012
Résultat de l'année :	10 projets

- » Sept des projets pour lesquels une prise en compte des principes de développement durable a été faite étaient en lien avec le mandat de la Société d'indemniser les personnes accidentées de la route et de favoriser leur réadaptation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre le développement d'une culture de la prévention en matière de sécurité routière afin d'améliorer en continu le bilan routier.

ACTION 4

Améliorer l'approche de prévention dans le cadre des programmes de la Société.

Indicateur :	Pourcentage de réalisation des activités annuelles planifiées visant l'amélioration de l'approche de prévention
Cible :	100 %
Résultat de l'année :	100 %

- » Tous les nouveaux évaluateurs ont été formés selon les principes enseignés dans le Programme d'éducation à la sécurité routière.
- » La majorité des demandes d'évaluation de la capacité de conduire en provenance de la clientèle à risque ont été traitées dans un délai de moins de cinq jours depuis juin 2012.

ACTION 5

Réaliser des activités permettant d'élargir l'échange et la diffusion d'information en matière de sécurité routière et de développement durable.

Indicateur :	Pourcentage de réalisation des activités planifiées annuellement
Cible :	100 %
Résultat de l'année :	80 %

- » Le sous-comité « Mobilité durable », auquel la Société participe, a déposé ses recommandations au Comité interministériel sur les changements climatiques.
- » Deux capsules d'information ont été diffusées sur le site Web de la Société.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Adopter des modes de gestion préventive favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

ACTION 6

Promouvoir des stratégies favorisant le bien-être et la qualité de vie du personnel.

Indicateur :	Pourcentage de réalisation des activités ⁴⁴ planifiées
Cible :	100 %
Résultat de l'année :	100 %

- » 63 activités sous la thématique de la santé au travail ont suscité plus de 10 000 participations.
- » 17 nouveaux services en santé au travail ont été offerts aux employés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Maintenir un excellent régime d'assurance automobile en bonne santé financière et protéger les personnes accidentées contre les pertes économiques et contre l'exclusion sociale.

ACTION 7

Contribuer à la pérennité du régime d'assurance en indemnisant les personnes accidentées de façon juste et équitable, et ce, au meilleur coût possible.

Indicateur 1 :	Taux de financement du régime
Cible :	100 %
Résultat de l'année :	139 %
Indicateur 2 :	Déficit cumulé en date du 31 décembre 2010
Cible :	0,8 milliard de dollars au 31 décembre 2015
Résultat de l'année :	1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2012

- » Un total de 11 projets en matière d'assurance automobile ont été révisés ou consolidés.
- » Un encart publicitaire a été envoyé afin de rappeler aux personnes accidentées les avantages et les modalités de l'inscription au dépôt direct des indemnités.
- » Le taux d'inscription des personnes accidentées au dépôt direct des indemnités est passé à 64 %, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2011.

44. Le Bureau de coordination du développement durable (du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) a avisé les ministères et organismes concernés qu'ils n'avaient plus l'obligation de faire état des résultats de chacune des activités – 26 septembre 2012.

ACTION 8

Mettre en œuvre des mesures visant à protéger les personnes accidentées contre les pertes économiques et l'exclusion sociale.

Indicateur :	Pourcentage de réduction du nombre de jours d'incapacité dans le secteur visé
Cible :	Réduction de 1 % l'année qui suit l'implantation des mesures et de 1 % supplémentaire l'année suivante. Maintien des acquis par la suite.
Résultat de l'année :	S. O.

- » Des nouvelles mesures permettent une prise en charge précoce, soutenue et intensive de la personne accidentée afin de favoriser un prompt retour à ses activités. Cependant, les résultats sont difficilement mesurables, car l'effet probant ne peut être attribué uniquement à ces mesures.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser une approche de concertation afin de tenir compte des besoins et des préoccupations de la population dans les décisions.

ACTION 9

Mener des activités de consultation et de concertation auprès de la population et des clientèles.

Indicateur :	Pourcentage de réalisation des activités annuelles planifiées
Cible :	100 %
Résultat de l'année :	20 % des activités annuelles planifiées ont été réalisées

- » La mise en place d'une structure de gestion optimisée des plaintes et des commentaires reçus a été complétée par la création du Centre de la satisfaction des clientèles, composé d'une équipe de préposés chargée de l'accueil des plaintes et des commentaires ainsi que d'une équipe de coordination des activités de gestion afférentes au Centre.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Élargir le partenariat avec des organismes d'action communautaire et d'économie sociale.

ACTION 10

Favoriser l'attribution de contrats à des organismes d'économie sociale.

Indicateur :	Nombre et valeur des contrats avec des organismes d'économie sociale pour les secteurs visés, par année
Cible :	1 contrat par année
Résultat de l'année :	1 contrat d'une valeur de 932,75 \$

-
- » Mise sous contrat des Ateliers Léopold-Desrosiers.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir la consommation responsable au sein de l'organisation et appliquer des mesures de gestion environnementale.

ACTION 11

Adopter et mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur :	Date d'adoption du cadre de gestion environnementale
Cible :	Cible atteinte en 2011 et résultats présentés dans le rapport annuel de gestion 2011
Résultat de l'année :	Mise en œuvre du cadre de gestion environnementale

-
- » Le cadre de gestion environnementale de la Société ayant été adopté en 2011, sa mise en œuvre se poursuit.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics s'applique aux services tarifés pour les activités liées au permis de conduire et à l'immatriculation. La dernière révision tarifaire pour l'ensemble des services date de 1991. Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2011, les tarifs sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics. Le taux d'indexation correspond à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées ni les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Depuis l'implantation de la gestion par activité en 2004, la Société connaît le coût de chacun de ses services. À des fins de présentation, ces transactions ont été regroupées en deux grandes catégories, soit :

- » **Les activités de maintien et d'accès au réseau routier** : il s'agit d'activités effectuées par la Société pour permettre, notamment, la libre circulation des personnes et des biens;
- » **Les autres biens et services** : toutes autres transactions effectuées par la Société.

Le tableau suivant dresse un portrait financier de la situation actuelle. La Société vise à couvrir 100 % de ses coûts. Le taux de financement actuel est de 93 %.

CATÉGORIE/SERVICE OFFERT	CIBLE DE FINANCEMENT
<p>Les activités de maintien et d'accès au réseau routier</p> <ul style="list-style-type: none"> » La gestion des examens de conduite » La délivrance d'un permis de conduire » Le remplacement du permis de conduire tous les 4 ans » Les échanges de permis de conduire » La délivrance d'un permis restreint » L'immatriculation d'un véhicule lors de son achat » Le renouvellement annuel du droit de conduire et de circuler » L'annulation du permis de conduire et de l'immatriculation » Le suivi de la Loi sur l'encadrement des transporteurs routiers 	<p>Financer la totalité de ces coûts par l'ensemble des propriétaires de véhicule et des titulaires de permis de conduire.</p> <p>Revenus 2012 : 98,9 M\$ Dépenses 2012 : 115,5 M\$ Financement en 2012 : 86 %</p>
<p>Les autres biens et services</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le remplacement d'un certificat d'immatriculation » L'achat de plaques » Le remplacement de la carte photo à la suite d'un bris, d'un vol ou d'une perte » Le remplacement de la carte d'assurance maladie pour un non-titulaire de permis de conduire » La délivrance, le renouvellement et le remplacement : <ul style="list-style-type: none"> > du permis de conduire Plus > d'une licence de commerçant-recycleur > d'une immatriculation IRP (Régime d'immatriculation international) » La gestion de la disposition des véhicules saisis non réclamés » L'étalement des paiements » La perception de taxes » La diffusion d'information à la clientèle et à des tiers et diverses transactions 	<p>Le tarif peut ne pas couvrir l'ensemble des coûts pour certaines de ces transactions. Afin de demeurer comparables à ceux des autres administrations canadiennes, tout en évitant de nuire à l'activité économique, les tarifs sont établis selon la valeur économique des services rendus. Les surplus, le cas échéant, peuvent servir au financement des autres catégories de services offerts.</p> <p>Revenus 2012 : 33,0 M\$ Dépenses 2012 : 26,2 M\$ Financement en 2012 : 126 %</p>

LA LOI VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit des cibles de réduction pour les dépenses de fonctionnement de nature administrative de même que pour la masse salariale associée aux fonctions administratives.

Pour y parvenir, il fallait réduire les dépenses de fonctionnement de nature administrative de 2,6 millions de dollars par rapport aux dépenses de 2009 et réduire de l'équivalent de 1 % la masse salariale associée aux fonctions administratives, soit de 1,4 million de dollars.

De plus, conformément à cette même loi, aucune rémunération variable n'a été versée en 2012 à la présidente et chef de la direction, aux vice-présidents et vice-présidentes ni aux cadres de la Société.

En 2012, ces cibles ont été atteintes.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Depuis 2001-2002, la Société a fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général du Québec, dans le cadre de différents rapports de vérification. En 2012, la Société a effectué certains travaux pour répondre à ces recommandations.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 2011-2012, AUTOMNE 2011 – CHAPITRE 6 – INDEMNISATION DES PERSONNES AYANT SUBI UN ACCIDENT

Ce rapport porte sur les dossiers d'indemnisation jugés à risque élevé de prolongation de l'invalidité, des dossiers de personnes grièvement blessées ou décédées et des dossiers faisant partie de la catégorie longue durée. Un plan d'action a été élaboré et sa réalisation est suivie rigoureusement. Depuis décembre 2012, une reddition de comptes semestrielle est effectuée à la Commission de l'administration publique sur l'état d'avancement des travaux relatifs à chacune des mesures du plan.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 2012-2013, PRINTEMPS 2012 – CHAPITRE 5 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES VÉHICULES LOURDS

Ce rapport porte sur l'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds, le suivi de leur comportement de même que la performance et la reddition de comptes. Toutes les recommandations formulées par le Vérificateur général à la suite de cette vérification ont été approuvées par la Société. Un plan d'action évolutif a été élaboré en tenant compte des premiers résultats d'analyse des processus. Les travaux de 2013 permettront de préciser tant les actions que les échéanciers.

LES LOIS

ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ

La présente annexe contient la liste des lois et des règlements qui sont appliqués, en tout ou en partie, par la Société.

LOIS DU QUÉBEC

Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011)

LOI SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE (L.R.Q., c. A-25)

- » Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 1)
- » Règlement sur les atteintes permanentes (A-25, r. 2)
- » Règlement sur les contributions d'assurance (A-25, r. 3.1)
- » Règlement sur la définition de certains mots et expressions aux fins de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 5)
- » Règlement sur les délais de transmission des rapports médicaux aux fins de l'assurance automobile (A-25, r. 6)
- » Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi (A-25, r. 7)
- » Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité (A-25, r. 8)
- » Règlement sur l'indemnisation prévue au chapitre II du titre IV de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 9)
- » Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire (A-25, r. 10)
- » Règlement sur certaines indemnités forfaitaires mentionnées à l'article 44 de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 11)
- » Règlement sur les indemnités payables en vertu du titre II de la Loi sur l'assurance automobile (A-25, r. 12)
- » Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu (A-25, r. 13)
- » Règlement sur le remboursement de certains frais (A-25, r. 14)
- » Règlement sur le revenu (A-25, r. 15)
- » Règlement sur le traitement de demandes d'indemnité et de révision et sur le recouvrement des dettes dues à la Société de l'assurance automobile du Québec (A-25, r. 16)

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (L.R.Q., c. C-24.2)

- » Arrêté ministériel concernant l'accès à la conduite de véhicules lourds (C-24.2, r. 0.1)
- » Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite (C-24.2, r. 1)
- » Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances (C-24.2, r. 4)
- » Règlement sur les casques protecteurs (C-24.2, r. 6)
- » Arrêté ministériel concernant la circulation des bicyclettes sur les accotements (C-24.2, r. 6.1)
- » Règlement sur les commerçants et les recycleurs (C-24.2, r. 7)
- » Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs (C-24.2, r. 8)
- » Règlement sur l'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française (C-24.2, r. 10)
- » Règlement sur une entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The National Police Agency de la République de Corée (C-24.2, r. 14)
- » Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Confédération suisse (C-24.2, r. 15)
- » Règlement sur une entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 16)
- » Règlement sur une entente de réciprocité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Japon concernant l'échange des permis de conduire (C-24.2, r. 17)
- » Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Driver and Vehicle Licensing Agency (C-24.2, r. 18)
- » Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas (C-24.2, r. 18.1)
- » Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines de la République fédérale d'Allemagne (C-24.2, r. 18.2)
- » Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Driver and Vehicle Agency (Northern Ireland) (C-24.2, r. 18.3)
- » Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Isle of Man, Department of Infrastructure, Driver and Vehicle Licensing Office (C-24.2, r. 18.4)
- » Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus (C-24.2, r. 19)
- » Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Maine concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 20)
- » Règlement sur une entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère des Transports du Québec concernant les permis de conduire et certaines infractions criminelles aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 21)
- » Règlement sur une entente entre le Québec et la province de l'Ontario concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 22)
- » Règlement donnant effet à l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique (C-24.2, r. 23)
- » Règlement sur les ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les provinces, les territoires canadiens et certains États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (C-24.2, r. 24)

- » Règlement sur les exemptions de l'application du titre VIII.1 du Code de la sécurité routière (C-24.2, r. 25)
- » Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (C-24.2, r. 26)
- » Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués (C-24.2, r. 27)
- » Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (C-24.2, r. 28)
- » Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers (C-24.2, r. 29)
- » Règlement sur les normes d'arrimage (C-24.2, r. 30)
- » Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (C-24.2, r. 31)
- » Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (C-24.2, r. 32)
- » Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule (C-24.2, r. 33)
- » Règlement sur les permis (C-24.2, r. 34)
- » Règlement sur le permis spécial de circulation (C-24.2, r. 35)
- » Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier (C-4.1, r. 36)
- » Règlement sur les points d'inaptitude (C-24.2, r. 37)
- » Projet-pilote relatif à la circulation d'autobus urbains sur des tronçons d'accotements d'autoroutes (C-24.2, r. 37.1)
- » Projet-pilote relatif au contrôle du niveau sonore du système d'échappement d'une motocyclette et d'un cyclomoteur (C-24.2, r. 37.2)
- » Projet-pilote relatif à la reprogrammation de modules de commande électronique de sac gonflable (C-24.2, r. 38)
- » Projet-pilote relatif au recyclage des modules de sacs gonflables frontaux non déployés (C-24.2, r. 39)
- » Projet-pilote relatif au transport d'une bicyclette sur un support installé à l'avant d'un autobus ou d'un minibus (C-24.2, r. 39.1)
- » Projet-pilote relatif aux véhicules à basse vitesse (C-24.2, r. 39.2)
- » Règlement sur le rapport d'accident (C-24.2, r. 40)
- » Règlement sur la signalisation routière (C-24.2, r. 41)
- » Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (C-24.2, r. 42)
- » Règlement sur le transport des matières dangereuses (C-24.2, r. 43)
- » Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers (C-24.2, r. 44)
- » Règlement sur l'utilisation des pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (C-24.2, r. 45)
- » Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues (C-24.2, r. 46)
- » Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants (C-24.2, r. 49)
- » Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h (C-24.2, r. 50)
- » Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées (C-24.2, r. 51)
- » Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (C-24.2, r. 52)

LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS (L.R.Q., c. P-30.3)

- » Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (P-30.3, r. 1)

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., c. Q-2)

- » Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Q-2, r. 33)

LOI CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI (L.R.Q., c. S-6.01)

- » Règlement sur les services de transport par taxi (S-6.01, r. 3)

LOI SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (L.R.Q., c. T-0.1, art. 473.1.1)

- » Règlement sur la taxe de vente du Québec (T-0.1, r. 2, art. 473.1.1R1)

LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS (L.R.Q., c. T-1)

- » Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (T-1, r. 1)

LOI SUR LES TRANSPORTS (L.R.Q., c. T-12)

- » Règlement sur l'ajout et l'utilisation de lampes stroboscopiques sur les véhicules routiers affectés au transport des écoliers (T-12, r. 0.01)
- » Décret concernant l'exclusion de certains biens et matières de la définition de «transport routier des marchandises» (T-12, r. 5)
- » Règlement sur les exigences applicables aux connaissements (T-12, r. 6)
- » Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition et aux contrats de services (T-12, r. 7)
- » Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers (T-12, r. 8)
- » Règlement sur la location des autobus (T-12, r. 10)
- » Règlement sur le transport par autobus (T-12, r. 16)
- » Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves (T-12, r. 17)
- » Règlement sur l'accroissement temporaire du nombre d'autobus affectés au transport des touristes transitant par les aéroports internationaux de Montréal, l'aéroport international Jean-Lesage et les ports de Montréal et de Québec (Décret 927-2001 du 9 août 2001)

LOIS DU CANADA

- » Loi sur les transports routiers (L.R.C. [1985], c. 29, 3^e suppl.)
- » Code criminel (L.R.C. [1985], c. C-46)
- » Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.R.C. [1996], c. 19)

Des exemplaires du présent document
sont disponibles à l'adresse suivante :

Société de l'assurance automobile du Québec
Direction des communications
Case postale 19600
333, boul. Jean-Lesage, O-M-51
Québec (Québec) G1K 8J6

Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

Édité par la Direction des communications
Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal 2013
Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-67728-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-67729-1 (PDF)

Dans le présent document, lorsque le contexte s'y prête,
le genre masculin désigne aussi bien les femmes que
les hommes.





WWW.SAAQ.GOUV.QC.CA



**Société de l'assurance
automobile**

Québec

